



CONFEDERATION EUROPE & AFRIQUE

REGLES ADDITIONNELLES 2015

COMPETITIONS SKI CLASSIQUE

Version 2 édition Avril 2015 par le TC Europe & Afrique

Traduit de l'anglais par Marc RAYMOND - Membre du T.C. EUROPE & AFRIQUE
NOTA : En cas de désaccord sur l'interprétation d'un règlement se reporter à l'édition originale en anglais, seul document officiel.

LES ARTICLES EN ROUGES ONT ETE MIS A JOUR

- 1 REGLEMENT TECHNIQUE EUROPE & AFRIQUE**
- 2 REGLEMENT DES CHAMPIONNATS EUROPE & AFRIQUE**
- 3 CHAMPIONNATS D'EUROPE DES JEUNES (- 14 ANS; -17 ANS)
- 4 CHAMPIONNATS D'EUROPE DES MOINS DE 21 ANS**
- 5 CHAMPIONNATS D'EUROPE DES + de 35**
- 6 JEUX MEDITERRANNEENS
- 6A BEACH GAMES**
- 7 ENREGISTREMENTS DES COMPETITIONS HOMOLOGUEES
- 8 QUALIFICATION DES OFFICIELS**
- 9 COMPETITIONS A TITRES MONDIALES ET EUROPE & AFRIQUE – QUALIFICATION DES JUGES
- 10 JUGES EUROPE & AFRIQUE**
- 11 JUGES SENIORS (3D et 2D)
- 12 JUGES SENIORS– OPTION RACCOURCIE POUR LES SKIEURS
- 13 HOMOLOGATEURS E&A**
- 13A HOMOLOGATEURS SENIOR**
- 14 CALCULATEURS INTERNATIONAUX
- 15 PILOTES INTERNATIONAUX
- 16 SEMINAIRE DES OFFICIELS**
- 17 OFFICIELS NATIONAUX
- 18 HOMOLOGATION DES COMPETITIONS
- 19 HOMOLOGATION NORMAL
- 20 HOMOLOGATION RECORD MONDIAL & RANKING LIST**
- 21 RECORDS EUROPE & AFRIQUE
- 22 MEILLEURS PERFORMANCES AUX CHAMPIONNATS EUROPE & AFRIQUE
- 23 RANKING LISTS EUROPE & AFRIQUE
- 24 MEDAILLES ET TITRES**
- 25 POLITIQUES et PROCÉDURES POUR L'EUROPE & L'AFRIQUE
- 26 ESSAIS DES BATEAUX ET AGREMENT
- 27 PROCEDURES DISCIPLINAIRES
- ANNEXE A - POINTS COMBINES - STANDARDS OFFICIELS**
- ANNEXE B - CONSEILS POUR LES EXAMENS DES OFFICELS NATIONAUX**
- ANNEXE C - LISTE DES BATEAUS AGREES**
- ANNEXE D – LISTE DES SYSTEMES DE CONTROLE DE VITESSE AGREES**
- ANNEXE E – ENREGISTREMENT VIDEO D'AXE (FIN DE PARCOURS)**
- ANNEXE F - SYSTÈME DE TÉLÉCHARGEMENT DE FICHIERS**

1 REGLES TECHNIQUE POUR L'EUROPE & L'AFRIQUE

1.1 GENERALITES

- a) Les règlements techniques de l'IWWF et les règlements additionnels des compétitions de ski s'appliquent à tous les championnats Europe & Afrique ainsi qu'à toutes les compétitions homologuées de la région EUROPE & AFRIQUE, sauf changement prévu dans les règlements additionnels. Quand les mots « monde » ou "IWWF" sont utilisés dans le règlement technique on doit l'appliquer pour "EUROPE & AFRIQUE". Quand les mots « Région ou Régions ou confédérations » sont utilisés on doit lire « Fédération (s) ».
- b) Les organisateurs des compétitions homologuées autres que celles des compétitions à titre où le règlement additionnel spécifique est appliqué peuvent opter pour des changements des règlements techniques de l'IWWF et des règlements additionnels à condition de ne pas changer le niveau des scores ni l'homologation de la compétition. Exemples de l'acceptation des ces changements : les conditions d'entrée, les entraînements, la méthode de tirage au sort, le nombre de disciplines et de manches, le nombre de skieurs en finale, la façon de déterminer le classement et pour le combiné et ou par équipe. La Fédération organisatrice doit informer le Conseil Technique de ces changements afin que la compétition puisse être acceptée sur le calendrier de l'EUROPE & AFRIQUE et que l'homologation n'en soit pas affectée. Le Conseil Technique est le seul arbitre pour accepter ces changements.
- c) Installations des équipements techniques par les organisateurs – Les organisateurs de compétitions doivent prendre en charge l'ensemble de l'installation des équipements techniques tels que: vidéo jump, vidéo aux portes de slalom, le chronométrage figures, la vidéo de fin de parcours etc. Ces équipements une fois installés seront contrôlés par l'homologateur qui a la responsabilité de la précision des équipements mis en places.
Il n'est pas responsable de l'installation du matériel technique. Il est demandé aux organisateurs de désigner un Responsable Technique pour l'installation du matériel.
- d) Pour toutes les compétitions les officiels nommés doivent rester sur le site durant l'intégralité de la compétition.

1.2 LES AMENDEMENTS

(Remplace la règle IWWF 1.05)

Le Conseil Technique peut apporter à tout moment un amendement au règlement additionnel et peut décider de la date effective d'application.

1.3 NOMBRE DE SKIEURS EN FINALE

(Remplace la règle IWWF 2.02)

Chaque discipline comprendra deux manches – Elimatoire et Finale tous les skieurs qualifiés pour la discipline doivent skier dans les éliminatoires de chaque discipline. Un skieur /se ne participera pas à la finale s'il a obtenu un score de 0 à la manche éliminatoire.

Le nombre de skieurs qualifiés pour la finale de chaque discipline sera le suivant :

Nombre de skieurs inscrits et ayant payés leurs droits d'inscription pourront participer à la manche éliminatoire (ex: midi le jour qui précède la compétition)	Nombre de skieurs en Finale
1 – 5	Tous
6 – 10	Les 5 premiers
11 – 12	Les 6 premiers
13 – 15	Les 8 premiers
16 - 19	Les 10 premiers
20 et plus	Les 12 premiers

Ex aequo.

Dans le cas d'ex- aequo, et ceci, quelque soit la position qui entrainerait un surnombre de skieurs en finale, il y aura un barrage entre les skieurs ex aequo afin que seul le nombre de skieur prescrit accède à la finale.

Le ou les score (s) réalisés au cours des reprises ne seront pas utilisés pour établir la liste de départ de la manche Finale de départ (où tous ces skieurs à égalité seront tirés au sort). Les scores des reprises de la première manche ne seront pas non plus utilisés pour placer le skieur dans la finale. Si les skieurs sont à égalité à la finale et aux éliminatoires alors ils resteront à égalité sur les résultats finaux. SAUF application des Règles IWWF 13.13, 14.10 et 15.18 pour l'attribution des médailles.

1.3a INSCRIPTIONS ET REGLEMENTATION DES INSCRIPTIONS

(Remplace une partie de la Règle IWWF 2. 5)

Les Fédérations doivent confirmer leur participation au Président de l'Office central de l'E&A et au Comité d'Organisation, au moins 60 jours avant le début de la première épreuve et pour tous les Championnats E&A.

Si une Fédération ne respecte pas ce délai, elle ne pourra inscrire ses skieurs qu'après avoir versé une amende de 200 € à la confédération E&A.

Quinze (15) jours au plus tard avant le début de la première épreuve des championnats, les Fédérations doivent faire parvenir à l'Office central de l'E&A et au Comité d'Organisation :

Les noms des membres de son équipe, les disciplines avec les performances pour chacun des skieurs où ils sont inscrits, ainsi que les noms des skieurs réserves officielles.

Les noms des skieurs individuels, s'il y en a, avec les disciplines et les performances pour chacun d'eux.

Les noms des skieurs "wild card", s'il y en a, avec les disciplines et les performances pour chacun d'eux.

Toute Fédération qui ne répondrait pas à ces obligations ne pourra participer qu'après avoir versé une amende de dix (10) € par skieur et par jour après la date limite de 15 jours à la Confédération E&A pour chaque skieur non inscrit.

Si les inscriptions officielles ne sont pas reçues 24 heures avant le début de la première épreuve, les skieurs concernés seront placés dans l'ordre de départ par décision du président de jury, sans référence à leurs scores de qualification.

Le nombre de skieurs de réserve par équipe n'est pas limité.

Le jour précédent le début d'une manche éliminatoire la liste de l'ordre de départ sera clos à **12H** et l'ordre de départ des participants **inscrits et qui ont payés** sera finalisé et affiché. Aucun changement à cet Ordre de Départ n'est autorisé, à l'exception pour le capitaine d'équipe qui peut :

- Retirer un skieur de la compétition.
- Remplacer un skieur blessé par un remplaçant qualifié de l'Equipe, avec l'autorisation du Président du Jury, et avant le départ de la première compétition (c. à d. avant que le premier skieur de la première discipline n'ait pris le départ).
- Le skieur remplaçant partira en premier dans la série pour laquelle il est qualifié, sauf si le tirage au sort n'est pas encore terminé.

La liste de départ des skieurs pour les Championnats Open E&A s'effectuera comme suit :

- La Ranking list mondiale la plus récemment publiée et la **Ranking list de l'année précédente** seront utilisées pour établir la liste de départ de tous les skieurs inscrits pour ces championnats du monde,

Les skieurs seront classés à partir de la plus haute performance de la Ranking list de l'année en cours ou de la Ranking list de l'année précédente après application d'un abattement de 25%.

Exemples 2014 :

Skieur	Novembre 2014	Novembre 2013	Positionnement
A	10	4 (x1.25=5)	5
B	12	10 (x1.25=12.5)	12
C	25	8 (x1.25=10)	10

Les skieurs qui ne sont pas sur **ces listes** seront tirés au sort dans les plus basses séries.

Le classement sur la Ranking list de l'année précédente sera utilisé avec un abattement de 25%.

Sélection des 5 premiers hommes et femmes au combiné.

Les 5 meilleurs hommes et les 5 meilleures femmes, **participant aux championnats, et positionnés comme ci-dessus, (en comparant les Rankings List de 2 ans)**, skieront dans le même groupe et pour chaque discipline.

Le groupe sélectionné pour chaque discipline sera déterminé en prenant le groupe des 5 meilleurs skieurs du combiné et en incorporant ces 5 skieurs dans la série du groupe initial.

Sélection des skieurs individuels qualifiés au combiné qui n'apparaissent pas sur la Ranking list pour une discipline.

Un skieur combiné peut avoir un classement combiné, mais sans être sur la liste d'une discipline. Dans ce cas le niveau de performance sera utilisé pour choisir le chiffre du tirage. S'il est de l'année précédente la même pénalité de 25 % sera appliquée. Cela déterminera la série du tirage. Ce skieur sera ajouté à la série déterminée et partira à la première place de ce groupe.

- Les skieurs seront divisés en séries et la liste de départ sera faite en utilisant l'ordre inverse des scores de la ranking list. Une série se compose normalement de **10** skieurs pour les Hommes et de **10** pour les Femmes, mais le Président du Jury peut choisir une répartition différente avant

le début de la compétition (Voir la Règle [13.01](#) pour l'ordre de départ Saut Hommes). Il est recommandé de ne pas séparer les séries 1 et 2 Dames et les séries 1, 2 et 3 Hommes pour accorder les mêmes conditions à tous les skieurs.

Les concurrents pour tous les Championnats du monde et pour toutes les Catégories d'Âge seront tirés au sort de la façon suivante :

Les meilleurs résultats (entry scores) seront utilisés pour la sélection, soit fournis sur la fiche d'inscription, soit pris sur la Ranking List.

Une fois que la sélection a été faite à partir des résultats, les skieurs seront répartis en séries comme ci-dessus, et l'ordre de départ est tiré au sort à l'intérieur de chaque série.

Le Jury de la discipline peut inverser ou modifier l'ordre de départ des séries en fonction des conditions atmosphériques.

L'ordre de départ des skieurs qualifiés pour la Finale de chaque discipline sera établi dans l'ordre inverse du classement des skieurs à l'issue de l'Eliminatoire.

Les ex-aequo de chaque discipline doivent être départagés par tirage au sort.

Tout concurrent qui ne se trouve pas au départ, prêt à skier lorsque le bateau doit démarrer est disqualifié pour la suite de la discipline.

Cependant le Starter peut accorder un délai supplémentaire d'une minute en cas d'incident détecté juste avant le départ du concurrent (ex : chausse déchirée).

Si un skieur a été disqualifié ou absent, une minute de délai est accordée au concurrent suivant sur le ponton de départ.

Si plusieurs skieurs ont été disqualifiés ou absents, le délai accordé au concurrent suivant est d'une minute par skieur disqualifié ou absent.

1.4 CALCUL DU COMBINÉ

Aux championnats d'EUROPE & AFRIQUE et pour toutes les catégories d'âge le calcul du combiné (si applicable) sera calculé suivant les formules notifiées dans le tableau en appendice A. Aucun autre système de calcul des points combiné ne pourra être utilisé pour les compétitions à titres EUROPE & AFRIQUE.

Standards Officiels de calcul du combiné

Les Standards officiels sont décidés chaque année par le Conseil technique et publiés dans l'appendice A des Règles additionnelles.

Calcul des points Combiné pour les autres compétitions internationales

Il est recommandé d'utiliser les règles de calcul EUROPE & AFRIQUE du Combiné pour les autres compétitions internationales homologuées. Pour les compétitions Open utiliser les règles standards officielles des Championnats d'Europe et pour les catégories d'âge utiliser les règles standards des championnats correspondants.

Si pour certaines raisons un autre système était utilisé il faudrait le signaler dans le règlement de la compétition

1.5 NOMINATION DES OFFICIELS POUR LES CHAMPIONNATS D'EUROPE & AFRIQUE

(Remplacer les 4 premiers paragraphes de la règles IWWF 6.01 et 6.02)

Le bureau de l'Europe & Afrique nommera les officiels pour chaque Championnats Europe & Afrique suivant proposition du Conseil Technique. Le nombre des officiels pour chacun des Championnats Europe & Afrique est indiqué en tête de chaque règlement.

1.6 JUGES DES DISCIPLINES

(Remplace la règle IWWF 6.03)

Les juges de chaque discipline sont choisis par le Président du Jury parmi les juges nommés. Dans la mesure du possible les juges seront de fédérations différentes.

1.7 LES BATEAUX

(Addition à la règle IWWF 10.01e)

Pour des raisons pratiques on utilisera un seul modèle de bateau d'une même marque.

1.8 MEILLEURE DISTANCE DE SAUT

(Complément au règlement IWWF 10.07g)

Pour les Championnats individuels **Europe & Afrique** et les championnats Europe & Afrique des moins de 21 ans, les skieurs de la série 1 sont autorisés à utiliser le Record du Monde comme leur meilleure distance.

1.9 RESULTATS SLALOM

On doit indiquer la vitesse minimum de départ et longueur de corde dans chaque manche et le nombre de bouées réalisées par chaque skieur à son dernier passage ainsi que sa vitesse et longueur de corde.

1.10 CHAMPS DE SAUT- COULEUR DES BOUEES

(Voir règle IWWF Diagramme 2)

Sur les plans d'eau où le parcours de slalom et celui du saut sont intégrés ensemble, l'Homologateur peut accepter différentes couleurs de bouées pour le parcours de saut en considérant la liste du diagramme 2 des règles de l'IWWF.

1.11 COMPLEMENT A LA REGLE 14.15 IWWF

Pour toutes les compétitions homologuées "**Record Capability**" et "**Ranking list**" les vidéos d'axe doivent être visionnées sur un écran vidéo à la tour de jury et **CONTROLEES** pendant toute la durée de la discipline.

1.12 VIDEO

Tous les enregistrements vidéo sont la propriété de la région du TC Europe & Afrique et seront conservés par le président du jury pendant toute la durée de la compétition. Les vidéos requises sont les originaux enregistrées dans le bateau pour les figures et par la camera d'axe pour le slalom (aucune copie réalisée sur la tour de jury ne sera acceptée). Les vidéos seront enregistrées sur des médias numériques et les fichiers figures, seront de type .avi, afin de respecter les temps. Les enregistrements analogiques VHS ne sont plus acceptés.

Pour toutes les compétitions RL & RC les enregistrements vidéos de fin de champ de course en slalom et les vidéos figures seront envoyés au TC de l'Europe & Afrique. Les vidéos des compétitions à titres et élites seront également transmises au TC.

Le Chef juge a la responsabilité de s'assurer que l'organisateur a transmis ces vidéos dans les 30 jours après la fin de la compétition. Le non envoi des vidéos avant le 31 Octobre entraînera pour le site concerné l'interdiction de réaliser une compétition Homologuée l'année suivante.

Il y existe deux solutions pour communiquer les vidéos au TC:

1. L'organisateur peut télécharger les fichiers directement à l'E&A sur un serveur de stockage. C'est une solution simple et qui à la préférence du TC. Un guide étape par étape est détaillé en annexe F.

2. La deuxième option consiste à envoyer les supports physiques directement à Hannu Rintanen qui téléchargera les images sur le serveur:

Hannu Rintanen, 2/1 4 Hope Street, Greenock, PA15 4AN, UK.

1.13 VIDÉO DU PASSAGE BATEAU EN SAUT (Complément à la règle IWWF 13.08a)

La caméra d'enregistrement vidéo du passage bateau doit être réalisée à partir d'un point situé sur la ligne médiane du champ de saut, filmant le bateau de face lorsqu'il se dirige vers le tremplin pour un saut.

La caméra doit être positionnée pour voir toutes les bouées bateaux avec une focale claire et être équipée d'une optique d'une puissance de grossissement suffisante afin que les bouées de début du chronométrage occupent au moins 1/6ème de la largeur de l'écran (largeur recommandée 1/3ier de l'écran).

Il est recommandé que la vidéo d'axe soit enregistrée depuis la tour afin que toutes les corrections de trajectoire soient communiquées au pilote.

1.14 MODE RTB (Return To Baseline) en SAUT (complément à la règle IWWF 13.04)

Si un skieur choisit de sauter en utilisant le mode RTB ou les temps à 3 segments, il devra utiliser le même mode pour tous les sauts de cette manche.

Le skieur ne peut pas changer de mode entre les sauts.

1.15 CHOIX DE CATÉGORIE POUR UN SKIEUR

Un skieur peut concourir uniquement dans une catégorie au cours d'une même compétition. Par exemple un skieur Senior peut concourir dans la catégorie Senior OU dans la catégorie Open, mais PAS DANS LES DEUX.

1.16 MANCHES

Le nombre maximum de manches retenues pour apparaître sur la "Ranking list" ou records est limité à 4 pour toutes les compétitions - en jours consécutifs sur un même site.

La ou les compétitions proposées à l'homologation RL ou RC avec un maximum de 4 manches (pour chacune des disciplines, slalom, figures et saut), doivent être espacé par 3 jours entiers, avant de reprendre le même le code du site.

2 compétitions de deux manches chacune, sont conforme à ce règlement.

NOTE : Voir le Règlement intérieur Europe & Afrique, les Règles de participation et la liste des Obligations pour de plus amples informations

1.17 ENTRAÎNEMENTS PRIVÉS

(Remplace la règle IWWF 1.12)

Des temps d'entraînements seront proposés aux équipes avant les Championnats et ceux-ci pourront être réservés et payés en fonction de la demande, à l'organisateur.

1.18 ENTRAÎNEMENTS OFFCIELS

(Remplace la règle IWWF 1.12)

Les deux derniers jours qui précèdent immédiatement les championnats les temps d'entraînement seront réservés et utilisés pour les entraînements officiels. Cela sera organisé afin que chacun des concurrents ayant payé, se voient attribués soit un numéro de série de passage et / ou une certaine quantité de temps à la discrétion du juge en chef basé sur le principe que chaque skieur recevra une égalité des temps d'entraînements.

Les skieurs de slalom recevront un maximum de 4 passages (ou 6 minutes) ; les skieurs figures 2 passages (ou 5 minutes) et les sauteurs trois sauts (ou 6 minutes).

Pour chaque demande d'entraînement l'équipe doit indiquer au moins 60 jours avant le début de la compétition sur son bulletin officiel les temps d'entraînement.

Ils doivent indiquer le nombre de skieurs pour chaque discipline.

Les équipes qui ne respectent pas ce délai ne seront pas incluses dans le programme des entraînements. Au moins 45 jours avant le début de la compétition, l'organisateur (en coordination avec le chef juge) publiera le calendrier des entraînements officiels (y compris avec les temps imparti).

Les temps seront programmés pour les compétiteurs sur la base d'un tirage au sort par équipe, et regroupés par disciplines, les entraînements seront regroupés par exemple slalom, puis figures et sauts (par hauteur de tremplin). Tous les skieurs dont les temps n'ont pas été payés au moins 30 jours avant le début de la compétition, ou qui ne sont pas prêts à skier en conformité avec le calendrier publié, perdront leurs temps d'entraînements.

En vertu de son pouvoir discrétionnaire, le chef juge peut modifier l'heure du début des entraînements en fonction de circonstance exceptionnelles.

Ce qui précède est résumé dans le tableau ci-dessous :

60 jours ou plus avant le début prévu de la compétition	Les équipes demandant un temps d'entraînement, doivent envoyer sur le bulletin officiel prévu à cet effet le nombre de skieurs pour chaque discipline accompagné des temps demandés.
45 jours ou plus avant le début prévu de la compétition	L'organisateur publiera le calendrier des entraînements.
30 jours avant le début prévu de la compétition	Date limite pour payer les temps d'entraînement.

L'organisateur peut offrir un temps supplémentaire en cas de temps non affectés.

Le coût horaire maximum par heure d'entraînement officiel sera de 240,00€ (4,00 € par minute).

NOTA : Voir Règlements intérieurs "Byelaws" Europe & Afrique, les règles d'éligibilité et liste des obligations pour plus d'informations et exigences.

2. REGLES POUR LES DES CHAMPIONNATS D'EUROPE ET D'AFRIQUE

2.1 FREQUENCE DES CHAMPIONNATS

(Remplace la règle IWWF 1.02)

Les Championnats auront lieu tous les ans.

2.2 FORMAT DES CHAMPIONNATS

Les Championnats Europe & Afrique Open sont réalisés sous la forme de deux manches pour chaque discipline – éliminatoire et finale.

2.3. QUALIFICATION DES SKIEURS

Chaque Fédération affiliée à l'Europe & l'Afrique aura le droit de choisir une équipe de skieurs pour représenter sa Fédération dans les Championnats Individuels Europe & Afrique. L'équipe comportera un maximum de six skieurs, l'équipe ne peut comprendre plus de quatre hommes ou quatre femmes.

Les skieurs non sélectionnés dans l'équipe nationale peuvent se qualifier pour participer comme spécialistes aux Championnats individuels seulement dans la (les) discipline (s) qui les concernent s'ils sont détenteurs de l'un des critères suivants :

1. Détenteur d'un record européen (Europe & Afrique la performance doit avoir été validée par le Conseil Technique 30 jours avant le début des Championnats.
2. Etre le Champion d'Europe et Afrique en titre d'une des disciplines ou du Combiné des Championnat d'Europe précédents.
3. Etre Champion du monde en titre d'une des disciplines ou du combiné des Championnats du monde précédents.
4. Skieurs classés dans les meilleurs des X premières places (comme illustré ci-dessous) sur les différentes "Ranking List".

	Sur la Ranking List E & A actuel	Sur la Ranking List E & A de l'année précédente	Skieurs E&A placés dans les X premiers skieurs de la dernière Ranking list IWWF de Novembre	Skieurs E&A placés dans les X premiers skieurs de la précédente Ranking list IWWF de Novembre	Skieurs E&A placés dans les X premiers skieurs de la list "Elite" 30 jour avant le championnat	Skieurs E&A placés dans les X premiers skieurs de la list "Elite" 1 an et 30 jour avant le championnat
Hommes slalom	8	6	20	16	14	11
Femmes slalom	8	6	15	12	10	8
Hommes figures	8	6	20	16	8	6
Femmes figures	8	6	15	12	8	6
Hommes saut	8	6	20	16	12	9
Femmes saut	8	6	15	12	8	6
Hommes combiné	5	4	10	8		
Femmes combiné	5	4	10	8		

2.4. Classement des skieurs pour les repartir en séries :

Les skieurs sont classés selon leur meilleur placement dans les listes suivantes :

Dernière Ranking List IWWF éditée en Novembre (année N-1)

La Ranking List IWWF de l'année précédente éditée en Novembre avec une pénalité de 25% (année N-2)

Exemples 2014:

Skieurs	Novembre 2013	Novembre 2014	positionnement
A	10	4 (x1.25=5)	5
B	12	10(x1.25=12.5)	12
C	25	8 (x1.25=10)	10

Les skieurs sans aucune performance sur ces listes seront classés par tirage au sort dans les séries les plus faibles.

Le numéro du classement sur la "Ranking List "de l'année précédente (année N-2) sera utilisé avec une pénalité de 25%.

Etablissement des numéros d'ordre pour les 5 meilleurs combinés hommes et femmes.

Les 5 meilleurs combinés hommes et les 5 meilleurs combinés femmes présents sur la compétition, classement obtenu en utilisant la méthode ci-dessus (en comparant les "Ranking List" des 2 années précédentes N-1 et N-2) skieront tous dans la même série dans toutes les disciplines.

Le choix de la série pour chaque discipline sera déterminé en utilisant la série du meilleur des 5 skieurs dans cette discipline. Les 5 skieurs seront placés dans cette série en supplément du nombre de skieurs de cette série.

Etablissement du numéro d'ordre pour les autres combinétistes qualifiés individuellement qui ne sont pas sur le classement IWWF (les classements IWWF N-1 et N-2) de la discipline. Un combinétiste peut avoir un classement IWWF en combiné sans avoir de classement IWWF pour une discipline. Dans ce cas, le niveau de performance sera utilisé pour déterminer le numéro d'ordre. Si cette performance est de l'année N-2, la même pénalité de 25% s'appliquera. Ceci déterminera le numéro d'ordre et donc la série. Le skieur sera ajouté à la série, il partira comme premier skieur de la série.

2.5 STANDARDS DE QUALIFICATION DE SKIEUR D'ÉQUIPE

Règles Techniques reprisent de l'IWWF

a. Qualification pour une discipline

Chaque skieur inscrit pour une seule discipline (exceptés ceux qui concourent conformément à la Règle 2. 7 D) aura dans sa possession une carte d'évaluation indiquant ses performances dans la discipline qui le concerne :

	Slalom	Figures	Saut
Femmes	6 @ 55/13m	4000	34m
Hommes	6 @ 58/13m	5500	49m

b. Qualification pour deux disciplines

Chaque skieur inscrit pour deux disciplines (exceptés ceux qui concourent conformément à la Règle 2. 7 D) aura dans sa possession une carte d'évaluation indiquant ses performances dans les disciplines qui le concerne :

	Slalom	Figures	Saut
Femmes	6 @ 55/16m & 4 @ 55/14.25m	3200	31m
Hommes	6 @ 58/13m & 4 @ 58/14.25m	4000	43m

c. Qualification pour trois disciplines

Si un skieur est qualifié en vertu de l'article 2.07 B pour participer à deux disciplines, il sera autorisé à participer à la troisième discipline s'il possède un carnet de performance indiquant ses performances dans les disciplines qui le concerne :

	Slalom	Figures	Saut
Femmes	6 @ 55/18.25m	2300	25m
Hommes	6 @ 58/18.25m	3000	36m

d. Qualification d'équipe Minimum

Chaque Fédération aura droit à une équipe de trois concurrents, homme ou femme, conformément aux règles 2.7 A, B ou C ou non. Un tel skieur qualifié dans une seule discipline ou non qualifié peut concourir dans deux disciplines maximum. De plus, la Fédération qui organise les Championnats EUROPE & AFRIQUE aura droit à une équipe de six concurrents, qualifié ou non.

2.6 WILD CARD

Chaque fédération peut inscrire 5 concurrents, hommes ou femmes, au titre de skieurs" Wild card". Ces skieurs doivent avoir un score minimum de qualification selon la règle 2.5 ci-dessus. Ces skieurs, s'ils sont qualifiés, peuvent participer à une, deux ou trois disciplines. Ils ne peuvent pas être membres d'équipe et leurs performances ne seront pas prises en compte pour le score d'équipe.

2.7 PREUVE DES QUALIFICATIONS

(Addition à la règle IWWF 2.05)

Pour les Championnats d'Europe individuels on utilise la "Ranking List" Europe & Afrique de l'année précédente pour le classement de chaque skieur. Si l'on ne dispose pas de performance sur la "Ranking List" Europe & Afrique de l'année précédente, la liste de l'année d'avant sera consultée et utilisée. Si l'on ne trouve toujours pas de performances dans aucune des listes on demandera une preuve du score de qualification lors de l'inscription et le skieur sera alors classé dans une série inférieure.

Le Conseil Technique de l'Europe & Afrique éditera une liste alphabétique des skieurs en fonction de leur performance tout au long de la saison. Cette liste pourra être consultée pour fournir des preuves de qualification si aucune autre preuve n'est disponible. Cependant les preuves de qualification sont de la responsabilité de chaque Fédération et **NON** du Conseil Technique E&A, du Président du Jury ou du Chef calcul.

2.8 CHANGEMENT DE LA HAUTEUR DU TREMLIN

Copie de la règle IWWF 13.01

- a) Les femmes pourront choisir de sauter à 1.50 m ou 1.65 m (voir règle 13.02d). Pour être autorisées à sauter à 1.65m la skieuse doit avoir atteint 38 m à 1.50 m au cours d'une compétition homologuée par sa Fédération.
- b) Les hommes pourront choisir de sauter à 1.65 m ou 1.80 m (voir règle 13.02d). Pour être autorisés à sauter à 1.80 m le skieur doit avoir atteint 48 m à 1.65 m au cours d'une compétition homologuée par sa Fédération.

Les skieurs qui ont déjà atteint ces distances conformément à cette règle n'ont pas besoin d'en fournir la preuve. Leur score est sur la "Ranking List".

2.9 CLASSEMENT PAR EQUIPE AUX CHAMPIONNATS EUROPE & AFRIQUE INDIVIDUELS (remplace la règle 5 de l'IWWF)

5.01: Qualification pour le calcul du combiné individuel

Pour être qualifié au combiné, un compétiteur doit avoir un minimum de 20 points en figures, 1/4 bouée en slalom et avoir un score en saut.

5.02 : Manche de sélection pour un Score combiné

Les résultats individuels combinés, sont calculés sur le meilleur score obtenu soit aux éliminatoires, soit sur la manche finale, pour chaque skieur qualifié pour le combiné individuel. Les résultats obtenus au cours d'une reprise pour égalité ne sont pas pris en compte dans le combiné.

5.03 : Méthode de classement du combiné individuel

Chaque compétiteur au combiné doit avoir obtenu à chaque épreuve un certain nombre de points combiné calculés sur la base de son meilleur score soit au cours des éliminatoires, soit au cours de la finale, sur la base du Standard Officiel. Les points combinés seront calculés suivant les formules indiquées dans l'Annexe A.

Le score en saut d'un skieur combiné ne pourra pas être inférieur à zéro.

5.04 : Classement combiné

Le classement combiné individuel est basé uniquement sur le meilleur score des éliminatoires ou de la manche finale

5.05 : Classement par équipe

Les 3 meilleurs scores combinés hommes ou femmes pour chaque discipline (au cours de la manche éliminatoire ou de la manche finale) seront additionnés pour obtenir le score d'équipe. La performance d'un skieur qui n'est pas membre officiel d'équipe de sa fédération ne sera pas prise en considération dans le calcul du score d'équipe.

2.10 NOMINATION DES OFFICIELS

Le Bureau de l'Europe & Afrique nommera les officiels après avoir reçu les propositions du TC :

Un Chef Juge, un Assistant Chef Juge, 6 Juges, un Homologateur, un Chef Calculateur, un Assistant Calculateur, un Chef Pilote et un Pilote.

Les organisateurs nommeront un Directeur Technique et notifieront au TC E & A la personne choisie.

Ces officiels participeront aux Championnats E & A par Equipe ET Individuel.

NOTE : Voir le Règlement intérieur E & A, les Règles de participation et la Liste des Obligations pour de plus amples informations.

3. CHAMPIONNATS D'EUROPE & D'AFRIQUE des JEUNES

3.1 GENERALITES

Les Championnats Europe & Afrique des Moins de 17 ans et des moins de 14 ans auront lieu tous les ans.

3.2 CONDITIONS DE PARTICIPATION

Peuvent participer à ces Championnats les Skieurs - garçons et filles dans les catégories d'âge énumérées en a) et b) ci-dessous :

a) MOINS DE 14 ans (Cadets)

Les garçons et les filles qui n'ont pas atteint 14 ans au 31 décembre de l'année écoulée. Ce qui signifie que la dernière année des moins de 14 ANS est l'année civile de leur 14ème anniversaire.

b) MOINS DE 17 ans (Juniors)

Les garçons et les filles qui n'ont pas atteint 17 ans au 31 Décembre de l'année écoulée. Ce qui signifie que la dernière année des moins de 17 ANS est l'année civile de leur 17ème anniversaire.

c) Les Moins de 14 ans comme les Moins de 17 ans doivent être présentés par leur Fédération.

d) Un skieur ne pourra pas participer dans les deux catégories moins de 14 ANS et moins de 17 ANS.

3.3 LES EQUIPES

Chaque Fédération présentera une équipe des moins de 14 ANS composée de 4 skieurs maximum avec 3 maximum du même sexe.

Chaque Fédération présentera une équipe des moins de 17 ANS composée de 4 skieurs maximum avec 3 maximum du même sexe.

3.4 DISCIPLINES

Il y aura les trois disciplines : slalom, figures et saut par âge et catégories.

Il n'y aura pas de finales pour le combiné individuel. Les points du combiné individuel seront comptés à partir d'une des deux manches. .

3.5 MINIMA D'ENTREE

a. Skieurs d'équipe

	Slalom	Figures	Saut
Moins de 14			
Filles	6 @ 43 kph/18.25m	1000 pts.	12 m
Garçons	6 @ 46 kph/18.25m	1300 pts.	16 m
Moins de 17			
Filles	6 @ 52 kph/18.25m	1500 pts.	17 m
Garçons	6 @ 55 kph/18.25m	2000 pts.	25 m

Ces minima doivent avoir été réalisés dans chaque discipline par les skieurs inscrits.

Les Fédérations qui n'auraient pas de skieurs ayant réalisé ces minima peuvent néanmoins présenter 1 skieur garçon ou fille dans la catégorie moins de 14 ans et un garçon ou une fille dans la catégorie moins de 17 ans. Ces skieurs peuvent participer dans n'importe quelle ou toutes les disciplines.

NOTA : La Fédération organisatrice de ces Championnats doit présenter une équipe de 6 compétiteurs (avec un maximum de 4 dans une catégorie, qualifiés ou non).

b. Individuels

SELECTION Les skieurs classés dans les X premiers (voir ci-dessous) dans la Ranking List de la région Europe et Afrique au 31 Octobre de l'année précédente, peuvent participer en individuel présentés par leur Fédération, avec un MAXIMUM de 8 skieurs individuels de n'importe quel pays.

Slalom	Figures	Saut	Combiné
U14 Garçons: 10	U14 Garçons: 10	U14 Garçons: 10	U14 Garçons: 10
U14 Filles: 10	U14 Filles: 10	U14 Filles: 10	U14 Filles: 10
U17 Garçons: 10	U17 Garçons: 10	U17 Garçons: 10	U17 Garçons: 10
U17 Filles: 10	U17 Filles: 10	U17 Filles: 10	U17 Filles: 10

c. Conversion des scores

- 1) Si un skieur change de catégorie d'âge de moins de 14 ans à moins de 17 ans les conversions suivantes s'appliqueront :
Slalom : Si un skieur n'a pas de score à 58 km/h, son score validé sera au maximum de 6,00@55/18,25.
Saut : Le score dans la «Ranking List» des moins de 14 ans sera accepté tel qu'il est.
Figure : le score sera accepté tel qu'il est.
- 2) Si un skieur a uniquement un score dans la catégorie d'âge au dessus de la sienne, si nécessaire, la conversion suivante s'appliquera :
Slalom : Un résultat obtenu à 58 Km/h devient le même résultat qu'à 55 Km/h (exemple 4,00@58/14,25 devient 4,00@55/14,25);
Saut : Aucun score ne sera accepté s'il n'est pas été effectué sous sa réelle catégorie d'âge
Figure : le score sera accepté tel qu'il est.
Les scores obtenus seront utilisés pour classer le skieur dans sa nouvelle catégorie d'âge.

3.6 INSCRIPTIONS ET DOCUMENTATION

- a) De toute évidence pour la qualification des skieurs, les Fédérations devront fournir tous détails sur la fiche d'inscription, indiquant la date et lieu de la compétition où les minima exigés ont été réalisés.
- b) Les skieurs doivent donner à leur arrivée au Président du Jury leur carnet de performances ainsi que leur passeport pour vérification.
- c) Les Fédérations sont responsables de l'exactitude des informations sur la fiche d'inscription qui doit être envoyée à la fois au bureau de l'Europe & Afrique et aux organisateurs.
- d) On contrôlera la validité des qualifications, sous la responsabilité du Président du Jury, avant le tirage au sort.
- e) (remplace une partie de la règle IWWF 2.5)
Remplacer : "Les skieurs seront divisés en séries et les ordres de départ seront effectués en utilisant l'ordre inverse de la Ranking List".
PART
"Les skieurs seront divisés en séries et chaque série sera ensuite tirée au sort".

3.7 PREUVE DES QUALIFICATIONS

On utilisera, pour le classement, la Ranking List de l'année précédente pour chaque skieur, à moins que 12 jours avant le début de la compétition une preuve écrite d'une meilleure performance soit présentée. La preuve peut-être une copie signée des résultats ou une copie de la page du carnet de performances envoyé par courrier, fax ou via le capitaine de l'équipe. Une Fédération qui donnerait sciemment des scores inexacts serait sanctionnée.

Le Conseil Technique de l'Europe & Afrique TC éditera une liste alphabétique des skieurs en fonction de leur performance tout au long de la saison. Cette liste pourra être consultée pour fournir des preuves de qualification si aucune autre preuve n'est disponible. Cependant les preuves de qualification sont de la responsabilité de chaque Fédération et non du Conseil Technique, du Président du Jury ou du Chef calcul.

3.8 VITESSE DE DEPART SLALOM

Moins 14		
Filles	46 km/h,	raccourcissement @ 55 km/h
Garçons	49 km/h,	raccourcissement @ 55 km/h
Moins 17		
Filles	49 km/h,	raccourcissement @ 55 km/h
Garçons	52 km/h,	raccourcissement @ 58 km/h

La vitesse de départ en finale sera décidée par les juges nommés.

3.9 VITESSE EN SAUT ET HAUTEURS DE TREPLIN

Moins 14		
Filles	Vitesse Maximum 45 km/h	Tremplin 1.50 m
Garçons	Vitesse Maximum 48 km/h	Tremplin 1.50 m
Moins 17		
Filles	Vitesse Maximum 51 km/h	Tremplin 1.50 m.
Garçons	Vitesse Maximum 51 km/h	Tremplin 1.50 m. ou 1.65 m.

3.10 CHANGEMENT DE HAUTEUR DU TREPLIN

- Les filles sauteront à 1.50 m
- Les garçons sauteront à 1.50 m sauf s'ils peuvent démontrer les critères suivants :
Pour pouvoir sauter avec un tremplin à 1.65, le skieur doit avoir réussi un saut à 38 m avec un tremplin à 1.50 m dans une compétition homologuée et certifiée par leur fédération.
Les skieurs qui ont réussi les distances requises conformément au règlement n'ont pas besoin d'en fournir la preuve, les résultats sont publiés sur la Ranking List de leur catégorie d'âge.

3.11 FINALES

Les finales auront lieu pour les championnats **des moins de 14 ans et des moins de 17 ans.**

3.12 RESULTATS COMBINE PAR EQUIPE

(remplace la règle 5 de l'IWWF)

5.01 : Qualification pour le calcul du combiné individuel

Pour être qualifié au combiné, un compétiteur doit avoir un minimum de 20 points en figures, 1/4 bouée en slalom et avoir un score en saut.

5.02 : Manche de sélection pour un Score combiné

Les résultats individuels combinés, sont calculés sur le meilleur score obtenu soit aux éliminatoires, soit sur la manche finale, pour chaque skieur qualifié pour le combiné individuel. Les résultats obtenus au cours d'une reprise pour égalité ne sont pas pris en compte dans le combiné.

5.03 : Méthode de classement du combiné individuel

Chaque compétiteur au combiné doit avoir obtenu à chaque épreuve un certain nombre de points combiné calculés sur la base de son meilleur score soit au cours des éliminatoires, soit au cours de la finale, sur la base du Standard Officiel. Les points combinés seront calculés suivant les formules indiquées dans l'Annexe A.

Le score en saut d'un skieur combiné ne pourra pas être inférieur à zéro.

5.04 : Classement combiné

Le classement combiné individuel est basé uniquement sur le meilleur score des éliminatoires ou de la manche finale

5.05 : Classement par équipe

- Les 3 meilleurs résultats combinés des **Éliminatoires** de chaque discipline, garçons et filles de l'équipe des Moins de 17 ans seront additionnés pour les points par équipe. Le total des points par équipe dans les 3 disciplines donnera le meilleur résultat combiné par équipe.
- Les 3 meilleurs résultats combinés garçons ou filles en équipe des Moins de 14 ans des éliminatoires pour chacune des disciplines seront additionnées pour donner le résultat par équipe dans chacune des disciplines.
- Le total du Combiné des Moins de 17 ans et du combiné des Moins de 14 ans sera utilisé pour le combiné par équipe.

3.13 OFFICIELS

Le bureau de l'E & A nommera les officiels parmi ceux proposés par le Comité Technique :

Un Président du Jury, un Assistant du Président du Jury, 6 Juges, un Homologateur, un Chef Calculateur, un Assistant Calculateur, un Chef Pilote et 2 Pilotes.

Les organisateurs nommeront un Responsable Technique et notifieront au TC Europe & Afrique la personne choisie.

NOTE : Voir additionnelle règle 1 pour les autres règlements techniques

4 CHAMPIONNATS D'EUROPE et d'AFRIQUE DES MOINS DE 21 ANS

4.1 GENERALITES

Les Championnats d'Europe des moins de 21 ans (Europe & Afrique) ont lieu tous les ans.

4.2 CONDITIONS DE PARTICIPATION

Peuvent participer à ces Championnats les hommes et les femmes qui n'ont pas atteint 21 ans au 31 Décembre de l'année écoulée. Ce qui signifie que la dernière année des **moins de 21 ans est** l'année civile de leur 21^{ème} anniversaire.

4.3 EQUIPES

Chaque Fédération présentera une équipe composée de 4 skieurs maximum avec 3 maximum du même sexe.

4.4 DISCIPLINES

Il y aura les trois disciplines : Slalom, Figures, Saut.

Il n'y aura pas de Finales du combiné. Le combiné sera calculé sur les autres manches.

4.5 MINIMA D'ENTREE

a. Skieurs d'équipes

	Slalom	Figures	Saut
Hommes	6 @ 58 km/h/18.25m	3000	38m
Femmes	6 @ 55 km/h/18.25m	2300	25m

Ces minima doivent avoir été réalisés dans chaque discipline où le skieur est inscrit.

Les Fédérations qui n'auraient pas de skieurs ayant réalisé ces minima peuvent néanmoins présenter 1 skieur homme et une femme. Ces skieurs peuvent participer dans n'importe quelle discipline.

NOTA : La Fédération organisatrice de ces Championnats doit présenter une équipe de 4 compétiteurs qualifiés ou non.

b. Skieurs individuels

SELECTION Les skieurs classés dans les X premiers (voir ci-dessous) dans la Ranking List de la région Europe et Afrique au 31 Octobre de l'année précédente, peuvent participer en individuel présentés par leur Fédération.

Slalom	Figures	Saut	Combiné
- 21 Hommes: 15	- 21 Hommes: 15	- 21 Hommes: 15	- 21 Hommes:10
- 21 Femmes: 15	- 21 Femmes: 15	- 21 Femmes: 15	- 21 Femmes: 10

c. Conversion des scores

- 1) Si un skieur change de catégorie d'âge de Moins 14 ou de Moins de 17 à Moins de 21, si nécessaire, les conversions suivantes s'appliqueront :
Slalom : Si un skieur n'a pas de résultats à 58 Km/h son score sera accepté comme il est avec un maximum de 6,00@55/18,25
Saut : Un score inscrit sur la Ranking List des Moins de 14 ou des Moins de 17 sera accepté comme il est.
Figure : le score sera accepté tel qu'il est.
- 2) Si un skieur a seulement un résultat dans la catégorie Open, si nécessaire, la conversion suivante s'appliquera :
Slalom : le score sera accepté tel qu'il est.
Saut : Aucun score ne sera accepté s'il n'est pas été effectué sous sa réelle catégorie d'âge et conformément à la règle de la hauteur du tremplin
Figure : le score sera accepté tel qu'il est.
Les scores obtenus seront utilisés pour classer le skieur dans sa nouvelle catégorie d'âge.

4.5a Wild card

Chaque fédération peut inscrire 5 concurrents, hommes ou femmes, au titre de skieurs " Wild card". qualifiés ou non. Ces skieurs peuvent participer à une, deux ou trois disciplines. Ils ne sont pas membres d'équipe et leurs performances ne sont pas prises en compte pour le score d'équipe.

4.6 FORMULAIRES D'INSCRIPTIONS ET DOCUMENTATION

- a) De toute évidence pour la qualification des skieurs les Fédérations devront fournir tous détails sur la fiche d'inscription, indiquant la date et lieu de la compétition où les minima exigés ont été réalisés.
- b) Les skieurs doivent donner à leur arrivée au Président du Jury leur carnet de performances ainsi que leur passeport pour vérification.
- c) Les Fédérations sont responsables de l'exactitude des informations sur la fiche d'inscription qui doit être envoyée à la fois au bureau de l'Europe & Afrique et aux organisateurs.
- d) On contrôlera la validité des qualifications sous la responsabilité du Président du Jury avant le tirage au sort.
- e) (remplace une partie de la règle IWWF 2.5)
Remplacer : "Les skieurs seront divisés en séries et les ordres de départ seront effectués en utilisant l'ordre inverse de la Ranking List".
PART
"Les skieurs seront divisés en séries et chaque série sera ensuite tirés au sort".

4.7 PREUVE DES QUALIFICATIONS

On utilisera, pour le classement, la "Ranking List" de l'année précédente pour chaque skieur, à moins que 12 jours avant le début de la compétition une preuve écrite d'une meilleure performance soit présentée. La preuve peut-être une copie signée des résultats ou une copie de la page du carnet de performances envoyée par courrier, fax ou via le capitaine de l'équipe. Une Fédération qui donnerait sciemment des scores inexacts serait sanctionnée.

Le Conseil Technique de l'Europe & Afrique TC éditera une liste alphabétique des skieurs en fonction de leur performance tout au long de la saison. Cette liste pourra être consultée pour fournir des preuves de qualification si aucune autre preuve n'est disponible. Cependant les preuves de qualification sont de la responsabilité de chaque Fédération et non du Conseil Technique, du Président du Jury ou du Chef calcul.

4.8 VITESSE DE DEPART EN SLALOM

Eliminatoires	Hommes 58 km/h/18.25m	Femmes 55 km/h/18.25m
Finale	Hommes 58 km/h/16.00m	Femmes 55 km/h/16.00m

4.9 VITESSE EN SAUT ET HAUTEUR DE T REMPLIN

Femmes	Vitesse Max 54 km/h	tremplin 1.50m or 1.65m.
Hommes	Vitesse Max 57 km/h	tremplin 1.65m or 1.80m.

4.10 CHANGEMENT DE LA HAUTEUR DU TREMPLIN

- a) Les femmes pourront choisir de sauter à 1.50 m ou 1.65 m (voir règle IWWF 13.02d). Pour être autorisées à sauter à 1.65 m la skieuse doit avoir atteint 38 m à 1.50 m au cours d'une compétition homologuée et certifiée par sa Fédération.
- b) Les hommes pourront choisir de sauter à **1.50 m**, 1.65 m ou 1.80 m (voir règle IWWF 13.02d).
Pour pouvoir sauter avec un tremplin à 1.65 m, le skieur doit avoir réussi un saut à 38 m avec un tremplin à 1.50 m dans une compétition homologuée et certifiée par sa fédération.
Pour pouvoir sauter avec un tremplin à 1.80 m, le skieur doit avoir réussi un saut à 48 m avec un tremplin à 1.65/1.50 m dans une compétition homologuée et certifiée par sa fédération.
Les skieurs qui ont déjà atteint ces distances conformément à cette règle n'ont pas besoin d'en fournir la preuve. Leur score est sur la "Ranking List".

4.11 COMBINE ET RESULTATS PAR EQUIPE (Remplace la règle 5 De l'IWWF)

5.01 : Qualification pour le calcul du combiné individuel

Pour être qualifié au combiné, un compétiteur doit avoir un minimum de 20 points en figures, 1/4 de bouée en slalom et avoir un score en saut.

5.02 : Manche de sélection pour un Score combiné

Les résultats individuels combiné, sont calculés sur le meilleur score obtenu soit aux éliminatoires, soit sur la manche finale, pour chaque skieur qualifié pour le combiné individuel. Les résultats obtenus au cours d'une reprise pour égalité ne sont pas pris en compte dans le combiné.

5.03: Méthode de classement du combiné individuel

Chaque compétiteur au combiné doit avoir obtenu à chaque épreuve un certain nombre de points combiné calculés sur la base de son meilleur score soit au cours des éliminatoires, soit au cours de la

finale, suivant les catégories à partir du Standard Officiel. Les points combinés seront calculés suivant les formules indiquées dans l'Annexe A.

Le score en saut d'un skieur combiné ne pourra pas être inférieur à zéro.

5.04 : Classement combiné

Le classement combiné individuel est basé uniquement sur le meilleur score des éliminatoires ou de la manche finale.

5.05 : Classement par équipe

Les 3 meilleurs résultats combiné homme ou femme de chaque équipe dans chaque discipline réalisée aux éliminatoires seront ajoutés pour obtenir les résultats par équipe. Le total des scores de l'équipe dans les 3 disciplines donnera les résultats des points Combinés par équipe.

4.12 OFFICIELS

Le bureau de l'Europe & Afrique nommera les officiels parmi ceux sur proposés par le Comité Technique: Un Président du Jury, un Assistant du Président du Jury, **6** Juges, un Homologateur, un Chef Calculateur, un Chef Pilote et 1 Pilote.

Les organisateurs nommeront un Responsable Technique et notifieront au TC Europe & Afrique la personne choisie.

NOTE : Voir règle 1 additionnel pour les autres règlements techniques.

5 CHAMPIONNATS D'EUROPE ET D'AFRIQUE DES + de 35 ANS

5.1 GENERALITES

Les Championnats d'Europe (Europe & Afrique) Senior auront lieu tous les ans.

5.2 CONDITIONS DE PARTICIPATION

Peuvent participer à ces Championnats les hommes et les femmes dans les catégories d'âge énumérées en a, b, et c, ci-dessous :

Les catégories d'âge se réfèrent à l'âge du skieur au 31 décembre de la fin d'année.

- a) + de 35 35 – 44 ans
- b) + de 45 45 – 54 ans
- c) + de 55 55 – 64ans.
- d) + de 65 65 ans et plus - les skieurs de cette catégorie NE SONT PAS comptés dans leur équipe nationale.

5.3 EQUIPES

Chaque fédération peut inscrire une équipe composée d'un maximum de 8 skieurs des catégories +35 , +45 et +55 avec un maximum de 4 skieurs dans n'importe quelle catégorie d'âge.

Si un skieur de + 65 est inscrit, il participe dans l'équipe en tant que skieur de + 55, il / elle doit posséder les qualifications des + 55 et skier conformément aux règles des + 55 ans.

Un maximum de 7 skieurs du même sexe peut être inscrit dans une équipe et un maximum de 3 skieurs d'équipe du même sexe peut être inscrit dans n'importe quelle catégorie d'âge.

Les skieurs de la catégorie d'âge des + 65 ans ne sont pas comptés dans leur équipe nationale.

5.4 DISCIPLINES

Il y aura les trois disciplines : Slalom, Figures, Saut, pour chaque âge et par sexe.

Le combiné sera calculé sur les autres manches.

~~Il n'y a pas de combiné pour la catégorie des + de 65 ans~~

5.5 MINIMA D' ENTRÉE

a) Skieurs d'Equipe

	Slalom	Figures	Saut
+ 35 Hommes	6 @ 55km/h/18.25m	2500	29m
+ 35 Femmes	6 @ 52km/h/18.25m	2000	22m
+ 45 Hommes	6 @ 52km/h/18.25m	2000	26m
+ 45 Femmes	6 @ 49km/h/18.25m	1500	20m
+ 55 Hommes	6 @ 46km/h/18.25m	1000	20m
+ 55 Femmes	6 @ 43km/h/18.25m	800	15m

Ces minima doivent avoir été réalisés dans chaque discipline où le skieur est inscrit.

Les Catégories I et II qui sont qualifiées dans deux disciplines peuvent s'inscrire à la troisième s'ils ont réalisé les minima des catégories II et III. Les skieurs des catégories III qui sont qualifiés dans deux disciplines peuvent s'inscrire à la troisième.

Les Fédérations qui n'auraient pas de skieurs ayant réalisé ces minima peuvent néanmoins présenter 1 skieur homme ou une femme dans chaque catégorie d'âge. C'est-à-dire un maximum de 3 skieurs, 1 par catégorie d'âge. Ces skieurs peuvent participer dans n'importe quelle discipline.

NOTA : La Fédération organisatrice de ces Championnats doit présenter une équipe de 6 compétiteurs qualifiés ou non (se conformer à la règle 5.3).

b) Skieurs Individuels

SELECTION Les skieurs classés dans les X premiers (voir ci-dessous) dans la "Ranking List "de la région Europe et Afrique au 31 Octobre de l'année précédente, peuvent participer en individuel présentés par leur Fédération.

	Slalom	Figures	Saut	Combiné
	+35, +45, +55	+35, +45, +55	+35, +45, +55	+35, +45, +55
Hommes	15	15	15	15
Femmes	15	15	15	15

Les skieurs de la catégorie +65 doivent avoir un score homologué dans une discipline pour participer dans cette discipline.

Les skieurs individuels qui sont qualifiés dans deux disciplines peuvent participer dans la troisième.

c) Conversion des scores

Si un skieur change de catégorie d'âge ou a obtenu des scores uniquement dans des catégories d'âge différents, les conversions suivantes s'appliquent :

Slalom : Un score à 58, 55 ou 52 sera égal à un score à 55, 52 ou 49. (ex. 4,00@58/11,25 égal 4,00@55/11,25)

Si un skieur n'a pas de score dans la catégorie choisie, son score de slalom sera accepté avec un maximum de 6,00 bouées à la vitesse maximale de sa catégorie d'âge réelle.

Saut : le score sera accepté comme il est, indépendamment de la hauteur vitesse / hauteur du tremplin.

Figures : le score sera accepté tel qu'il est.

Les scores obtenus seront utilisés pour classer le skieur dans sa nouvelle catégorie d'âge. Si ces chiffres lui donnent la possibilité d'entrer dans un championnat en individuel, il sera ajouté aux nombres de participants individuels précisés dans l'article 5.5b.

5.5a Wild card

Chaque fédération peut inscrire 5 concurrents, hommes ou femmes, au titre de skieurs " Wild card". qualifiés ou non. Ces skieurs peuvent participer à 1, 2 ou 3 disciplines. Ils ne sont pas membres d'équipe et leurs performances ne sont pas prises en compte pour le score d'équipe.

5.6 INSCRIPTIONS ET DOCUMENTATION

- De toute évidence pour la qualification des skieurs les Fédérations devront fournir tous détails sur la fiche d'inscription, indiquant la date et le lieu de la compétition où les minima exigés ont été réalisés.
- Les skieurs doivent donner à leur arrivée au Président du Jury leur carnet de performances ainsi que leur passeport pour vérification.
- Les Fédérations sont responsables de l'exactitude des informations sur la fiche d'inscription qui doit être envoyée à la fois au bureau de l'Europe & Afrique et aux organisateurs.
- La vérification de l'éligibilité et des qualifications du skieur se fera sous la responsabilité du président de jury avant le tirage au sort.
- (remplacement d'une partie de la règle IWWF 2.5)
REMPLETER : "Les skieurs seront divisés en séries et les ordres de départ seront effectués en utilisant l'ordre inverse de la "Ranking List".
PART
"Les skieurs seront divisés en séries et chaque série sera ensuite tirés au sort ".

5.7 PREUVE DES QUALIFICATIONS

On utilisera, pour le classement, la "Ranking List" de l'année précédente pour chaque skieur, **à moins** que 12 jours avant le début de la compétition une preuve écrite d'une meilleure performance soit présentée. La preuve peut-être une copie signée des résultats ou une copie de la page du carnet de performances envoyée par courrier, fax ou via le capitaine de l'équipe. Une Fédération qui donnerait sciemment des scores inexacts serait sanctionnée.

Le Conseil Technique de l'Europe & Afrique éditera une liste alphabétique des skieurs en fonction de leur performance tout au long de la saison. Cette liste pourra être consultée pour fournir des preuves de qualification si aucune autre preuve n'est disponible. Cependant les preuves de qualification sont de la responsabilité de chaque Fédération et **non** du Conseil Technique, du Président du Jury ou du Chef calcul.

5.8 VITESSE DE DEPART EN SLALOM

+ 35 Hommes	55 km/h raccourcit à 55 km/h
+ 35 Femmes	52 km/h raccourcit à 55 km/h
+ 45 Hommes	52 km/h raccourcit à 55 km/h
+ 45 Femmes	49 km/h raccourcit à 55 km/h
+ 55 Hommes	46 km/h raccourcit à 55 km/h
+ 55 Femmes	43 km/h raccourcit à 52 km/h
+ 65 Hommes	43 km/h raccourcit à 52 km/h
+ 65 Femmes	43 km/h raccourcit à 49 km/h

La vitesse de départ pour les Finales sera décidée par les juges nommés

5.9 VITESSE EN SAUT ET HAUTEURS DU TREMLIN

+ 35 Hommes	Vitesse maximum 57 km/h	Tremplin 1.50m ou 1.65m
+ 35 Femmes	Vitesse maximum 51 km/h	tremplin 1.50m
+ 45 Hommes	Vitesse maximum 54 km/h	tremplin 1.50m
+ 45 Femmes	Vitesse maximum 51 km/h	tremplin 1.50m
+ 55 Hommes	Vitesse maximum 51 km/h	tremplin 1.50m
+ 55 Femmes	Vitesse maximum 48 km/h	tremplin 1.50m
+ 65 Hommes	Vitesse maximum 51 km/h	tremplin 1.50m
+ 65 Femmes	Vitesse maximum 48 km/h	tremplin 1.50m

Les hommes de +35 doivent utiliser le tremplin à 1.50m sauf s'ils peuvent montrer un résultat certifié d'un saut de 38m sur un tremplin de 1.50m dans ce cas, ils peuvent choisir de sauter sur un tremplin à 1,65 m.

Les skieurs qui ont déjà atteint ces distances conformément à cette règle n'ont pas besoin d'en fournir la preuve. Leur score est sur la Ranking List

5.10 FINALES

Les organisateurs peuvent en accord avec le Conseil Technique organiser des finales dans n'importe quelle discipline, catégorie d'âge et sexe.

5.11 RESULTAS PAR EQUIPE

(remplace la règle 5 de l'IWWF)

5.01: Qualification pour le calcul du combiné individuel

Pour être qualifié au combiné, un compétiteur doit avoir un minimum de 20 points en figures, 1/4 bouée en slalom et avoir un score en saut.

5.02 : Manche de sélection pour un Score combiné

Les résultats individuels combiné, sont calculés sur le meilleur score obtenu soit aux éliminatoires, soit sur la manche finale, pour chaque skieur qualifié pour le combiné individuel. Les résultats obtenus au cours d'une reprise pour égalité ne sont pas pris en compte dans le combiné.

5.03 : Méthode de classement du combiné individuel

Chaque compétiteur au combiné doit avoir obtenu à chaque épreuve un certain nombre de points combiné calculés sur la base de son meilleur score soit au cours des éliminatoires, soit au cours de la finale, sur la base du Standard Officiel. Les points combinés seront calculées suivant les formules indiqués dans l'Annexe A.

Le score en saut d'un skieur combiné ne pourra pas être inférieur à zéro.

5.04 : Classement combiné

Le classement combiné individuel est basé uniquement sur le meilleur score des éliminatoires ou de la manche finale

5.05 : Classement par équipe

Les 4 meilleurs résultats du combiné de chaque membre d'équipe aux éliminatoires seront ajoutés pour donner les résultats par équipe dans chaque discipline à la condition que les scores d'un maximum de deux skieurs parmi les 6 de n'importe quelle catégorie d'âge/sexe soient comptabilisés.

5.12 OFFICIELS

Le bureau de l'Europe & Afrique nommera les officiels parmi ceux proposés par le Comité Technique :

Un Président du Jury, un Assistant du Président du Jury, 6 Juges, un Homologateur, un Chef Calculateur, 1 Assistant calculateur, un Chef Pilote et 2 Pilotes.

Les organisateurs nommeront un Responsable Technique et notifieront au TC Europe & Afrique la personne choisie.

NOTE : Voir règle 1 additionnelle pour les autres règles techniques

6 JEUX MEDITERRANEENS

6.1 PARTICIPATION

Seuls les pays acceptés par le Comité des Jeux Méditerranéens pourront envoyer une équipe. La compétition comprendra les disciplines Slalom, Figures et Wakeboard.

6.2 COMPOSITION DE L'EQUIPE

Une équipe comprend des athlètes slalomeurs, figuristes ou wakeboarders. Chaque pays peut inscrire une équipe comprenant un maximum de 4 hommes et 4 femmes. Le nombre maximal de skieurs / riders de chaque pays qui peuvent participer dans chacune des disciplines est de 2 hommes et 2 femmes.

6.3 MANCHES ELIMINATOIRES

2 manches éliminatoires par discipline.

Les manches éliminatoires seront divisées en séries.

La Série 1 comprendra les meilleurs skieurs / riders.

La série 2 comprendra les autres skieurs / riders

La classification dans les manches éliminatoires sera basée sur le meilleur résultat de l'une ou l'autre des manches.

6.4 FINALES

Lorsqu'il y a plus de 20 skieurs / riders dans les manches éliminatoires

Le nombre maximum de skieurs / riders pour la finale sera de 10,

Les 5 premiers skieurs / riders sortis des manches éliminatoires de la série 1 iront en finale

Les 5 premiers skieurs / riders sortis des manches éliminatoires de la série 2 iront en finale

Lorsqu'il y a moins de 20 skieurs / riders dans les manches éliminatoires

Le nombre maximum de skieurs / riders pour la finale sera de 8,

Les 4 premiers skieurs / riders sortis des manches éliminatoires de la série 1 iront en finale

Les 4 premiers skieurs / riders sortis des manches éliminatoires de la série 2 iront en finale

S'il y a moins de 8 skieurs / riders pour la manche éliminatoire, tous les skieurs / riders seront qualifiés pour la manche finale.

L'ordre de départ des Finales est l'ordre inverse des résultats des manches éliminatoires (série 1 et 2 confondues).

6.5 ORDRE DE DEPART FINALE

L'ordre des skieurs qualifiés pour la manche finale et pour toutes les disciplines sera à l'inverse des scores des manches éliminatoires de la discipline.

L'ordre de départ des concurrents à égalité sera tiré au sort

6.6 RESOLUTION DES EX- AEQUO

Dans le cas d'égalité, quelle que soit la position qui peut aboutir à plus de 5+5 skieurs accédant à la manche finale, alors il y aura une reprise entre les skieurs à égalité afin que seulement 5+5 skieurs entrent en finale.

EGALITE POUR RENTRER EN FINALE

Si une égalité existe pour entrer à la finale, il y aura une reprise. La reprise fera l'objet d'un nouvel ordre de départ.

En slalom, la reprise commencera avec la vitesse et la longueur de corde du dernier passage complet et se terminera avec le premier ratage.

En figures pour départager les concurrents il sera réalisé un passage.

Si plusieurs skieurs réalisent le même score, leur positionnement se fera dans l'ordre où ils ont skié (exemple : le premier skieur à obtenir le score sera placé devant celui qui a obtenu le même score ultérieurement. Le deuxième skieur à obtenir ce score sera placé devant le skieur arrivant pour la 3^{ème} fois avec le même score etc).

EGALITE A LA MANCHE FINALE

S'il y a une égalité pour la première place, il y aura une reprise où le second skieur devra battre le score du premier skieur pour gagner la première place. S'il existe une égalité pour la 2^{ème} ou la 3^{ème} place, le classement sera fait sur la base du plus haut score de la manche éliminatoire. S'il existe toujours une égalité il y aura une reprise comme ci dessus. La reprise se fera avec un nouvel ordre de départ.

En slalom, la reprise commencera avec la vitesse et la longueur de corde du dernier passage complet et se terminera avec le premier ratage.

En figures pour départager les concurrents à égalité ils exécuteront un passage.

Le classement des skieurs à égalité se fera dans l'ordre où ils ont skié (exemple : le premier skieur à obtenir un score sera placé devant celui qui a obtenu le même score ultérieurement. Le deuxième skieur à obtenir ce score sera placé devant le skieur arrivant pour la 3^{ème} fois avec le même score et ainsi de suite).

6.7 VITESSE DE DÉPART SLALOM

En slalom la vitesse de départ pour les éliminatoires et les finales sera libre à partir de 46 km/h.

6.8 OFFICIELS

Le TC Europe & Afrique nommera le jury pour les disciplines homologuées RL comprenant : 1 chef Juge, 5 Juges, 1 Homologateur, 1 Calculateur, 2 Pilotes et un Responsable Technique

6.9. CONDITIONS PARTICULIERES

Sous l'autorité du président du Conseil Technique, les règles proposées peuvent être testées. Le président doit déterminer le niveau d'homologation approprié dans ces conditions d'essai. Un rapport complet sur les résultats de l'essai sera réalisé par l'Homologateur et chef juge et envoyé au président pour diffusion au Conseil Technique.

6A. MEDITERRANEAN BEACH GAMES

6A.1 PARTICIPATION

Seuls les pays reconnus par le Comité des Jeux Méditerranéens peuvent présenter des équipes dans cette compétition.

La compétition comprendra les disciplines Classiques Slalom et Figures + wakeboard bateau.

Il y aura les catégories suivantes dans chaque discipline: Open hommes, Open femmes, garçons et filles de moins de 17.

6A.2 COMPOSITION DE L'EQUIPE

Une équipe comprend des athlètes slalomeurs, figuristes ou wakeboarders.

Chaque pays peut inscrire une équipe comprenant un maximum de 8 compétiteurs avec un maximum de 6 par sexe et un maximum de 6 par discipline.

6A.3 MANCHES ELIMINATOIRES

Pour chaque discipline, les éliminatoires se composent de deux manches de qualification distincts.

Les concurrents seront répartis en deux séries.

Les séries sont définies à partir des performances qui figurent sur les dernières Rankings list E&A publiées pour les hommes et les femmes.

Tous les concurrents d'un même pays seront en compétition dans la même série.

La série 1 comprendra tous les pays les mieux classés sur la base de la Ranking de leurs meilleurs skieurs ou riders inscrits

La série 2 comprendra tous les pays les moins bien classés sur la base de la Ranking de leurs meilleurs skieurs ou riders inscrits

L'ordre de départ de la 1^{ière} manche de qualification pour chaque série s'effectuera au tirage au sort.

L'ordre de départ de la 2^{ème} manche de qualification s'effectuera dans l'ordre inverse du classement de la 1^{ière} manche de qualification

Pour chaque série et chaque discipline, les résultats des éliminatoires seront établis à partir des meilleures performances réalisées dans les deux manches de qualification.

6A.4 FINALES

Il y aura des finales dans chaque discipline: Open hommes, Open femmes, et moins de 17 ans garçons et filles.

S'il y a plus de 20 skieurs / riders dans la manche éliminatoire

Le nombre maximum de skieurs / riders pour la finale sera de 10,

Les 5 premiers skieurs / riders sorties des manches éliminatoires de la série 1 iront en finale

Les 5 premiers skieurs / riders sorties des manches éliminatoires de la série 2 iront en finale

S'il y a moins de 20 skieurs / riders dans le manche éliminatoire

Le nombre maximum de skieurs / riders pour la finale sera de 8,

Les 4 premiers skieurs / riders sorties des manches éliminatoires de la série 1 iront en finale

Les 4 premiers skieurs / riders sorties des manches éliminatoires de la série 2 iront en finale

S'il y a moins de 8 skieurs / riders dans la manche éliminatoire, tous les skieurs / riders seront qualifiés pour la manche finale.

L'ordre de départ des Finales est l'ordre inverse des résultats des manches éliminatoires (série 1 et 2 confondues).

6A.5 ORDRE DE DEPART FINALE

L'ordre des skieurs qualifiés pour la manche finale et pour toutes les disciplines sera à l'inverse des scores des manches éliminatoires de la discipline.

L'ordre de départ des concurrents à égalité sera tiré au sort

6A.6 RESOLUTION DES EX- AEQUO AU COURS DES ELIMINATOIRES

Dans le cas d'égalité, quelle que soit la position qui peut aboutir à plus de 5+5 skieurs accédant à la manche finale, alors il y aura une reprise entre les skieurs à égalité afin que seulement 5+5 skieurs entrent en finale.

S'il y a égalité pour entrer dans la finale, il y aura une reprise. La reprise fera l'objet d'un nouvel ordre de départ.

L'ordre des skieurs ex-aequo se fera dans l'ordre où ils ont skié (ex le premier skieur des ex-aequo qui a obtenu ce score partira à la plus haute place. Le deuxième skieur à obtenir ce score partira avant et ainsi de suite.)

RESOLUTION DES EX- AEQUO EN FINALE

S'il ya égalité pour la première place, il y aura une reprise. Le vainqueur sera celui ou celle qui obtiendra le plus haut score.

L'ordre de départ pour la reprise sera déterminé au tirage au sort.

S'il existe toujours une égalité l'ordre de départ se fera dans l'ordre où ils ont skié (exemple: le premier skieur des ex-aequo qui a obtenu ce score partira à la plus haute place. Le deuxième skieur à obtenir ce score partira avant et ainsi de suite.)

S'il existe une égalité pour la 2^{ème} et la 3^{ème} place, le classement sera établi sur la base des scores des éliminatoires. S'il existe toujours une égalité, une reprise sera exécutée suivant le même principe que pour la première place.

6A.7 OFFICIELS

Pour les figures le TC Europe & Afrique nommera le jury comme pour une compétition homologuées RL comprenant : 1 chef Juge, 5 Juges, 1 Homologateur, 1 Calculateur, 2 Pilotes et un Responsable Technique.

Pour la compétition wakeboard le conseil Europe & Afrique pour le Wakeboard Boat nommera le jury

6A.8. CONDITIONS PARTICULIERES

Sous l'autorité du président du Conseil Technique, les règles proposées peuvent être testées.

Le président doit déterminer le niveau d'homologation approprié dans ces conditions d'essai. Un rapport complet sur les résultats de l'essai sera réalisé par l'Homologateur et chef juge et envoyé au président pour diffusion au Conseil Technique.

7. INSCRIPTION DES COMPETITIONS HOMOLOGUEES

Toutes les compétitions homologuées doivent être enregistrés au préalable sur le calendrier E & A, selon les délais indiqués ci-dessous. L'enregistrement s'effectue via le site:

www.waterskitournament.eu

Les compétitions ne peuvent être enregistrées que par les fédérations. Un mot de passe sera délivré par le bureau de l'E&A.

7.1 COMPETITION ET CODES DES SITES

Toutes les compétitions inscrites à la Confédération Europe et l'Afrique recevront un code compétition et un code du site attribué par le TC.

Une liste des codes est publiée sur le site Internet et les officiels peuvent accéder à cette liste et trouver les codes pour leurs compétitions.

Sans code une compétition ne pourra pas être homologuée.

7.2 DEFINITION DES TYPES DE COMPETITIONS

7.2.a Compétitions à Titres

Les compétitions à titres sont les compétitions majeures pour lesquels l'IWWF ou l'E&A fournit et demande une lettre d'engagement et d'obligation. Il s'agit notamment de tous les Championnats du Monde et tous les championnats d'Europe et d'Afrique. La Fédération hôte n'a pas besoin d'enregistrer ces compétitions sur le calendrier car elles sont déjà inscrites par le Conseil.

- a. Le TC a le droit d'envoyer une personne désignée pour inspecter le site proposé pour la compétition internationale à titres. Dans ce cas, les organisateurs doivent en supporter les coûts.
- b. Les organisateurs doivent se conformer aux dispositions du règlement intérieur "**Byelaw**" ou la liste des obligations. Si les organisateurs souhaitent modifier l'une des dispositions ils doivent obtenir l'accord du Comité d'administration au moment de la demande d'inscription de la compétition sur le calendrier.
- c. L'homologation peut être "Ranking List" ou Record - voir la règle Additionnelle 20.

7.2.b Compétitions Internationales

- a. La compétition est ouverte aux skieurs de plus d'une Fédération
- b. Aucun skieur ne peut participer à une compétition internationale contre la volonté de sa fédération. Il est de la responsabilité de sa fédération d'informer les organisateurs qu'un skieur n'est PAS autorisé à participer.
- c. Les disciplines d'une compétition internationale de concours peuvent être homologuées, Normal, "Ranking List" ou Record. (voir règles additionnelles des 19 et 20) Si l'objectif est de réaliser une homologation "Record Capability", cela doit être notifié au moment de l'inscription sur le calendrier et la compétition sera alors notée "RC". Le TC peut envoyer un observateur à la compétition aux frais de la Fédération organisatrice.
- d. Si des règles de la compétition sont différentes des règles techniques de l'IWWF ou des règles Additionnelles, elles doivent être mentionnées au moment de la demande d'inscription sur le calendrier et le TC peut refuser cette inscription s'il n'approuve pas ce ou ces variations. (voir règle additionnelles 1.1.b.)
- e. Les organisateurs sont responsables du coût de la pension complète et de l'hébergement des officiels nommés ainsi que de leur transport entre l'hôtel et le site. La prise en charge des officiels commence la soirée avant la compétition et se termine au matin après le dernier jour de la compétition. Toute hospitalité offerte par les organisateurs s'applique à l'ensemble des officiels nommés.
- f. L'organisateur doit fournir:
 - 1) Un responsable de l'organisation.
 - 2) Un responsable technique (Technical Officer).
 - 3) Un responsable qualifié de la sécurité, du sauvetage, des premiers soins et des services médicaux (conformer à la règle 7 de l'IWWF).
 - 4) Un agent de presse avec les équipements nécessaires pour les journalistes et le personnel de la TV s'il ya lieu.

- 5) Le personnel pour satisfaire aux postes auxiliaires tels que secrétariat, starters au ponton de départ, opérateurs vidéo, chronométreurs, etc. Une liste de noms doit être remise au président de jury, qui est responsable de la sélection et de l'attribution des postes auxiliaires.
- 6) Tous les parcours et installations sur l'eau, tous les équipements à terre requis par les règlements et nécessaires pour le bon déroulement de la compétition, y compris le matériel de vidéo, radios, transmissions audio et vidéo et autre équipement de communication et de chronométrage. L'ensemble doit être prêt pour les vérifications et contrôle avant l'arrivée de l'Homologateur.
- 7) Les équipements nécessaires pour le rangement des skis et le matériel des skieurs. Les espaces pour la restauration. Locaux de travail privés pour le jury, et les calculateurs, locaux qui seront inaccessibles à toutes personnes étrangères au jury. Enfin des locaux pour des réunions diverses.
- 8) Le transport entre l'hébergement et le site.
- 9) Les résultats seront disponibles par l'intermédiaire du site E&A "result":
<http://www.iwwfed-ea.org/>

Cette règle n'a pour objet de fournir une liste exhaustive, mais d'indication des exigences minimales pour une compétition inscrite au calendrier international.

7.2.c Compétitions Nationales

- a. Une compétition nationale est une compétition ouverte seulement aux skieurs membres de la Fédération organisatrice, tel que défini à l'article 4.02 des règles IWWF (En cas de doute quant à la nationalité d'un concurrent, les juges pourront se référer à son passeport. Si un skieur ne dispose pas d'un passeport du pays pour lequel il skie, il lui appartient de prouver sa résidence dans ce pays depuis au moins cinq ans et son adhésion à un club affilié à cette Fédération.
- b. Si les organisateurs d'une compétition annoncée comme nationale acceptent l'inscription de skieurs qui n'entrent pas dans les dispositions de la règle 8.1, sa Fédération doit être indiquée sur les résultats, et le niveau d'homologation pour tous les skieurs étrangers est limité à « Normal »
- c. La Fédération organisatrice doit signaler les changements des critères d'inscription et de limitation qu'elle souhaite.
- d. Les disciplines d'une compétition nationale peuvent être homologuées niveau Normal, Ranking List ou Record Capability (voir règles additionnelles 19 & 20). Si le niveau Record Capability est souhaité cela doit être signalé au moins 1 mois à l'avance au Conseil Technique avec la liste des officiels, et le Conseil Technique peut envoyer un observateur au frais de la Fédération organisatrice.
- e. La Fédération organisatrice est seule responsable des règles de la compétition et des suites qui résultent des changements du règlement technique de l'IWWF et des règlements additionnels. (Voir règle 1.1b)
- f. La Fédération organisatrice est seule responsable pour la nomination des officiels ainsi que pour prendre en charge leur frais de voyage, restauration et hébergement

7.3. CALENDRIER D'INSCRIPTION

Compétitions qui doivent être enregistrées avant le 6 Novembre pour la saison suivante :

- a. Les compétitions à titres
- b. Les compétitions avec un Cash Price ouvertes aux skieurs de plusieurs Fédérations où de l'argent ou des lots d'une valeur excédant 2.500 € ou l'équivalent dans des devises différentes sont offertes aux compétiteurs. Elles seront marquées "CP" sur le calendrier.
- c. Les compétitions internationales d'homologation "Record Capability".

Compétitions qui doivent être enregistrées avant le Congrès E & A qui a lieu chaque année fin Janvier :

- a. Compétitions Internationales Ranking List
- b. Les compétitions ouvertes aux skieurs de plusieurs Fédérations et intitulées "Championnat(s)", "Critérium", "Masters", "Classique" ou tout autres mots considérés par le Conseil Technique impliquant un haut niveau de compétition, indépendamment du niveau d'homologation.

Nota : Cette règle a pour but de s'assurer que le calendrier inclut toutes les compétitions ou le niveau espéré des skieurs pourrait modifier les sommets du classement de la Ranking List E&A ou Mondiale.

Compétitions qui doivent être enregistrées au moins deux semaines à l'avance de la date de la compétition:

- a. Compétitions Nationales homologuées "Normal", RL ou RC (pour RC voir la règle 7.2.c.d.)
- b. Les compétitions internationales homologuées "Normal"

7.4 INSCRIPTION ET CHANGEMENTS HORS DELAI

Il n'y a aucun frais d'inscription des compétitions jusqu'à la date du délai indiqué ci-dessus.

Les **Compétitions internationales** ne peuvent pas normalement être ajoutées au calendrier après le 31 Mai. Toutefois, les fédérations peuvent solliciter auprès du TC de l'Europe et l'Afrique une autorisation spéciale pour ajouter une compétition internationale au minimum 30 jours avant la date prévue du début de la compétition. Le TC E&A décidera si la compétition peut être ajoutée sur le calendrier. Dans le cas d'une compétition "Cash Prize" ou "Record Capability" l'organisateur doit soumettre les noms du panel constituant le jury avec la demande d'autorisation.

Si une compétition internationale est ajoutée et ou modifiée sur le calendrier après le Congrès E et A, les pénalités suivantes seront appliquées:

- | | | |
|----|--|-------|
| a) | Pénalité pour une compétition ajoutée après le Congrès E&A | 150 € |
| b) | Pénalité pour une compétition CP1 ajoutée après le Congrès E&A | 400 € |
| c) | Pénalité pour changement de date ou de site après le 1 ^{ier} Mars | 100 € |
| d) | Pénalité pour annulation d'une compétition après le 1 ^{ier} Mars. | 200 € |
| e) | Pénalité pour transformation d'une compétition Nationale en Internationale | 150 € |
| f) | Pénalité pour changement du niveau d'homologation | 150 € |

7.5. FRAIS D'HOMOLOGATION

Les frais d'homologation sont dus avec la demande du dossier d'homologation, même si l'homologation ou le niveau d'homologation est refusé.

Les frais pour une homologation "Normal" est de 120 Euros

Les frais pour une homologation "rankings list" ou "record capability" est de 220 euros.

Un championnat national, ou équivalent, est exempté de cette taxe. Lorsque ceux-ci sont exécutés en plusieurs compétitions un seul sera exempté.

7.6. NOMINATION DES OFFICIELS

- a. Pour toutes les compétitions, à Cash Prize et **International** Record Capability :
- b. 2 Officiels d'un autre pays seront nommés pour toutes les compétitions RC
- c. Le TC E & A nommera les officiels (juges, Homologateurs, Calculateurs et pilotes).
- d. Les organisateurs doivent nommer un responsable technique et notifier au TC E&A le nom de la personne.

Le nombre et la qualification des Officiels pour chaque catégorie et chaque compétition seront décidés par le TC. La Fédération organisatrice peut informer le TC des noms des officiels qu'elle souhaiterait, ce n'est pas obligatoire. Si le TC n'est pas en mesure de nommer tous les officiels nécessaires, la Fédération organisatrice devient responsable de la nomination des postes d'officiels vacants avec les dépenses que cela peut impliquer.

- e. Dans le cas des compétitions à "Cash Prize", tels que définis ci-dessus, les organisateurs doivent payer les frais de déplacement de tous les officiels nommés. Voir règlement intérieur (Byelaws).
- f. Dans les cas où les organisateurs ne sont pas tenus de payer les frais de voyage des officiels nommés, ils doivent veiller à ce que les noms des officiels soient connus au moins 2 mois à l'avance afin que ces officiels puissent acheter leur billet de voyage au meilleur prix. Voir règlement intérieur (Byelaws).

Pour toutes les autres compétitions la Fédération organisatrice sera responsable de la nomination des Officiels conformément au règlement Techniques IWWF et au Règlement Additionnel suivant le niveau d'Homologation.

8. QUALIFICATION DES OFFICIELS

La Région EUROPE & AFRIQUE – IWWF organise les examens pour les qualifications des officiels internationaux suivants:

Qualification	Qualification par disciplines
Juge Europe & Afrique	3 disciplines (Slalom, Figures, Saut)
Juge Senior	2 disciplines (Slalom & Saut) - ou 3 disciplines (Slalom, Figures, saut)
Homologateur E&A	Qualifié pour 3 disciplines (Slalom, Figures, saut)
Homologateur Senior	Qualifié pour 3 disciplines (Slalom, Figures, saut)
Calculateur International	Qualifié pour 3 disciplines (Slalom, Figures, saut)
Pilote International	Qualifié pour 3 disciplines (Slalom, Figures, saut)

Les règles suivantes s'appliquent à tous les Officiels Internationaux.

8.1 RESPONSABILITES

Les Officiels **internationaux** EUROPE & AFRIQUE sont seuls responsables et sont placés sous l'autorité du Conseil Technique.

Si leur Fédération le demande, les Officiels **Internationaux** doivent être membres de leur Fédération Nationale.

8.2 DEVOIRS

- Il doit mener à bien ses différents devoirs et se conformer aux règlements en toute impartialité.
- Il doit se rendre disponible au minimum 2 fois par an pour les compétitions de l'EUROPE & AFRIQUE avec la possibilité au moins une fois par saison de juger à l'étranger.
- Il doit fonctionner chaque saison en réponse au calendrier du Conseil Technique.
- Il doit accepter les fonctions que lui confiera le Président du Jury de la compétition à laquelle il participe à moins qu'il ait de bonnes raisons de les refuser.

8.3 DROITS

Un officiel international a droit au remboursement des frais qui sont précisés dans le règlement intérieur (Bye-Laws), obligations et règlement additionnel.

8.4 CARTES

Une carte sera émise et renouvelée à la discrétion du Conseil Technique qui prendra en considération les clauses du règlement intérieur et des règlements additionnels Il pourra décider ou non du renouvellement de la carte d'Officiel **International** et d'émettre ou non une carte d'un grade inférieur.

8.5 NOMINATION DANS LES JURYS

Après avoir passé leur examen, les Officiels Internationaux sont habilités pour être nommés dans les compétitions suivant leur niveau de qualification. Les niveaux de qualification sont détaillés pour chaque catégorie d'Officiels.

Chaque année les officiels reçoivent le calendrier des compétitions les invitant à poser leur candidature. Cette liste doit être complétée et renvoyée dans une date limite. L'officiel doit informer le Conseil Technique s'il ne peut pas monter dans le bateau. Le Conseil Technique prépare alors un liste de nominations et la communique aux officiels et aux organisateurs des compétitions.

Une fois nommé sur la liste des officiels, un officiel **International** doit honorer son engagement, sauf cas de force majeure, il doit alors en avvertir par écrit l'organisateur et le Président du Conseil Technique aussitôt que possible.

8.6 EXAMENS

- Chaque année le Conseil Technique publie les dates et les lieux où auront lieu les examens. Ils se dérouleront au séminaire des officiels organisé par le TC et au cours de quelques compétitions internationales
- Les fédérations qui souhaitent organiser un examen dans leur pays doivent en faire la demande auprès du TC EUROPE & AFRIQUE. Ceci requière un minimum de 5 candidats et que les frais de voyage, d'hôtel et de restauration de l'examineur soient pris en charge par la fédération organisatrice. Ceci est bien sûr soumis à l'accord préalable du TC EUROPE & AFRIQUE et qu'un examineur soit disponible. Ces examens doivent être programmés très en avance par les Fédérations.

- c) Les candidatures aux examens internationaux devront utiliser le formulaire officiel d'inscription et le faire parvenir au TC de l'EUROPE & AFRIQUE via leur propre Fédération. Aucun examen ne pourra être passé sans que le formulaire officiel d'inscription ne soit correctement rempli et parvenu au TC
- d) L'inscription pour passer un examen à un grade supérieur par un candidat déjà international devra être fait en utilisant le formulaire officiel mais est dispensé de l'accord de sa fédération.
- e) Le candidat doit être capable de comprendre et de se faire comprendre en anglais
- f) L'âge minimum et l'expérience du candidat sont indiqués pour chaque fonction d'officiels.
- g) La forme des examens est précisée pour chaque fonction d'officiels.
- h) Les examens seront rédigés en anglais.
- i) Le Conseil Technique après avoir approuvé la candidature avisera le candidat de la date et du lieu de l'examen ainsi que le nom de l'examineur qui sera membre du Conseil Technique ou nommé par lui.

8.7 RESULTATS DES EXAMENS

- a) Immédiatement après l'examen, l'examineur enverra au Conseil Technique une copie de l'examen avec les documents si rapportant.
- b) Le Conseil Technique donnera le résultat de l'examen au candidat dès que possible et sa nomination deviendra effective après approbation par le Conseil Technique. Si en cas d'échec, le candidat souhaite des informations, elles lui seront données.
- c) Un candidat qui a échoué sur une partie de l'examen ne pourra pas se représenter au cours de la même saison.

9 CHAMPIONNATS DU MONDE, ET E&A – QUALIFICATION DES JUGES

9.1 LIMITES POUR LES NOMINATIONS AUX COMPETITIONS A TITRES

Le Conseil Technique nomme uniquement les officiels qualifiés suivant le tableau ci-dessous aux championnats du Monde et Championnats EUROPE & AFRIQUE.

Dans le cas où le nombre de juges EUROPE & AFRIQUE disponibles ne serait pas suffisant, un juge senior 3 disciplines pourra être nommé.

Compétitions	Qualification requise
Les Championnats du Monde	Juge Europe & Afrique
Les Championnats du Monde moins de 21	Juge Europe & Afrique
Les Championnats du Monde Junior	Juge Europe & Afrique
Les Championnats EUROPE & AFRIQUE par équipe et Open	Juge Europe & Afrique
Les Championnats EUROPE & AFRIQUE moins de 21	Juge Europe & Afrique
Les Championnats du Monde des +35	Juge senior
Les Championnats EUROPE & AFRIQUE des Jeunes	Juge senior
Les Championnats EUROPE & AFRIQUE +35	Juge senior

10 JUGES EUROPE & AFRIQUE

10.1 Age et qualifications requis

Un Juge Europe & Afrique doit avoir le titre de Juge Senior dans les 3 disciplines (Slalom, Figures et Saut) depuis un minimum de 2 saisons.

Un Juge Europe & Afrique doit être âgé au minimum de 21 ans au jour de l'examen.

10.2 FONCTION

Un Juge Europe & Afrique est qualifié dans les trois disciplines pour toutes les compétitions de Ski Nautique.

Un Juge Europe & Afrique est qualifié pour tous les niveaux d'homologations.

Un Juge Europe & Afrique est qualifié pour être nommé aux Championnats Europe & Afrique et Mondiaux.

10.3 EXAMEN THEORIQUE

- a) L'examen teste l'aptitude du candidat à appliquer et interpréter les règlements pour juger des championnats Europe & Afrique ou Mondiaux.
- b) Les questions sont écrites en anglais. Il n'y a pas de traduction dans une autre langue.
- c) Le candidat peut répondre dans sa langue maternelle s'il le souhaite. Le coût de la traduction en anglais sera à la charge de la Fédération du candidat. Si un candidat ne répond pas aux questions en anglais, il doit cependant démontrer à l'examineur qu'il est capable de discuter dans cette langue.
- d) Il faut 80% de bonnes réponses pour être reçu
- e) Le candidat peut se référer et utiliser le livre de règlements techniques de l'IWWF et les règlements additionnels Europe & Afrique

10.4 EXAMEN PRATIQUE

L'examen comporte deux parties

a) Epreuve de notation et de jugement des figures

Le niveau des figures sera élevé et effectué à partir d'une cassette vidéo réalisée par le Conseil Technique de l'EUROPE & AFRIQUE comprenant des passages compilés de 5000 points et plus, des parcours de 10 000 points et plus ainsi que des séquences particulières jugées nécessaires.

Sera considéré comme une erreur :

1. Oublier de noter une figure exécutée par le skieur
2. Noter une figure qui n'a pas été exécutée par le skieur.
3. Noter une figure autre que celle qui a été exécutée par le skieur.
4. Oublier d'indiquer que le skieur a démarré en position arrière.
5. Créditer une figure incorrecte
6. Oublier d'écrire « Répétition » à côté d'une figure répétée.

- Des points seront attribués sur chaque parcours pour la lecture et le jugement.

- Un minimum de 80% de réussite est demandé en notation et jugement **par** parcours.

b) Epreuve de jugement du slalom – comprenant jugement des portes des bouées et score

1. Des points seront accordés à chaque parcours et portes jugées correctement.
2. Un minimum 80% de réussite est nécessaire

10.5 DATES DES EXAMENS

Le TC publiera annuellement la liste des lieux d'examen.

10.5 RE- QUALIFICATION DES JUGES E&A

Afin de conserver leur statut, les juges Europe & Afrique devront assister au moins à un Séminaire des officiels tous les 3 ans (ex: après avoir été présent au séminaire en 2010, ils devront assister au séminaire en 2013), ils devront passer un test de confirmation tous les 3 ans (ex: examen en 2010, test en 2013) ~~au séminaire~~. Ce test portera sur la pratique, il pourra inclure également des questions théoriques si besoin.

11 JUGES SENIORS (3D ou 2D)

11.1 QUALIFICATIONS REQUISES ET AGE

Un Juge Senior doit avoir le titre de Juge National en: Slalom et Saut ou dans les 3 disciplines (Slalom, Figures et Saut)

Il doit avoir jugé au moins 2 fois à des compétitions homologuées et comme assistant officiel au moins 2 fois à des compétitions Internationales homologuées

EXCEPTION un skieur qualifié peut avoir un parcours plus rapide avec un programme spécifique des règlements

Un Juge Senior doit être âgé au minimum de 18 ans au jour de l'examen

11.2 FONCTION

Un juge Senior est qualifié pour fonctionner dans les compétitions homologuées à tous les niveaux d'homologation pour les disciplines ou il est qualifié.

Un juge Senior n'est pas qualifié pour fonctionner aux compétitions à titres EUROPE & AFRIQUE et Monde (voir règle 10)

11.3 EXAMEN THEORIQUE

- a) L'examen teste l'aptitude du candidat à appliquer et interpréter les règlements des disciplines pour lesquelles il souhaite être qualifié pour juger une compétition de niveau Record Capability.
- b) **Les questions sont écrites en anglais. Il n'y a pas de traduction dans une autre langue.**
- c) Le candidat peut répondre dans sa langue maternelle s'il le souhaite. Le coût de la traduction en anglais sera à la charge de la Fédération du candidat. Si un candidat ne répond pas aux questions en anglais, il doit démontrer à l'examineur qu'il est capable de discuter dans cette langue.
- d) Il faut 80% de bonnes réponses pour être reçu
- e) Le candidat n'a le droit d'utiliser ni le livre des règlements ni des notes.

11.4 EXAMEN PRATIQUE – Uniquement pour les juges 3 disciplines

L'examen comporte deux parties :

a) Une épreuve de notation et de jugement des figures

Le candidat doit noter des parcours de figures des skieurs au cours d'une compétition ou à partir d'une vidéo .L'examineur enverra au T.C. les feuilles figures du candidat accompagnées des listes de départ et des feuilles récapitulatives du calculateur pour chaque skieurs.

Sera considéré comme une erreur :

1. Oublier de noter une figure exécutée par le skieur
2. Noter une figure qui n'a pas été exécutée par le skieur.
3. Noter une figure autre que celle qui a été exécutée par le skieur.
4. Oublier d'indiquer que le skieur a démarré en position arrière.
5. Créditer une figure incorrecte
6. Oublier d'écrire « Répétition » à côté d'une figure répétée.

Seuls les parcours de 20 secondes de 3500 points et plus, avant suppression des figures non créditées, seront retenus.

Des points seront attribués sur chaque parcours pour la lecture et le jugement.

Un minimum de 80% de réussite est demandé en notation et jugement par parcours.

b) Jugement du slalom –comprenant le jugement des portes, des bouées et score

1. Des points seront accordés à chaque parcours et portes jugées correctement.
2. Un minimum 80% de réussite est nécessaire

11.5 DATES D'EXAMEN

Le TC publie annuellement les dates et lieux d'examens

11.6 RENOUELEMENT DE QUALIFICATION

JUGES SENIORS 2013 - tous les juges seniors seront tenus d'assister au séminaire E&A au cours des trois prochaines années - 2013, 2014, 2015, afin de s'assurer qu'ils ont pris connaissance des dernières règles.

A l'issue de ce séminaire une courte épreuve écrite sera effectuée sur les nouveaux articles des règlements.

A la demande des fédérations nationales, celles ci peuvent assumer la responsabilité de s'assurer que leurs juges seniors sont formés et évalués lors d'un séminaire national sous le contrôle d'un officiel désigné et approuvé par le TC.

12 JUGES SENIORS – OPTION RACCOURCIE POUR LES SKIEURS

Les skieurs qui possèdent le niveau de ski correspondant au tableau ci dessous peuvent passer l'examen de juge Senior (soit Slalom & Saut ou 3 disciplines suivant leur niveau) sans la nécessité d'être au préalable juge national.

Un skieur EUROPE & AFRIQUE qui a passé son examen de juge senior dans les régions Pan. Am. ou AAO peut postuler auprès du TC EUROPE & AFRIQUE pour être inscrit sur la liste des Juges Senior de la Région EUROPE & AFRIQUE après à un examen théorique.

Niveau skieur

Un skieur qualifié en Slalom ou Saut sera autorisé à passer l'examen de juge senior en Slalom et Saut. Seul les skieurs qualifiés en Slalom ou Saut ainsi qu'en Figures seront autorisés à passer l'examen de juge senior 3 disciplines.

Résultats Minimums exigés

Sexe	Slalom	Figures	saut
Homme	6 @ 58k/11.25m	6000 points	55m
Femme	6 @ 55k/12m	6000 points	40m

Un juge skieur ne peut juger dans la catégorie ou il skie.

12.1 DATES D'EXAMENS

Le TC publie annuellement les dates et lieux d'examens

12.2 PARTICIPATION AU SEMINAIRE

La participation au séminaire des officiels pour cette catégorie N'EST PAS obligatoire, un juge skieur qui a participé à des compétitions l'année en cours ou l'année précédente à la connaissance des règlements.

Les skieurs qui se sont retirés de la compétition ou ont obtenu des résultats très bas devront suivre le Séminaire conformément à la règle 17.

12.3. Juges E & A

Après avoir obtenu la qualification de juges E & A conformément à la règle 10, la participation au séminaire des officiels de l'E & A et au réexamen N'EST PAS obligatoire, à condition que le skieur est encore atteint les minimas indiqués ci-dessus lors de compétitions dans l'année précédente. Les skieurs qui ont pris leur retraite de la compétition ou ont obtenu des scores inférieurs sont tenus de se conformer à la règle 10.

13 HOMOLOGATEURS E&A

13.1 QUALIFICATIONS REQUISES ET AGE

Le candidat doit être homologateur **Senior** depuis un (1) an minimum et avoir fonctionné comme homologateur au moins 2 fois sur des compétitions homologués 3 disciplines.

Un homologateur **E&A** doit être âgé au minimum de 18 ans au jour de l'examen

13.2 FONCTION

Un homologateur **E&A** est qualifié pour fonctionner quel que soit le niveau d'homologation de la compétition.

13.3 EXAMEN THEORIQUE

- a) L'examen teste le candidat sur ses connaissances des règlements et des devoirs de l'homologateur pour un niveau d'homologation de compétition Record Capability.
- b) Les questions sont écrites en anglais. Il n'y a pas de traduction dans une autre langue.
- c) Le candidat peut répondre dans sa langue maternelle s'il le souhaite. Le coût de la traduction en anglais ou en français sera à la charge de la Fédération du candidat. Si un candidat ne répond pas aux questions en anglais ou en français, il doit cependant démontrer à l'examineur qu'il est capable de discuter dans l'une des deux langues.
- d) Le candidat doit décrire en détail la façon d'homologuer un record dans n'importe quelle compétition.
- j) Il faut 80% de bonnes réponses pour être reçu

13.4 EXAMEN PRATIQUE

Le candidat doit vérifier le parcours de slalom et de saut avec un théodolite et calculer par ordinateur. Il doit également vérifier l'installation du système de mesure et appliquer la méthode de calcul officielle du Conseil Technique.

De plus il doit soumettre 2 dossiers d'homologations au T.C avant de passer l'examen.

Le président de jury et l'Homologateur de la compétition recevront un questionnaire envoyé par le TC de l'Europe et l'Afrique. Les capacités de l'homologateur, son attitude générale, ses connaissances des logiciels d'homologation, sa bonne volonté, etc, feront l'objet d'un rapport qui sera envoyé au TC de E&A.

13.5 DATES D'EXAMENS

Le TC publiera annuellement la liste des lieux d'examens.

13A HOMOLOGATEURS SENIOR

13A.1 QUALIFICATIONS REQUISES ET AGE

Le candidat doit être homologateur National depuis un (1) an minimum et avoir fonctionné comme homologateur au moins 2 fois sur des compétitions homologuées 3 disciplines. Un homologateur senior doit être âgé au minimum de 18 ans au jour de l'examen.

13A.2 FONCTION

Un homologateur senior est qualifié pour fonctionner aux compétitions homologuées Ranking List et uniquement dans son propre pays,
Un homologateur senior ne peut pas fonctionner aux compétitions E&A et Monde à titres, et aux compétitions CP1, CP2, et RC.

13A.3 EXAMEN THEORIQUE

- a. L'examen évalue les connaissances du candidat sur les règles et les devoirs d'un homologateur suivant le niveau requis pour homologuer des compétitions.
- b. Il faut 80% de bonnes réponses pour être reçu
Le test (questionnaire) délivré par le TC sera passé sous le contrôle d'un Homologateur E&A, ou par une personne désignée par le TC

13A.4 EXAMEN PRATIQUE

Le candidat doit vérifier les champs de slalom et de saut à l'aide d'un théodolite et d'un ordinateur. Il doit également vérifier l'installation du système de mesure de saut en application des méthodes de calcul officielles reconnues par le T.C.

13A.5 RAPPORT D'EXAMEN

Le homologateur de la compétition recevra un questionnaire diffusé par le TC Europe & Afrique, concernant la capacité, l'attitude générale et la volonté d'investissement du candidat, etc. Ce document sera rempli et envoyé au TC Europe et l'Afrique avec les documents papier de l'examen théorique.

14 CALCULATEURS INTERNATIONAUX

14.1 QUALIFICATIONS REQUISES ET AGE

Le candidat doit être calculateur National depuis un an minimum et avoir fonctionné comme calculateur au moins 2 fois sur des compétitions homologués 3 disciplines.

Un calculateur international doit être âgé au minimum de 18 ans au jour de l'examen

14.2 FONCTION

Un calculateur international est qualifié pour fonctionner quel que soit le niveau d'homologation de la compétition.

14.3 EXAMEN THEORIQUE

- a) L'examen teste le candidat sur ses connaissances des règlements et des devoirs du calculateur pour un niveau d'homologation de compétition Record Capability. Et son aptitude à mémoriser les points des figures habituelles.
- b) Les questions sont écrites en anglais. Il n'y a pas de traduction dans une autre langue.**
- c) Le candidat peut répondre dans sa langue maternelle s'il le souhaite. Le coût de la traduction en anglais ou en français sera à la charge de la Fédération du candidat. Si un candidat ne répond pas aux questions en anglais ou en français, il doit cependant démontrer à l'examineur qu'il est capable de discuter dans l'une des deux langues.
- d) Il faut 80% de bonnes réponses pour être reçu
- e) Le candidat n'a pas le droit d'utiliser ni les règlements ni des notes

14.4 EXAMEN PRATIQUE

Le candidat sera l'assistant du calculateur de la compétition et devra démontrer son aptitude aux fonctions de calculateur aussi bien manuellement que en utilisant un ordinateur

Le président de jury et le chef calcul de la compétition recevront un questionnaire envoyé par le TC de l'Europe et l'Afrique. Les capacités du calculateur, son attitude générale, ses connaissances des logiciels de calcul, sa bonne volonté, etc, feront l'objet d'un rapport qui sera envoyé au TC de E&A.

14.5 DATES D'EXAMENS

Le TC publiera annuellement les lieux d'examens

15 PILOTES INTERNATIONAUX

15.1 QUALIFICATIONS REQUISES ET AGE

Le candidat doit être Pilote National depuis un an minimum et avoir fonctionné comme pilote au moins 2 fois sur des compétitions homologuées 3 disciplines.

Un pilote international doit être âgé au minimum de 18 ans au jour de l'examen

15.2 FONCTION

Un pilote international est qualifié pour fonctionner quel que soit le niveau d'homologation de la compétition.

15.3 EXAMEN THEORIQUE

L'examen se déroulera sur un site défini chaque année par le T.C.

- a) L'examen teste le candidat sur ses connaissances des règlements qui concerne les pilotes et leurs devoirs pour un niveau d'homologation de compétition "Record Capability". L'examen théorique peut être passé au séminaire des officiels.
- b) Les questions et les réponses seront en anglais, le candidat doit montrer à l'examineur qu'il est capable de discuter dans cette langue
- c) Il faut 80% de bonnes réponses pour être reçu
- d) Le candidat n'a le droit d'utiliser ni le livre des règlements ni des notes

15.4 EXAMEN PRATIQUE

L'examen de pilote International ne peut se tenir sur une compétition à titre ou R.C

Le candidat doit piloter partie des trois disciplines pendant les entraînements ou pendant la compétition. De toute façon il doit piloter des skieurs qui ont les minima des règles de l'IWWF 4.03.

Le chef juge de la compétition recevra un questionnaire fourni par le T.C, concernant l'aptitude et le comportement général du pilote ainsi que sa connaissance du P.P. et sa bonne volonté etc... Le questionnaire sera renvoyé au TC EUROPE & AFRIQUE

Le président de jury et le chef pilote de la compétition recevront un questionnaire envoyé par le TC de l'Europe et l'Afrique. Les capacités du pilote, son attitude générale, ses connaissances du "Speed Control", sa bonne volonté, etc, feront l'objet d'un rapport qui sera envoyé au TC de E&A.

IWWF Règle 4.03 Les scores minimums des skieurs au cours d'une compétition pour un examen de pilote sont:

	Figures	Slalom	Saut
Hommes	4000 points	6@16m & 4@14.25m (58 km/h)	43m
Femmes	3200 points	6@16m & 4@14.25m (55 km/h)	31m

16 SEMINAIRE DES OFFICIELS

Les officiels internationaux concernés par cet article sont: Les Juges EUROPE & AFRIQUE et Senior internationaux, les Calculateurs internationaux, les Homologateurs internationaux et les pilotes internationaux.

16.1 RESPONSABILITE ET BUT

Le Conseil Technique est responsable de l'organisation du séminaire annuel des officiels.

Le but de ce séminaire est de dispenser aux officiels :

- a. Juges EUROPE & AFRIQUE et Senior, et aux Calculateurs internationaux
 1. Une plus large formation pour juger et calculer,
 2. Une information sur les dernières modifications des règlements et leur interprétation
 3. Un entraînement pour noter les figures, le jugement et le calcul,
 4. Prise de figures et évaluation des résultats.
- b. Homologateurs et Pilotes internationaux avec:
 1. Une plus large formation pour homologuer et piloter,
 2. Une information et des démonstrations des dernières technologies qui les concernent et dont ils sont responsables
 3. Une information sur les dernières modifications des règlements et leur interprétation.

16.2 PARTICIPATION

- a) Participation obligatoire, Tous les officiels internationaux qui veulent s'inscrire à une compétition de niveau mondial ou européen, ou une compétition à Cash Prize 1 DOIVENT participer à un séminaire tous les 3 ans (ex Séminaire suivi en 2007 sera suivi par le séminaire en 2010)
Si cependant un officiel assiste au séminaire dans l'année il peut être nommé à une compétition à titre ou CP1 dans la saison s'il y a des places vacantes Un examen écrit sera effectué au séminaire E&A
- b) Tous les officiels internationaux sont encouragés à participer aux séminaires des officiels le plus souvent possible afin d'améliorer leurs connaissances.
- c) JUGES SENIORS 2013 - tous les juges seniors seront tenus d'assister au séminaire E&A au cours des trois prochaines années - 2013, 2014, 2015, afin de s'assurer qu'ils ont pris connaissance des dernières règles.
A l'issue de ce séminaire une courte épreuve écrite sera effectuée sur les nouveaux articles des règlements.
A la demande des fédérations nationales celles ci peuvent assumer la responsabilité de s'assurer que leurs juges seniors sont formés et évalués lors d'un séminaire national sous le contrôle d'un officiel désigné et approuvé par le TC.
- d) Les officiels nationaux peuvent y participer. S'ils passent leur examen de juge senior ou d'officiel international dans l'année de leur participation au séminaire et sera valable 3 ans.
Nota : Dans le but de valider «*la participation*» d'un officiel au séminaire il doit assister à la majorité des sessions programmées. La présence aux sessions sera enregistrée.

16.3 ORGANISATION DES EXAMENS

Les examens théoriques et pratiques pour les qualifications de juge EUROPE & AFRIQUE et Senior seront organisés à chaque séminaire.

Les examens théoriques pour les **Homologateurs E&A, Homologateurs Senior** Calculateurs et Pilotes Internationaux seront organisés à chaque séminaire. Les examens pratiques seront organisés sur des compétitions.

16.4 JUGE Europe & Afrique RE-QUALIFICATION

Les Juges Europe & Afrique devront passer des testes tous les 3 ans au cours des séminaires pour maintenir leurs statut. (ex: examen en 2007, le prochain aura lieu en 2010)

Ce sera un test pratique, qui peut aussi inclure des questions théoriques.

16.5 DATE ET LIEU

Les Fédérations souhaitant accueillir le séminaire doivent postuler par écrit auprès du Conseil Technique le plus tôt possible, en annonçant les dates et le lieu 2 ans à l'avance

La confédération E&AF propose tous les ans un lieu différent pour offrir à tous les officiels une chance de participer en fonction de la localisation de leurs pays. Ceci sera pris en compte lors du choix du lieu du séminaire. Les dates se situent au printemps ou à l'automne de chaque année.

16.6 COUTS

Chaque officiel participant au séminaire prend en charge son hébergement et son voyage. La confédération EUROPE & AFRIQUE fournit les salles de réunion et les équipements de conférence.

17 OFFICIELS NATIONAUX

Qualification	Disciplines
Juge National	Slalom & Saut OU 3 disciplines (Slalom, Figures & Saut)
Pilote National	Uniquement 3 disciplines (Slalom, Figures & Saut)
Calculateur National	Uniquement 3 disciplines (Slalom, Figures & Saut)
Homologateur National	Uniquement 3 disciplines (Slalom, Figures & Saut)

17.1 RESPONSABILITE

Un officiel national est placé sous la responsabilité de sa Fédération.

17.2 DROITS

Lorsqu'un officiel national est nommé dans une compétition internationale inscrite au calendrier il est en titre et en droit d'être remboursé de ces dépenses comme indiqué dans le règlement intérieur, les obligations et règlement additionnel.

17.3 CARTES D'OFFICIELS

Les cartes sont émises et renouvelées par la Fédération des officiels.

17.4 FONCTIONS

1. Les juges nationaux sont qualifiés pour fonctionner dans les compétitions homologuées de niveau Normal et pour les disciplines dans lesquelles ils sont qualifiés.
2. Les Homologateurs nationaux sont qualifiés pour fonctionner dans les compétitions homologuées de niveau Normal
3. Les calculateurs nationaux sont qualifiés pour fonctionner dans les compétitions homologuées de niveau Normal et dans des circonstances exceptionnelles dans les compétitions de niveau "Ranking List."
4. Le pilotes nationaux sont qualifiés pour fonctionner dans les compétitions homologuées de niveau "Normal" et "Ranking List".

17.5 NOMINATIONS DES OFFICIELS DE LA COMPETITION

Un officiel national pourra être nommé dans le jury d'une compétition Nationale ou internationale par sa Fédération. Dans le cas où le Conseil Technique n'aurait pas pu établir un jury complet dans une compétition internationale inscrite au calendrier un officiel national pourra être nommé par sa Fédération organisatrice dans le jury pour la place vacante.

17.6 EXAMENS

Les Fédérations sont responsables des examens et de la nomination des officiels nationaux. L'annexe B du Règlement additionnel donne des conseils sur la forme des examens et les niveaux qui devraient être exigées

17.7 LISTE DES OFFICIELS NATIONAUX

Chaque Fédération doit envoyer au Conseil Technique la liste des officiels nationaux avant le 1er mars de chaque année civile et sa mise à jour pendant la saison. Seuls ceux qui figurent sur la liste seront considérés comme officiels qualifiés par le Conseil Technique pour participer aux compétitions homologuées.

17.8. VIDEOS D'ENTRAINEMENT ET FORMATION

Le Conseil Technique a préparé un ensemble de vidéos d'entraînement et de formation qui peuvent être utilisés par les fédérations nationales pour la formation des officiels. Ces vidéos sont disponibles sur <http://www.waterskitournament.eu/> sous l'onglet "officials".

Il est inclus l'instruction pour chacune des trois disciplines, et des figures vidéo d'entraînement etc ...

Sont également disponibles sur demande les feuilles d'examen à destination des fédérations nationales si elles le souhaitent. La Fédération devra contacter le TC E&A pour plus d'informations.

18 HOMOLOGATION DES COMPETITIONS

18.1 TYPES D'HOMOLOGATION

Il y a trois niveaux d'homologation: Normal (N) (règle 19), Ranking List (L) et Record Capability (R) (règle 20).

18.2 OBLIGATIONS

- a) Les exigences du dossier d'homologation EUROPE & AFRIQUE seront considérées comme celles des règlements additionnels et s'appliquent à tous les niveaux d'homologation.
- b) Les compétitions à 2 ou 3 disciplines doivent avoir un minimum de 15 concurrents au total. Les compétitions à 1 discipline doivent avoir un minimum de 8 concurrents. Si ces minima ne sont pas atteints, le niveau d'homologation sera limité à "NORMAL"
- c) Pour tous les niveaux d'homologation les champs de slalom et de saut doivent être vérifiés au théodolite
- d) Pour tous les niveaux d'homologation la configuration et les mesures de sauts doivent être faite sur ordinateur. Pour le saut l'installation des caméras et les bouées de référence doivent être vérifiés au théodolite.
- e) Pour le calcul des longueurs de saut avec le système Boettcher, le programme informatique employé doit être celui qui utilise les coordonnées des caméras et des bouées tests calculées par le relevé de l'homologateur
- f) Le programme de l'ordinateur pour les mesures du saut doit être testé par rapport aux repères du règlement technique de l'IWWF et par rapport aux tests publiés par l'EUROPE & AFRIQUE.
- g) Le terme « standard de la Région» utilisé par le règlement technique de l'IWWF sauf indication contraire, se réfère à une personne compétente.

L'homologateur peut solliciter auprès du TC un niveau d'homologation plus haut que celui annoncé si tous les critères nécessaires sont requis. Il doit clairement indiquer son intention de demander un niveau d'homologation plus haut dans les remarques sur la notice d'homologation. Le TC EUROPE & AFRIQUE décidera de la décision finale.

18.3 TRANSMISSION DES FICHIERS ET DONNEES

Le dossier d'homologation, les données "Ranking List", les résultats et les vidéos doivent être transmis suivant le Règlement IWWF et les Additionnelles Règle 1.12 dans les 30 jours après la compétition.

Si les fichiers et données de la compétition sont reçus après le 7 novembre, la compétition ne sera pas homologuée pour l'année en cours

19 HOMOLOGATION NORMAL

CE NIVEAU D'HOMOLOGATION N'EST PAS RECONNU PAR L'IWWF MONDIAL.

La règle IWWF 10.7 n'est pas obligatoire pour une Homologation Normal

19.1 SAUT (Complément a la Règle IWWF 13.10)

Les longueurs de saut sont mesurées à l'aide d'un système de visées angulaires données par trois tables équipées de deux viseurs chacune.

Pour garantir la précision des visées, il est recommandé de placer les tables de visées à moins de 70 mètres du point de réception présumé des skieurs.

On utilisera un ordinateur pour calculer les longueurs de saut. Il faudra vérifier le programme informatique exploité à l'aide des tests inclus dans ces règlements.

Le point de réception du skieur est défini comme le centre du cercle inscrit tangent aux trois côtés du triangle formé par les 3 moyennes de visées (une moyenne par table de visée). On calcule la longueur du saut depuis le point de réception du skieur jusqu'au tremplin. La dimension du triangle est définie comme le diamètre du cercle inscrit.

Si l'écart entre les visées du haut et du bas d'une table est de plus de 0.60m au point de réception du skieur, on essaiera alors successivement la valeur moyenne des deux mesures puis la plus petite des deux mesures seule. La valeur donnant le plus petit triangle sera retenue pour calculer la longueur officielle.

Si le calcul d'un saut selon la règle ci-dessus produit un grand triangle, qui quelque soit les méthodes successivement employées donne un cercle inscrit supérieur à 0,60m. Que ce triangle soit du à UNE SEULE des tables, et que, à cette table, la valeur qui a produit le plus petit triangle est la moyenne des mesures et non pas la plus petite mesure, il est alors possible d'utiliser la plus grande des deux mesures de cette table pour calculer la longueur officielle si elle élimine le grand triangle.

Si le diamètre du cercle inscrit obtenu avec le système de visées angulaires excède 0,90m, le concurrent a droit à une reprise ou peut conserver la plus petite longueur obtenue par un sommet du triangle à condition que la longueur obtenue avec le sommet le plus éloigné du triangle n'ait pas été dépassée dans l'un des sauts effectués avant ou après. Si l'un des autres sauts est plus long que celui obtenu avec le sommet le plus éloigné du triangle, on retiendra la plus petite longueur comme score officiel du saut avec grand triangle.

Lorsque le concurrent opte pour une reprise d'exécution, la longueur prise en compte pour la reprise ne pourra pas excéder la longueur obtenue avec le sommet le plus éloigné du grand triangle ayant généré la reprise, mais elle ne peut être plus petite que la longueur obtenue avec le sommet le plus proche du grand triangle ayant généré la reprise.

En cas de reprises multiples, les reprises doivent être résolues séquentiellement dans l'ordre où elles se sont produites.

Pour une Homologation « Normal » la tolérance pour les bouées à 10m du tremplin est de 10m+/- 1m.

19.2 FIGURES (Complément a la règle IWWF 15.11)

La vidéo n'est pas obligatoire pour une Homologation Normal.

Le calcul des temps à partir de la vidéo n'est pas obligatoire pour une Homologation Normal.

19.3 SLALOM

Tableau des temps

Tableau des temps pour une Homologation Normal avec le système "All Buoy Timing" (les tolérances sont plus larges pour les homologations Normal).

Vitesse	Score:	0-0.5	1-1.5	2-2.5	3-3.5	4-4.5	5-5.5	6 bouées
Km/H	De/a:	E-1	E-2	E-3	E-4	E-5	E-6	E-X
58	Rapide	1.64	4.15	6.67	9.20	11.73	14.25	15.92
	Ideal	1.68	4.22	6.77	9.31	11.86	14.40	16.08
	Lent	1.71	4.28	6.84	9.41	11.97	14.53	16.22
55	Rapide	1.73	4.37	7.03	9.69	12.35	15.02	16.78
	Ideal	1.77	4.45	7.13	9.82	12.50	15.19	16.95
	Lent	1.80	4.51	7.23	9.93	12.64	15.34	17.12
52	Rapide	1.83	4.62	7.43	10.24	13.05	15.87	17.72
	Ideal	1.87	4.71	7.55	10.38	13.22	16.06	17.93
	Lent	1.91	4.78	7.65	10.52	13.39	16.25	18.13
49	Rapide	1.94	4.90	7.87	10.85	13.83	16.81	18.78
	Ideal	1.98	5.00	8.01	11.02	14.03	17.04	19.03
	Lent	2.03	5.08	8.13	11.18	14.22	17.27	19.27
46	Rapide	2.06	5.21	8.37	11.54	14.71	17.88	19.98
	Ideal	2.11	5.32	8.53	11.74	14.95	18.16	20.27
	Lent	2.16	5.42	8.68	11.93	15.18	18.42	20.56
43	Rapide	2.20	5.56	8.94	12.33	15.71	19.10	21.34
	Ideal	2.26	5.69	9.13	12.56	15.99	19.42	21.68
	Lent	2.32	5.81	9.30	12.78	16.27	19.75	22.03
40	Rapide	2.36	5.97	9.60	13.23	16.86	20.50	22.89
	Ideal	2.43	6.12	9.81	13.50	17.19	20.88	23.31
	Lent	2.50	6.26	10.02	13.78	17.53	21.27	23.74

Le chronométrage sera pris de la porte d'entrée, à la porte bateau suivant celle à laquelle la dernière bouée complète a été comptée dans le passage.

Lorsque la vitesse est plus lente que permise, une reprise sera obligatoire. Lorsque le passage n'est pas complet, le skieur ne peut pas améliorer son score obtenu lors du passage lent, excepté, si la vitesse lente est égale ou inférieure à la tolérance rapide du passage lent suivant. Si le parcours est complet (le score est de 6, le skieur continu), le skieur peut choisir de continuer avec le passage suivant au lieu d'effectuer une reprise. Si le skieur réalise un passage complet, il reçoit alors le crédit des deux parcours. Si le parcours est incomplet, il recevra le crédit des bouées faites à la vitesse inférieure, parcours sauté. (2002)

OU le tableau des temps du chronométrage à 2 segments peut être utilisé.

Les temps de chronométrage à deux segments sont les suivants:

Km/h	1er Segment			2ème segment		
	Porte d'entrée à la bouée 3			Bouée 3 à la porte de sortie		
	Actual	Min	Max	Actual	Min	Max
58	6.77	6.69	6.84	9.31	9.21	9.42
55	7.13	7.05	7.22	9.82	9.70	9.94
52	7.55	7.45	7.64	10.38	10.26	10.52
49	8.01	7.90	8.12	11.02	10.88	11.17
46	8.53	8.41	8.65	11.74	11.58	11.91
43	9.13	8.99	9.27	12.56	12.37	12.75

Temps de base + ou - 0.65 km/h.

Temps pour le premier segment

Le temps intermédiaire doit être pris à la troisième bouée pour contrôler la vitesse du bateau.

Lorsque le skieur n'obtient pas plus de 2 bouées 1/2 sur un parcours, seul le temps intermédiaire compte.

Temps Bateau

Un Officiel prend place à bord du bateau tracteur pour vérifier les vitesses à l'aide d'un chronomètre, et contrôler les compteurs de vitesse du bateau.

En alternative, on peut chronométrer de la berge en utilisant un système de chronométrage commandé de l'une des extrémités de l'axe du slalom ou à l'aide de tout autre dispositif de chronométrage électronique agréé par le Conseil Classique. Si le Chronométrage Officiel est sur la berge les temps doivent être communiqués au bateau par radio immédiatement après chaque passage.

Lorsque la vitesse est inférieure à la vitesse minimum autorisée pour le passage, une reprise d'exécution est obligatoire. Si l'un des deux temps est trop lent, la reprise est obligatoire. Si le skieur n'avait pas terminé son parcours, il ne peut améliorer son score sauf si le temps est si lent qu'il entre dans les tolérances rapides de la vitesse inférieure. Par contre, si le skieur a réalisé plus de 2 b.1/2 avec un 1^{er} temps trop rapide et un second trop lent, la reprise est obligatoire mais le skieur peut améliorer son score.

Si le skieur avait terminé son parcours (score de 6 b. lui donnant le droit de continuer), il peut effectuer le parcours suivant au lieu d'une reprise. S'il réussit alors un parcours complet, il est crédité des deux passages. S'il ne termine pas, il est crédité du nombre de bouées franchies, mais à la vitesse ou longueur de corde imposée pour la reprise.

Si le skieur obtient plus de 2 1/2 dans le 1^{er} segment avec un temps correct et un temps lent dans le 2^{ème} segment, il peut choisir d'accepter le score de 2 1/2 ou une reprise obligatoire.

Lorsque le temps est trop rapide, et que le skieur n'a pas terminé son parcours, il a droit à une reprise, et dans ce cas son score ne pourra être inférieur à celui du passage jugé trop rapide.

Si le skieur effectue un parcours incomplet, le Juge à bord doit donc communiquer avec le skieur pour savoir s'il veut une reprise. Si la reprise a lieu, le bateau doit le ramener de suite au début du parcours par un passage non compté, et la reprise a lieu aussitôt après dans le sens initial.

Temps du Bateau et Reprises:

1ier	2ème	2 1/2 ou moins	Faute entre 3&6	6 bouée sans faute
OK	OK	-	-	-
OK	L	-	Reprise Obligatoire ou 2 1/2+	Reprise Obligatoire, 2 1/2+, ou Continuer
OK	R	-	Reprise Optionnelle	-
R	OK	Reprise Optionnelle	Reprise Optionnelle	-
R	L	Reprise Optionnelle	Reprise Obligatoire* ou 2 1/2+	Reprise Obligatoire, 2 1/2+, ou Continuer
R	R	Reprise Optionnelle	Reprise Optionnelle	-
L	OK	Reprise Obligatoire	Reprise Obligatoire	Reprise Obligatoire, ou Continuer
L	L	Reprise Obligatoire	Reprise Obligatoire	Reprise Obligatoire, ou Continuer
L	R	Reprise Obligatoire	Reprise Obligatoire*	Reprise Obligatoire, ou Continuer

OK =	Temps Correct
Rapide =	Temps trop rapide
Lent =	Temps trop lent
Continuer =	Le skieur a l'option de continuer
- =	Le score ne change pas
Reprise Optionnelle =	Reprise Optionnelle, le score ne peut diminuer
Reprise Obligatoire =	Reprise Obligatoire, voir paragraphe 4
Reprise Obligatoire *=	Reprise Obligatoire, le score peut augmenter
2 1/2+ =	Score protégé de 2 bouées ½

Les règles IWWF 14.15 (End Course Video Required - Vidéo d'axe obligatoire) et 14.03: (All Buoy Timing - Chronométrage à toutes les bouées) ne sont pas obligatoires pour une homologation "NORMAL"

Niveau d'Homologation	Normal (N)			
Inscription préalable	Non			
Validité pour	Inscription des performances sur la Rankings Lists de l'EUROPE & AFRIQUE limitées suivant tableau ci-dessous			
Sores maxima qui peuvent être inscrits sur la Ranking List E&A et permettent de participer aux sélections	Hommes	6 @ 58k/14.25m 6 @ 55k/14.25m	4000 points	40 metres
	Femmes	4 @ 55/14.25m	3250 points	29 metres
Nomination des officiels	Nommés par les organisateurs suivant règlement			
Nombre de manches	Maximum 4 manches			
Président du Jury	Juge Senior (3 ou 2 disciplines fonction des disciplines de la compétition)			
Homologateur	National			
Calculateur	National			
Pilote	National			
Cumul de fonctions	Le cumul pour le Président du Jurys, l' Homologateur ou le Calculateur est limité à deux fonctions mais n'est doit être évité dans la mesure du possible.			
Speed Control	Pas obligatoire - recommandé			
Envoi des bandes vidéo	Non demandées			
Dossier d'Homologation	Envoyer à: http://www.iwwfed-ea.org			
WST file (RL scores)	Envoyer à http://www.iwwfed-ea.org			
WSK file (Competition file)	Envoyer à http://www.iwwfed-ea.org			
SLALOM (N)				
Vérification du parcours slalom	Relevé au théodolite 2 stations			
Parcours du slalom	Pas de slalom à câble central excepté construction approuvée schéma n°3			
Tolérances	Normal voir règlement technique (RL x 2 excepté pour la largeur moyenne)			
Bouées	Mesurées			
Chronométrage	Peut être avec un chronomètre			
Vidéo fin de parcours	Non obligatoire			
Tours du Jury	De chaque côte visibilité parfaite – un bateau peut faire office de tour			
Méthode optionnelle de jugement (3 juges)	2 juges de porte et de score peuvent être situés dans une tour centrale (entre la bouée 3 et 4) sur un côté du plan d'eau en utilisant la l'équipement vidéo.			
Juges	5 Juges Nationaux Ou si, la vidéo aux portes est installée 3 Juges Nationaux			
Chrono Backup	Chronomètre – pas nécessaire si Speed Control			
FIGURES (N)				
Vérification du parcours	Visuel – les bouées de pré départ ne sont pas nécessaires.			
Tolérances	Conforme au règlement			
Chronométrage	semi automatique 20s.			
Vidéo	Non obligatoire			
Juges	5 Juges Nationaux OU 3 Juges de Nationaux si possibilité de visionnage immédiat.			
Chrono réserve	Désigné par le Président du Jury			
SAUT (N)				
Vérification du champs de saut	Relevé au théodolite 2 stations (VOIR note 2)			
Tolérances	Normal conforme au règlement (RL x 2 excepté l'angle du tremplin & la distance des 10m entre la bouée 15MT et le tremplin)			
Chronométrage	Peut être avec un chronomètre -			
Rapporteurs	0.25 degrés min - 0.25m radius			
Ecart au point fixe	0.2 degrés Maximum			
Mesures du saut	Tables de visée			
Calcul de la Distance	ordinateur			
Vérification du Programme	oui			
Juges	3 Juges Nationaux Si le vidéo jump est installé les 2 juges à terre peuvent fonctionner comme juges vidéo s'ils voient parfaitement le parcours de saut.			
Chrono réserve	Pas nécessaire avec le Speed Control			

20 LES HOMOLOGATIONS « WORLD RECORD » ET « RANKINGS LIST » DOIVENT ETRE CONFORMES AU NIVEAU D'HOMOLOGATION STANDARDS IWWF

	Record Capability (RC)	Ranking List (L ou RL)
Inscription Préalable	OUI voir règles E&A 7	OUI doit être inscrite sur le calendrier E&A ou de la fédération nationale
Valable pour	Soumission des résultats pour ratification comme records du Monde ou E&A	Publication des résultats sur les Rankings lists IWWF et E&A
Choix du Jury approuvé par la confédération	Jury nommé par le TC E&A	Nomination par les organisateurs et conformément aux règlements
Président du Jury	Juge Senior	Juge Senior
Homologateur	Homologateur E&A	Homologateur E&A ou Senior
Calculateur	International	National
Pilotes	International	National
Cumuls de fonctions	Aucun cumul	Le cumul des fonctions est limitée à deux pour le chef Juge, l'Homologateur ou le calculateur, mais cela doit être évité si possible.
Envoi des vidéos	Vidéos d'axe (saut si demandé et slalom) et Figures Obligatoire au TC E&A	Vidéo d'axe pour le slalom Obligatoire
Téléchargement du Dossier d'Homologation	Dossier Electronic IWWF exigé, envoyé à : www.iwsftournament.com/homologation/UploadDossiers.htm	
Téléchargement Fichier: IWWF Ranking List Scores	www.iwsftournament.com/homologation/IWWFRankingScoresUpload.php	
Téléchargement Fichier: Scorebook/Results pdf ou html	www.iwsftournament.com/homologation/UploadScorebooks.htm	
Temps des sauts	IWWF email à Bob Corson: bcorson@comcast.net	
Publication des fichiers	Envoyer les Fichiers informatiques: Homologation (hom file), Fichier résultats (wst et wsk file) Sur le site E & A www.iwwfed-ea.org	
SLALOM		
Jury	5 Juges Senior OU 3 Juges Senior	Min : 3 Juges senior et 2 Juges Nat OU si la vidéo aux portes est installée 2 Juges senior et 1 Juge national
FIGURES		
Jury	5 Juges Seniors OU 3 juges Senior si la vidéo est immédiatement disponible. Voir règle IWWF 15.11	Min : 3 Juges senior et 2 Juges Nat OU 2 Juges senior et 1 Juge national si la vidéo est immédiatement disponible. Voir règle IWWF 15.11
Juge 20 secondes	Minimum juge Senior	Minimum juge Senior
SAUT		
Jury	3 Juges Senior	Min : 2 Juges Senior et 1 Juge National
Juges vidéo saut	2 juges Senior Ces juges peuvent être également les 2 juges à terre, s'ils ont une vue parfaite du champ de saut	Min : 1 Juge Senior et 1 Juge National Ces juges peuvent être les 2 juges à terre, s'ils ont une vue parfaite du champ de saut

20.1 DROITS D'HOMOLOGATION

Un droit d'homologation doit être payé par la Fédération organisatrice avant la vérification du dossier par le Conseil Technique. Les droits sont perçus par l'ADMINCOM.

Un seul championnat national par Fédération est exempt de droits. Si le championnat se déroule sur plusieurs compétitions, seule la dernière sera dispensée de droits.

NOTE :

Pour plus de détails pour chaque niveau d'homologation voir le règlement d'homologation de l'E&A.

21 RECORDS EUROPE & AFRIQUE

21.1 GENERALITES

- a) Excepté certains changements ci-dessous les dispositions du règlement technique de l'IWWF s'appliquent pour les records européens. .
- b) Les records sont reconnus pour les catégories hommes et femmes, mais pas pour les catégories Moins de 14 ans, Moins de 17 ans, moins de 21 ou Senior.
- c) Seules les performances réalisées lors de compétitions européennes homologuées R.C par Conseil Technique ou des compétitions d'autres Régions reconnues par le Conseil Technique de niveau R.C seront validées.
- d) **Un record EUROPE & AFRIQUE ne peut pas égaler ou dépasser un record du Monde à moins qu'il soit validé comme record du Monde.**
- e) Un Fédération ne peut valider un record national s'il est **égal ou** dépasse l'actuel record d'Europe ou du Monde **jusqu'à ce qu'il soit validé comme record d'Europe ou du Monde.**

21.2 DOSSIERS REQUIS

- a) Le formulaire de demande de record, le dossier du record, l'homologation du dossier et les cassettes vidéo conformes au règlement doivent être envoyés dans les 7 jours qui suivent selon les instructions du dossier de record.
- b) Dans le cas d'une demande de record national, le Président du Jury et l'Homologateur doivent fournir les informations et les documents demandés par la Fédération du skieur.

22 MEILLEURS PERFORMANCES AUX CHAMPIONNATS EUROPE & AFRIQUE

Le Conseil Technique EUROPE & AFRIQUE publiera annuellement la liste des meilleures performances (plus hauts scores) des championnats EUROPE & AFRIQUE des catégories ci dessous pour hommes et femmes:

- Championnats individuels Europe & Afrique
- Championnats des moins de 21ans Europe & Afrique
- Championnats des moins de 17ans Europe & Afrique
- Championnats des moins de 14ans Europe & Afrique
- Championnats Europe & Afrique +35 (35 – 44)
- Championnats Europe & Afrique +45 (45 – 54)
- Championnats Europe & Afrique +55 (55 – 64)
- Championnats Europe & Afrique +65 (65 et plus)

23 RANKING LISTS EUROPE & AFRIQUE

23.1 GENERALITES

- a) Les "Ranking List" EUROPE & AFRIQUE sont préparées par le Conseil Technique à partir de performances publiées dans les résultats des compétitions adéquates
- b) Toutes les performances seront enregistrées à partir d'une compétition Record ou List homologuée.
- c) Les performances des compétitions homologuées niveau Normal seront limitées à des maxima comme indiqués ci-dessous. Ce sont également les performances maximum qui seront utilisées pour les qualifications d'entrée et pour le classement par tirage au sort des compétitions à titre.

Hommes	6 @ 58k/14.25m ou 6 @55k/14.25m	4000 points	40 metres
Femmes	4 @ 55/14.25m	3250 points	29 metres

- d) Pour les Open et les moins de 21 les performances en slalom en dessous de 58 km/h pour des hommes et 55 km/h pour des femmes ne seront pas prise en compte.
- e) Si la performance est égale ou dépasse un record EUROPE & AFRIQUE Le Conseil Technique décidera s'il l'intègre ou s'il la limite.

23.2 EPREUVES DE QUALIFICATION

- a) Les épreuves de qualification dans les compétitions sont :
- b) Les épreuves aux compétitions EUROPE & AFRIQUE qui ont été listées comme homologuées dans la "Ranking List" de l'année jusqu'à un Niveau d'Homologation Normal (voir les limitations de performance ci-dessus).
- c) Les épreuves aux compétitions des autres Régions d'au moins du niveau "Ranking List" où les skieurs européens ont réalisés les performances et qui ont été envoyées par l'IWWF suffisamment à l'avance.

23.3 DISCIPLINES

Les "Ranking List" seront publiées pour le Slalom, les Figures, le Saut et le Combiné. Dès lors qu'on possède les informations qui correspondent à chaque skieur, on pourra publier les listes par catégories d'âge, moins de 14 ans, moins de 17 ans, moins de 21 ans et + de 35 ans. Les points Combiné seront calculés sur une seule manche d'une compétition avec les 3 disciplines.

23.4 PUBLICATION & RANKING LIST ANNUELLE

Les listes finales nominatives seront traitées en même temps que la "Ranking List" Mondiale au 31 octobre de chaque année. Il n'y aura pas de liste provisoire. Les compétitions qui ont eu lieu en novembre et en décembre seront enregistrées sur la "Ranking list" de l'année suivante.

24 MEDAILLES ET TITRES

24.1 GENERALITES

Les médailles pour les compétitions à tire sont distribuées chaque année sous la responsabilité du Président de l'EUROPE & AFRIQUE.

24.2 CHAMPIONNATS D'EUROPE

Tableau des Médailles- Skieurs et Equipes

Catégorie	Slalom	Figures	Saut	Combiné
Hommes	O / A / B	O / A / B	O / A / B	O / A / B
Femmes	O / A / B	O / A / B	O / A / B	O / A / B
Equipe	O / A / B pour 6 membres de l'équipe, 2 pour les officiels et 1 Fédération			

1 Or pour le Président du Jury, Assistant Président du Jury, **6** pour les Juges, Homologateur, Chef Calculateur, Assistant Calculateur, Chef Pilote, 1 Pilote et 1 Responsable technique. Maximum 5 Or pour les organisateurs.

24.3 CHAMPIONNATS D'EUROPE DES JEUNES (JUNIORS S ET DAUPHINS)

Tableau des Médailles- Skieurs et Equipes

Catégorie	Slalom	Figures	Saut	Combiné
- 14 ans garçons	O / A / B	O / A / B	O / A / B	O / A / B
- 14 ans filles	O / A / B	O / A / B	O / A / B	O / A / B
- 17 ans garçons	O / A / B	O / A / B	O / A / B	O / A / B
- 17 ans filles	O / A / B	O / A / B	O / A / B	O / A / B
Combiné équipe -14 ans et -17 ans	O / A / B Présenté en coffret sans gallon			
Equipe- 14 ans	O / A / B pour 4 membres de l'équipe, 2 pour les officiels et 1 Fédération			
Equipe -17ans	O / A / B pour 4 membres de l'équipe, 2 pour les officiels et 1 Fédération			

1 Or pour le Président du Jury, Assistant Président du Jury, **6** pour les Juges, Homologateur, Chef Calculateur, Assistant Calculateur, Chef Pilote, 2 Pilote et 1 Responsable technique. Maximum 5 Or pour les organisateurs.

24.4 CHAMPIONNATS D'EUROPE MOINS DE 21 ANS

Tableau des Médailles- Skieurs et Equipes

Catégorie	Slalom	Figures	Saut	Combiné
-21 ans hommes	O / A / B	O / A / B	O / A / B	O / A / B
-21ans femmes	O / A / B	O / A / B	O / A / B	O / A / B
Equipe – 21 ans	O / A / B pour 4 membres de l'équipe, 2 pour les officiels et 1 pour la Fédération			

1Or pour le Président du Jury, Assistant Président du Jury, **6** pour les Juges, Homologateur, Chef Calculateur, Assistant Calculateur, Chef Pilote, Pilote et 1 Responsable technique. Maximum 5 Or pour les organisateurs.

24.5 CHAMPIONNATS D'EUROPE DES + DE 35 ANS

Tableau des Médailles- Skieurs et Equipes

Catégorie	Slalom	FIGURES	SAUT	Combiné
Femmes 35 - 44	O / A / B	O / A / B	O / A / B	O / A / B
Femmes 45 - 54	O / A / B	O / A / B	O / A / B	O / A / B
Femmes 55 - 64	O / A / B	O / A / B	O / A / B	O / A / B
Femmes 65 et plus	O / A / B (*)	O / A / B (*)	O / A / B (*)	O / A / B (*)
Hommes 35 - 44	O / A / B	O / A / B	O / A / B	O / A / B
Hommes 45 - 54	O / A / B	O / A / B	O / A / B	O / A / B
Hommes 55 - 64	O / A / B	O / A / B	O / A / B	O / A / B
Hommes 65 et plus	O / A / B	O / A / B (*)	O / A / B (*)	O / A / B (*)
Combiné Equipe	O / A / B pour 8 membres d'équipe, 1 officiel et 1 pour la Fédération			

Remarque: (*) Le verso des médailles sont sans gravures pour ces catégories en raison de l'absence possible de résultats dans ces catégories d'âge. L'organisateur doit prévoir les gravures nécessaires selon le nombre de finalistes.

1 Or pour le Président du Jury, Assistant Président du Jury, **6** pour les Juges, Homologateur, Chef Calculateur, Assistant Calculateur, Chef Pilote, Pilote et 1 Responsable technique. Maximum 5 Or pour les organisateurs.

25 POLITIQUE et PROCÉDURES - EUROPE & AFRIQUE

Ces articles ont pour but de préciser aux Officiels la Politique et les Procédures EUROPE & AFRIQUE qui ne sont pas écrites dans les paragraphes du Règlement Additionnel ou dans le Règlement Technique IWWF.

25.1 Couverture Médicale

Pour toutes les compétitions de ski nautique inscrites au calendrier EUROPE & AFRIQUE une équipe de premiers secours doit être présente sur le site et pour toute la durée de la compétition. Les qualifications de cette équipe doivent être reconnues dans le pays de la compétition.

Une station médicale convenablement équipée sera mise en place pour traiter n'importe quel cas d'urgence et sera positionné de façon stratégique sur le site de la compétition.

La politique de l'EUROPE & AFRIQUE est de ne jamais commencer une compétition sans couverture médicale

25.2 Equipe de secours

Une équipe de secours doit être présente pour toute la durée de la compétition et peut agir d'un bateau ou du rivage suivant le moyen le plus approprié au site. La politique de l'EUROPE & AFRIQUE est de ne jamais commencer une compétition sans la présence d'une équipe de secours.

25.3 Rapport sur les Officiels

Il est demandé au Chef Juge de n'importe quelle Compétition EUROPE & AFRIQUE inscrite au Calendrier de notifier au Président de TC EUROPE & AFRIQUE s'il est survenu des problèmes avec le fonctionnement ou le comportement des Officiels au cours de la compétition.

De même si un officiel estime que le chef Juge n'a pas agi correctement au cours d'une compétition alors un rapport doit être envoyé au Président du TC EUROPE & AFRIQUE.

25.4 Rapport sur les compétitions à titre

Pour toutes les compétitions à titre EUROPE & AFRIQUE, le chef Juge doit envoyer un rapport écrit au Président du TC EUROPE & AFRIQUE à la fin de la compétition. Ce rapport doit comporter un aperçu de la compétition, du site, de l'organisation, etc ainsi qu'un rapport détaillé sur tous problèmes ou incidents qui sont survenus.

En complément le président de jury complétera et retournera au TC EUROPE & AFRIQUE un tableau Excel. Ce tableau comportera une analyse sur chacun des officiels et leurs rôles respectifs au cours de la compétition. Le résultat de cette évaluation sera totalement confidentiel à l'intérieur du TC. Avant toutes compétitions à titre le président de jury recevra ce document.

25.5 Officiels, Congé exceptionnel

Tout officiels EUROPE & AFRIQUE peut demander une mise en congé exceptionnel pour une saison. Une telle demande doit être envoyé par écrit au Président du TC EUROPE & AFRIQUE le plus tôt possible et indiquer les raisons de la demande. Ces raisons peuvent être une surcharge de travail, la grossesse, la maladie, des pressions familiales, etc.

25.6 RESOLUTION DES EGALITES – INTERPRETATION EUROPE & AFRIQUE

EGALITES A LA FIN DE LA MANCHE FINALE

1^{ière} Place A la fin de la manche FINALE, s'il y a égalité pour la 1^{ière} place, une reprise doit être exécutée

2^{ème} et 3^{ème} places, A la fin de la manche FINALE, s'il y a égalité pour la 2^{ème} et la 3^{ème} place le skieur avec le score le plus élevé aux éliminatoires sera placé devant. Si les scores aux éliminatoires sont identiques, le classement sera déterminé par une reprise.

4^{ème} et en dessous, A la fin de la manche FINALE, s'il y a égalité pour quelque position que ce soit (4^{ème} et en dessous) le skieur avec le plus haut score aux éliminatoires sera placé à la plus haute place. Si les scores aux éliminatoires sont identiques, les classements seront identiques.

EGALITES ET CLASSEMENT A PARTIR DES REPRISES

Dans une reprise pour la 1^{ière} place, tous les skieurs à égalités pour la 1^{ière} place participeront à une reprise pour déterminer le nouveau classement de ces "x" skieurs. Si après cette reprise, il subsiste des égalités pour la 1^{ière} place, une nouvelle reprise sera exécutée pour départager les skieurs restant à égalité, et ainsi jusqu'à ce qu'il n'y est plus d'égalité pour la 1^{ière} place.

Si après la reprise pour la 1^{ière} place il apparait une égalité pour la 2^{ème} et la 3^{ème} place, le classement sera déterminé en utilisant les scores des éliminatoires des skieurs concernés. Si les scores des éliminatoires sont identiques, le classement sera déterminé par une reprise afin de les départager. Si après la reprise pour la 1^{ière} place il apparait des égalités pour quelque position que ce soit (autre que les 1^{ière}, 2^{ème} et 3^{ème} place), le classement sera déterminé en utilisant les scores des éliminatoires des skieurs concernés. Si les scores des éliminatoires sont identiques, les classements seront identiques.

Les mêmes principes de reprise s'appliquent pour déterminer les 2^{ème} et/ou 3^{ème} places. Un tirage au sort déterminera l'ordre de départ pour chaque nouvelle reprise

Exemples

Skieurs	Eliminatoires	Finale	Résultats
E	11500	10000	Reprise places 1 - 7
D	11500	10000	Reprise places 1 - 7
B	11000	10000	Reprise places 1 - 7
A	10000	10000	Reprise places 1 - 7
C	9000	10000	Reprise places 1 - 7
F	8000	10000	Reprise places 1 - 7
G	8000	10000	Reprise places 1 - 7

Skieurs	Eliminatoires	Finale	Reprise 1	Résultats
E	11500	10000	10000	Reprise places 1 - 4
D	11500	10000	10000	Reprise places 1 - 4
B	11000	10000	10000	Reprise places 1 - 4
A	10000	10000	10000	Reprise places 1 - 4
C	9000	10000	9000	5 ^{ème} Eliminatoires
F	8000	10000	9000	6 ^{ème} Eliminatoires
G	8000	10000	9000	6 ^{ème} Eliminatoires

Skieurs	Eliminatoires	Finale	Reprise 1	Reprise 2	Résultats
B	11000	10000	10000	11000	Reprise places 1 - 2
A	10000	10000	10000	11000	Reprise places 1 - 2
E	11500	10000	10000	9500	Reprise places 3 - 4
D	11500	10000	10000	9500	Reprise places 3 - 4
C	9000	10000	9000		5 ^{ème} Eliminatoires
F	8000	10000	9000		6 ^{ème} Eliminatoires
G	8000	10000	9000		6 ^{ème} Eliminatoires

Skieurs	Eliminatoires	Finale	Reprise 1	Reprise 2	Reprise 3	Résultats
A	10000	10000	10000	11000	9500	1 ^{ier}
B	11000	10000	10000	11000	9000	2 ^{ème}
E	11500	10000	10000	9500	11000	3 ^{ème}
D	11500	10000	10000	9500	8000	4 ^{ème}
C	9000	10000	9000			5 ^{ème} Eliminatoires
F	8000	10000	9000			6 ^{ème} Eliminatoires
G	8000	10000	9000			6 ^{ème} Eliminatoires

26 TESTS BATEAUX ET AGREMENT

26.1 AGREMENT DES BATEAUX

- a) **Pour les compétitions mondiales à titre ayant lieu dans la Région EUROPE & AFRIQUE**
Seuls les modèles qui sont sur la liste agréée par le Conseil Technique de l'IWWF selon le règlement et procédure des bateaux de l'IWWF peuvent être choisis pour les compétitions mondiales à titre, se déroulant dans la Région EUROPE & AFRIQUE
- b) **Pour les compétitions européennes à titre (EUROPE & AFRIQUE)**
N'importe quel modèle est normalement agréé pour les compétitions à titre européennes s'il a été testé et approuvé comme bateau de compétition dans une des compétitions, quelque soit la Région IWS,F soit dans l'année en cours, soit l'année précédente, et qui selon le Conseil Technique de l'EUROPE & AFRIQUE n'a été pas sensiblement modifié. Cependant, le Conseil Technique se réserve le droit de ne pas agréer un bateau testé et approuvé par une autre Région, s'il pense, quelque soit la raison, qu'il ne convient pas pour les compétitions européennes à titre.
- c) **Pour les autres compétitions homologuées de l'EUROPE & AFRIQUE**
Un bateau vérifié par l'homologateur et conforme à la règle 10.01 de l'IWWF peut être agréé pour ces compétitions.

26.2 PROCEDURE DE TEST DE LA REGION EUROPE & AFRIQUE

Selon la procédure et le règlement des bateaux de l'IWWF, les bateaux doivent être testés dans la région de fabrication. La procédure de test pour la Région EUROPE & AFRIQUE est la suivante:

- a) Un fabricant de bateaux peut demander au Conseil Technique de l'EUROPE & AFRIQUE de tester un modèle spécifique. La demande doit être accompagnée de la brochure donnant toutes les caractéristiques, photos, et informations des compétitions (au moins 2) où le bateau a été utilisé.
- b) Le fabricant doit proposer un plan d'eau équipé d'un slalom et d'un tremplin. L'endroit doit se trouver dans le pays du fabricant. Si le Conseil Technique approuve l'endroit, le fabricant prendra les arrangements nécessaires et paiera les dépenses engagées pour l'utilisation du site.
- c) Le fabricant sélectionnera au moins deux skieurs capables d'entrer dans le slalom **corde à 12 mètres**, de sauter au moins **50 mètres** et de réaliser un parcours de **6000 points** en figures, le Conseil Technique devant approuver le choix des skieurs. Il prendra alors les arrangements nécessaires et prendra en charges toutes les dépenses engagées.
- d) Le Conseil Technique nommera un de ses membres (ou un **judge senior niveau 1**) et un pilote international pour les tests. Alternativement le Conseil Technique peut déléguer la responsabilité des tests à une Fédération, et si le test est satisfaisant il sera suivi des directives de l'IWWF. Toutes les dépenses des personnes ayant effectué le test seront payées par le fabricant.
- e) Un rendez-vous qui convient à tout le monde sera pris
- f) Le bateau sera testé en fonction des critères de performances établis par l'IWWF, mais les méthodes réelles de test seront définies par le Conseil Technique de l'EUROPE & AFRIQUE.

26.3 PROCEDURE D'AGREMENT DE L'EUROPE & AFRIQUE

- a) Les personnes désirant passer les tests devront envoyer un rapport circonstancié et le Conseil Technique décidera lors de sa prochaine réunion, d'accorder un agrément préliminaire et en informera le fabricant
- b) Pour un agrément définitif le Conseil Technique doit également avoir le rapport du Président du d'au moins 2 compétitions homologuées où le modèle a été utilisé. Au cours de la prochaine, réunion et après réception des rapports, le Conseil Technique décidera s'il accorde ou non l'agrément définitif et en informera le fabricant.
- c) L'agrément définitif s'applique seulement au modèle spécifique du bateau testé. Si une quelconque modification survenait dans la taille, la forme de la coque, la puissance du moteur etc...elle devra être signalée immédiatement au Conseil Technique par le fabricant Si, selon l'avis du Conseil Technique les modifications sont susceptibles d'avoir changé d'une façon significative les performances du bateau, il sera considéré comme un nouveau modèle et le fabricant devra adresser une nouvelle demande de test.

26.4 FRAIS Europe & Afrique

Les frais pour le fabricant sont établis par l'ADMINCOM et sont disponibles sur demande.

27 PROCEDURES DISCIPLINAIRES

Applicables aux Juges – Calculateurs – Homologateurs- et Pilotes

Les procédures et actions disciplinaires doivent être conformes avec les articles du règlement intérieur (bylaw) concernant l'inéligibilité à participer, et le processus de sanction. L'intention n'est pas de sanctionner l'erreur occasionnelle et non intentionnelle mais de sanctionner ceux qui enfreignent régulièrement les règles.

Pour chaque étape, l'approbation écrite des deux tiers des Officiels Désignés est requise pour entreprendre une action envers un officiel, et cette approbation doit être consignée et incluse dans le rapport au TC.

Première Infraction constatée,

Notification sur le site et avertissement par les Officiels Désignés avec un rapport écrit de l'action au Président du TC

L'enregistrement de cette infraction sera effacé du dossier de l'officiel dans un délai de un an à partir de la date de l'infraction à condition qu'aucune autre infraction ne soit constatée au cours de cette période

Deuxième Infraction constatée:

- Lettre de réprimande approuvée par l'ensemble du Conseil.
- Interdiction d'officier sur une compétition RC ou RL pendant 6 mois à compter de la date de l'infraction, et envoi d'un rapport écrit de la sanction à l'Admincom.

S'il n'y a pas de nouvelle infraction, et sans que cette sanction soit retirée du dossier de l'officiel, le délai de prise en compte de cette infraction pour d'autres actions disciplinaires est de deux ans à compter de la date de l'infraction.

Troisième Infraction constatée:

- Courrier du Président de l'E&A.
- Rétrogradation Obligatoire avec un rapport écrit de la sanction à l'Admincom.

S'il n'y a pas de nouvelle infraction, et sans que cette sanction soit retirée du dossier de l'officiel concerné, le délai de prise en compte de cette infraction pour d'autres actions disciplinaires est de trois ans à compter de la date d'infraction et l'officiel pourra à nouveau à officier

Sans être exhaustif exemples d'Infractions :

Tous les Officiels:	<ol style="list-style-type: none">1. Ne pas suivre les règles pour améliorer la performance d'un skieur ou la réputation d'un site en :<ul style="list-style-type: none">▪ Outre passer des tolérances de mesure (règle IWWF 1.11);▪ Outre passer des tolérances de mesures sans en faire part ou sans prendre les mesures correctives.2. Ne pas suivre les règles après avoir été averti du problème3. Savoir que les règles n'ont pas été suivies et ne pas en référer.4. S'engager dans des violences verbales ou physiques avec d'autres officiels ou des personnes de la compétition.
Juges:	<ol style="list-style-type: none">1. Manipuler le système de chronométrage figures pour donner plus ou moins de 20 secondes au skieur.2. Savoir que la vitesse n'était pas bonne et ne pas en référer.3. Savoir que la trajectoire du bateau n'était pas bonne et ne pas en référer.
Calculateurs:	<ol style="list-style-type: none">1. Donner intentionnellement à un skieur ou un groupe de skieurs un meilleur ou moins bon score dans une discipline ou au combiné.2. Manipuler les points dans le calcul du score figure pour donner plus ou moins de points à un skieur ou un groupe de skieurs.
Pilotes:	<p>Piloter pour améliorer la performance d'un skieur en</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Avoir systématiquement des temps lents en slalom pour un skieur ou un groupe de skieurs.▪ Avoir une trajectoire favorisant ou défavorisant systématiquement un skieur ou un groupe de skieurs▪ Avoir des temps systématiquement rapides en saut pour un skieur ou un groupe de skieurs.
Homologateurs:	<p>Installer le site en violation des règles pour améliorer les performances des skieurs en:</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Installant des slaloms trop étroits▪ Autoriser l'utilisation de cordes de slalom trop longues▪ Autoriser l'utilisation de systèmes de chronométrage sans les avoir préalablement vérifiés.▪ Remplir de façon incorrecte les formulaires de déclaration de records▪ Installer et Régler le tremplin de façon incorrecte.

ANNEXE A - CALCUL DES POINTS COMBINE – STANDARD OFFICIEL

Le standard pour les catégories Open et moins de 21 sont ceux utilisés pour le combiné records par l'IWWF Règle 16.05a

Le standard pour les autres catégories est basé sur les meilleures performances par les skieurs EUROPE & AFRIQUE aux championnats EUROPE & AFRIQUE et Monde dans chacune des catégories

IWSF Region E&A – 2015 Overall

OPEN	MEN	WOMEN
SLALOM	Official W standard 1.00 @ 58 / 9.75 = 49 P = S * 1000 / 49 (Score from 58 km/h)	Official W standard 1.00 @ 55 / 10.25 = 43 P = S * 1000 / 43 (Score from 55 km/h)
TRICKS	Official W standard 11680 points P = S * 1000 / 11680	Official W standard 8580 points P = S * 1000 / 8580
JUMP	Official W standard 67.8 m P = (S - 25) * 1000 / (67.8 - 25)	Official W standard 50.5 m P = (S - 17) * 1000 / (50.5 - 17)

UNDER 21	MEN	WOMEN
SLALOM	Official W standard 1.00 @ 58 / 9.75 = 55 P = S * 1000 / 55 (Score from 55 km/h)	Official W standard 1.00 @ 55 / 10.25 = 49 P = S * 1000 / 49 (Score from 52 km/h)
TRICKS	Official W standard 11680 points P = S * 1000 / 11680	Official W standard 8580 points P = S * 1000 / 8580
JUMP	Official W standard 67.8 m P = (S - 25) * 1000 / (67.8 - 25)	Official W standard 50.5 m P = (S - 17) * 1000 / (50.5 - 17)

UNDER 17	MEN	WOMEN
SLALOM	Official standard 3.00 @ 58 / 10.75 = 51 P = S * 1000 / 51 (Score from 52 km/h)	Official standard 2.00 @ 55 / 11.25 = 44.00 P = S * 1000 / 44.00 (Score from 49 km/h)
TRICKS	Official standard 10510 points P = S * 1000 / 10510	Official standard 8750 points P = S * 1000 / 8750
JUMP	Official standard 53.3 m P = (S - 10) * 1000 / (53.3 - 10)	Official standard 44.8 m P = (S - 7) * 1000 / (44.8 - 7)

UNDER 14	MEN	WOMEN
SLALOM	Official standard 5.00 @ 55 / 11.25 = 47 P = S * 1000 / 47 (Score from 49 km/h)	Official standard 2.50 @ 55 / 12.00 = 44.50 P = S * 1000 / 44.5 (Score from 46 km/h)
TRICKS	Official standard 7990 points P = S * 1000 / 7990	Official standard 6580 points P = S * 1000 / 6580
JUMP	Official standard 43.6 m P = (S - 10) * 1000 / (43.6 - 10)	Official standard 33.3 m P = (S - 7) * 1000 / (33.3 - 7)

35 - 44	MEN	WOMEN
SLALOM	Official standard 3.00 @ 55 / 10.25 = 63.00 P = S * 1000 / 63.00 (Score from 46 km/h)	Official standard 2.00 @ 55 / 11.25 = 56.00 P = S * 1000 / 56.00 (Score from 43 km/h)
TRICKS	Official standard 10290 points P = S * 1000 / 10290	Official standard 6750 points P = S * 1000 / 6750
JUMP	Official standard 65.70 m P = (S - 10) * 1000 / (65.70 - 10)	Official standard 47.20 m P = (S - 7) * 1000 / (47.20 - 7)

45 - 54	MEN	WOMEN
SLALOM	Official standard 1.00 @ 55 / 9.75 = 67.00 P = S * 1000 / 67.00 (Score from 46 km/h)	Official standard 2.00 @ 55 / 11.25 = 56.00 P = S * 1000 / 56.00 (Score from 43 km/h)
TRICKS	Official standard 5510 points P = S * 1000 / 5510	Official standard 4200 points P = S * 1000 / 4200
JUMP	Official standard 55.30 m P = (S - 10) * 1000 / (55.30 - 10)	Official standard 30.70 m P = (S - 7) * 1000 / (30.70 - 7)

55 - 64	MEN	WOMEN
SLALOM	Official standard 4.00 @ 55 / 11.25 = 52.00 P = S * 1000 / 52.00 (Score from 46 km/h)	Official standard 3.00 @ 52 / 12 = 45.00 P = S * 1000 / 45.00 (Score from 43 km/h)
TRICKS	Official standard 4160 points P = S * 1000 / 4160	Official standard 3310 points P = S * 1000 / 3310
JUMP	Official standard 50.70 m P = (S - 10) * 1000 / (50.70 - 10)	Official standard 23.80 m P = (S - 7) * 1000 / (23.80 - 7)

65+	MEN	WOMEN
SLALOM	Official standard 3.00 @ 52 / 11.25 = 45.50 P = S * 1000 / 45.50 (Score from 46 km/h)	Official standard 3.00 @ 49 / 16 = 21.00 P = S * 1000 / 21.00 (Score from 43 km/h)
TRICKS	Official standard 1680 points P = S * 1000 / 1680	Official standard 1590 points P = S * 1000 / 1590
JUMP	Official standard 35.10 m P = (S - 10) * 1000 / (35.10 - 10)	Official standard 16.90 m P = (S - 7) * 1000 / (16.90 - 7)

Arrondi des Points – Les points combinés sont arrondis à 2 décimales

ANNEXE B – CONSEILS AU FEDERATIONS POUR LES EXAMENS DES OFFICIELS NATIONAUX

1. GENERALITES

Les examens devront être organisés de façon similaire pour tous les officiels internationaux voir règles additionnelles **11, 14, 15 & 16**. Mais requière un niveau minimum comme spécifié ci-dessous. Les examinateurs devront être des officiels internationaux expérimentés. Les demandes de passage d'examen seront acceptées pour les candidats qui ont une expérience suffisante comme assistants ou commissaires aux compétitions et dont la Fédération pense qu'ils iront jusqu'au bout de leur fonction et qu'ils appliqueront les règles en toute impartialité.

2. STANDARDS MINIMUM

- a) Juges Nationaux 3 disciplines
Une connaissance suffisante des règlements techniques de l'IWWF et des règlements additionnels EUROPE & AFRIQUE est nécessaire pour juger une compétition d'homologation de niveau Normal et de pouvoir noter en figures un minimum de 1800 points par passage ou 3500 points sur 2 parcours.
- b) Juges Nationaux (Slalom et SAUT)
Une connaissance suffisante des règlements technique de l'IWWF et des règlements additionnels EUROPE & AFRIQUE est nécessaire pour juger une compétition d'homologation de niveau Normal en Slalom et ou en saut.
- c) Homologateur National
Une connaissance suffisante des règlements techniques de l'IWWF, des règlements additionnels EUROPE & AFRIQUE, et des règlements d'homologation, pour homologuer une compétition d'homologation de niveau Normal et avoir suffisamment d'expérience pour démontrer qu'il est capable d'homologuer une compétition de niveau Normal non supervisée.
- d) Calculateur National
Une connaissance suffisante des règlements techniques de l'IWWF et des règlements additionnels EUROPE & AFRIQUE s'appliquant au calcul, et l'aptitude à mémoriser les valeurs des figures sont nécessaires ainsi que d'avoir suffisamment d'expérience pour démontrer qu'il est capable de calculer les résultats d'une compétition de niveau Normal non supervisée.
- e) Pilote National
Une connaissance suffisante des règlements techniques de l'IWWF et des règlements additionnels EUROPE & AFRIQUE s'appliquant au pilotage, ainsi que d'avoir suffisamment d'expérience pour démontrer qu'il est capable de piloter les disciplines d'une compétition de niveau Ranking List.

Le Conseil Technique E&A et le Comité de Développement ont réalisé des outils pédagogiques pour l'entraînement des officiels nationaux. Ces fichiers sont téléchargeables sur le site Web www.waterskitournament.eu.

Les examens écrits et vidéos sont disponibles pour les Fédérations afin de faire passer les examens de leurs officiels nationaux
Ces documents d'examen seront fournis uniquement aux Fédérations à leur demande.

ANNEXE C – LISTE DES BATEAUX AGREES

La liste des bateaux agréés par l'IWWF en février 2007. Cette liste reste en vigueur jusqu'à nouvelle publication.
PAN AM Constructeurs



American Water Ski Association Approved Tournament Towboats 2015



REVISED 12/1/2015

The following list identifies those towboats successfully meeting the 2014-2015 USA Water Ski Approved Tournament Towboat Evaluation criteria and guidelines. By meeting and/or exceeding the USA Water Ski criteria for water ski towboats, the following are "APPROVED" to pull AWSA sanctioned events. Boats are to be used ONLY as tested (no modifications), and must be configured with engine, transmission and propeller as shown below.

As Chief Driver, it is your responsibility to ensure that the Towboat Documentation Report has been completed in WSTING. Check with the Chief Scorer to ensure that the boats available or used during the tournament have been recorded. Use the boat models as listed below. Also, please read the AWSA Towboat Use Policy information for model year requirements.

Boat			New/	Propeller			Speed	
ID	Manufacturer	Model	Unmodified	Engine Mfr. & Model/Trans.	Mfr	Blades	Size	Control
1	Centurion	Carbon Pro	Unmodified	PCM Excalibur 343 (5.7L) /1.26:1 PCM ZR409 (6.0L) /1.26:1	OJ 534 OJ 909 OJ 365	4 4 3	13 x 14.5 Nibral 13.9 x 14.25 Nibral 14 x 13 Nibral	ZO
2	Malibu	Response TXi	New	Crusader (5.7L) /1:1 Crusader 409 (6.0L) /1:1 Crusader 450 (6.0L) /1:1	AC 525 AC 515	3 3	13 x 11.5 Nibral 13 x 12 Nibral	ZO
3	MasterCraft	ProStar	Unmodified	Ilmor MV8 (5.7L) /1.22:1 or 1.26:1 Ilmor MV8 (6.2L) /1.22:1	OJ 710 OJ 709 OJ 768	4 4 3	13.25 x 14.5 Nibral 13.9 x 14.25 Nibral 14 x 13 Nibral	ZO
4	Nautique	Ski Nautique 200	Unmodified	PCM Excalibur 343 (5.7L) /1.258:1 PCM ZR409 (6.0L) /1.258:1 PCM ZR450 (6.0L) /1.258:1	AC 654 AC 1458 AC 654 AC 668 AC 1458	4 3 4 4 3	12.5 x 15 Nibral 13 x 14 Nibral 12.5 x 15 Nibral 12.5 x 15.5 Nibral 13 x 14 Nibral	ZO

NOTE: Boat approved with more than one propeller may use any approved prop in sanctioned tournaments.

ZERO OFF - NOTE: Check USA Water Ski website for specific ZO approved software version numbers (www.usawaterski.org/pages/divisions/3event/2014ZOApprovedSoftware.pdf)

Europe et Afrique Constructeurs

- Boesch 560 Competition
- **Boesch 650 Competition**
- MasterCraft Pro Star 190 VW225-6 Diesel engine
- MasterCraft Pro Star 190 VW265-6 Diesel engine

AAO Constructeurs

- Camero Strada
- Flightcraft Malibu Sportster
- Flightcraft Malibu Scorpion
- Lewis Prestige Inboard
- Stejcraft Malibue Pro Skier Inboard
- Success Craft Meteor Outboard

ANNEXE D – LISTE DES CONTROLEURS DE VITESSE APPROUVEES (SPEED CONTROL)

Les versions approuvées sont :

- PP version 6.5 ng
- PP Stargazer
- Zero Off
- BCC

ANNEXE E – CONTROLE VIDEO DE FIN DE PARCOURS (VIDEO D'AXE)

Règle spécifique à la caméra d'axe:

IWWF règle 14.15 : "End Course Vidéo

En slalom tous les parcours à 12m et en dessous vidéo doivent être enregistrées par une vidéo d'axe. La caméra vidéo doit être installée solidement de façon à ne subir aucun mouvement à partir d'un point dans l'axe du parcours de slalom et sur au moins une extrémité. Elle doit être réglée pour montrer toutes les bouées guides bateau et être équipée d'optique grossissement (non numérique) d'une puissance suffisante pour afficher la porte d'entrée / de sortie la plus éloignée sur au moins 1/6ème de la largeur de l'écran (1/3 de la largeur ou plus est recommandé).

Pour aider l'Organisateur et les officiels, la Région E & A a acheté les droits du système " SplashEye Slalom End course". Ce logiciel permet aux officiels de vérifier facilement le tracé du bateau dans le slalom en temps réel.

Pour le bon fonctionnement de ce logiciel les portes les plus éloignées doivent occuper un minimum de 1/3 de la largeur de l'écran

Equipements nécessaires : un ordinateur un périphérique de capture vidéo USB, deux cibles pour le bateau et le logiciel .

Pour les spécifications de l'ordinateur , à acheter l'appareil de capture vidéo USB et les cibles pour le bateau ou pour télécharger le logiciel , prendre contact avec Donal Connolly : info@splasheye.com

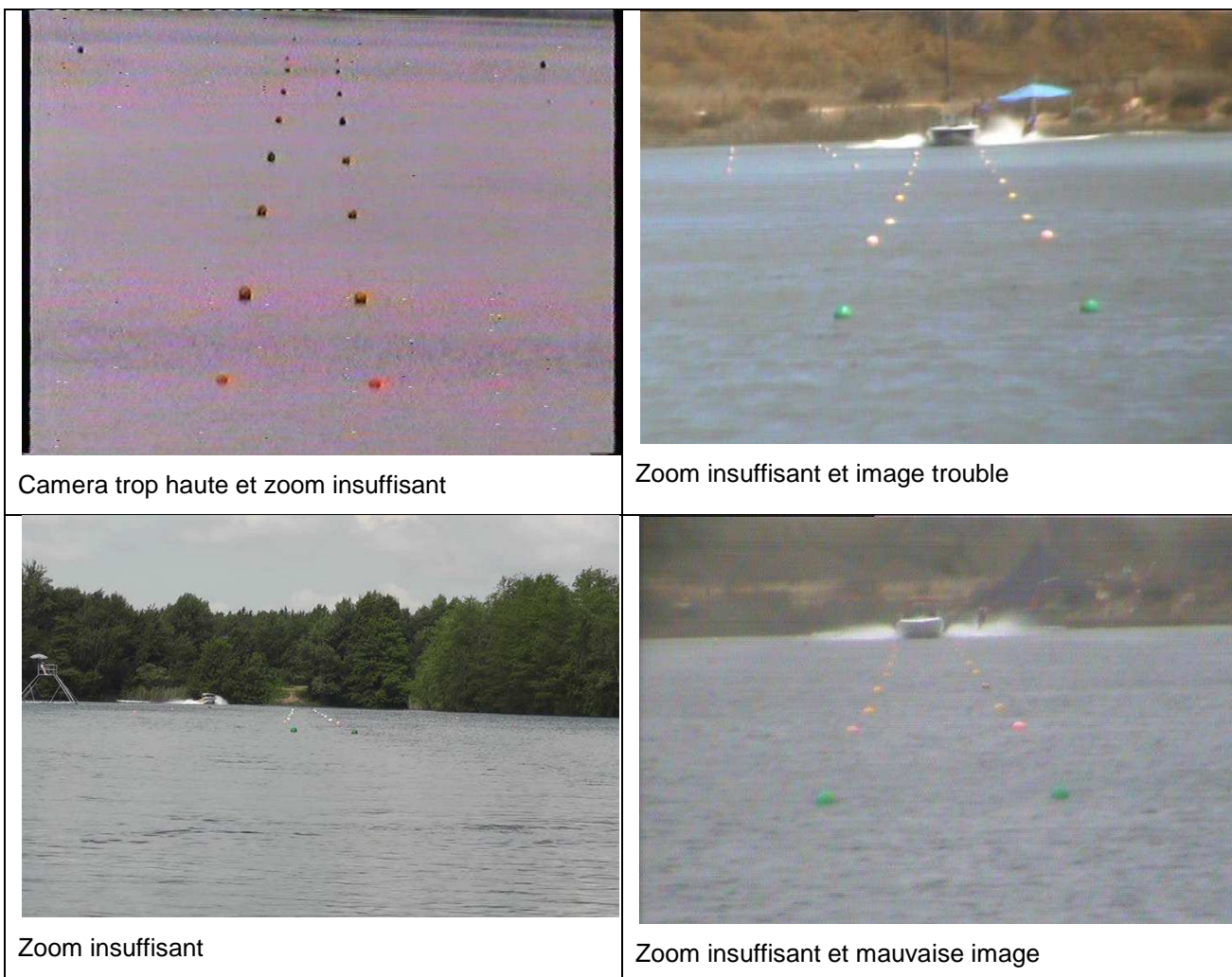
Toutes les informations pour l'installation et l'utilisation du système sont disponibles sur les liens suivants:

Démonstration: <https://www.youtube.com/watch?v=YXwcUpGLjMA>

Calibrage: <https://www.youtube.com/watch?v=q7ru7jclIXQ>

Configuration: <https://www.youtube.com/watch?v=WducKw3r-Fs>

Exemple de positionnement incorrecte de la camera.



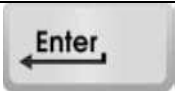


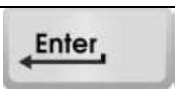
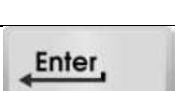
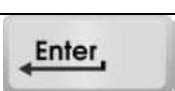


Exemples de bon positionnement de la camera



ANNEXE F – SYSTÈME DE TÉLÉCHARGEMENT DE FICHIERS

1) Utiliser la commande FTP

Ouvrez Windows et tapez la commande suivante:

C:\Users>	Type ftp -i 81.31.66.231	
Apparaîtront		
Connected to 81.31.66.231. 220 ProFTPD 1.3.5 Server (NETGEAR ReadyNAS) [81.31.66.231] User (81.31.66.231:(none)):	Type VideoUpload	
Tapez le mot de passe ci dessous		
331 Password required for VideoUpload Password:	Type EAVideoUpload (assurez-vous que les lettres apparaissent en majuscules sont entrer dans cette façon).	
Si le mot de passe est entré correctement, vous verrez le message ci-dessous:		
230 User Video Upload logged in	Type cd VideoUpload	
Encore une fois, assurez-vous que les lettres majuscules sont saisies de cette façon, et appuyez sur Entrer et vous verrez le message suivant:		
250 CWD command successful	Type mkdir 15EAC999	
Vous devriez voir le message ci-dessous indiquant que le dossier a été créé: -		
257 "/ VideoUpload/15EAC999" - Directory successfully created	Vous devez maintenant passer vers un nouveau dossier pour entrer une commande en utilisant votre Code compétition Type cd 15EAC999	
Apparaîtra le message ci-dessous montrant que vous avez modifié le répertoire dans votre dossier compétition:		
250 CWD command successful		
Vous devez maintenant commencer à transférer vos fichiers vidéo. Vous pouvez les télécharger une par une ou télécharger un grand nombre en une seule fois. Pour télécharger un seul fichier entrer une commande comme ci-dessous en indiquant le nom du fichier que vous souhaitez télécharger:		
Type put "c:\My Video\xxxxx.avi"	Assurez-vous que vous mettez des guillemets de part et d'autre du nom de fichier.	
Vous verrez ci-dessous le message indiquant que le téléchargement du fichier a commencé:		
200 PORT command successful 150 Opening ASCII mode data connection for xxxxx.avi		
Une fois le téléchargement est terminé, vous verrez le message suivant:		
226 Transfer complete ftp: 194143892 bytes sent in 68.95Seconds 2815.64Kbytes/sec.		
Pour télécharger plusieurs fichiers en une seule fois utilisez l'extension .AVI ou .MOV, entrer une commande comme ci-dessous en notant le chemin de votre fichiers entre guillemets avec * .avi ou * .MOV , quel que soit l'extension de vos fichiers		
Type mput "c:\My Video*.avi"	Assurez-vous que vous mettez des guillemets de part et d'autre du chemin d'accès complet.	
Vous verrez un message comme ci-dessous:		
200 PORT command successful		
Puis, pour chaque fichier, vous verrez les messages suivants:		
150 Opening ASCII mode data connection for xxxxx.avi 226 Transfer complete ftp: 194143892 bytes sent in 68.95Seconds 2815.64Kbytes/sec.		

Une fois que les fichiers ont tous été téléchargés vous pouvez vérifier que tous les fichiers sont présents en entrant la commande suivante:

Type dir		
--------------------	--	---

Vous verrez une liste comme celle ci-dessous montrant les fichiers que vous avez téléchargés:

```
200 PORT command successful
150 Opening ASCII mode data connection for file list
-rw-rw---- 1 EndCourse users 194140501 Apr 6 11:14 xxxxx.avi
-rw-rw---- 1 EndCourse users 194140501 Apr 6 11:15 xxxxx-1.avi
-rw-rw---- 1 EndCourse users 194140501 Apr 6 11:16 xxxxx-2.avi
226 Transfer complete
ftp: 213 bytes received in 0.00Seconds 213000.00Kbytes/sec.
```

Une fois que vous avez terminé le téléchargement des fichiers entrez la commande suivante pour fermer la connexion FTP:

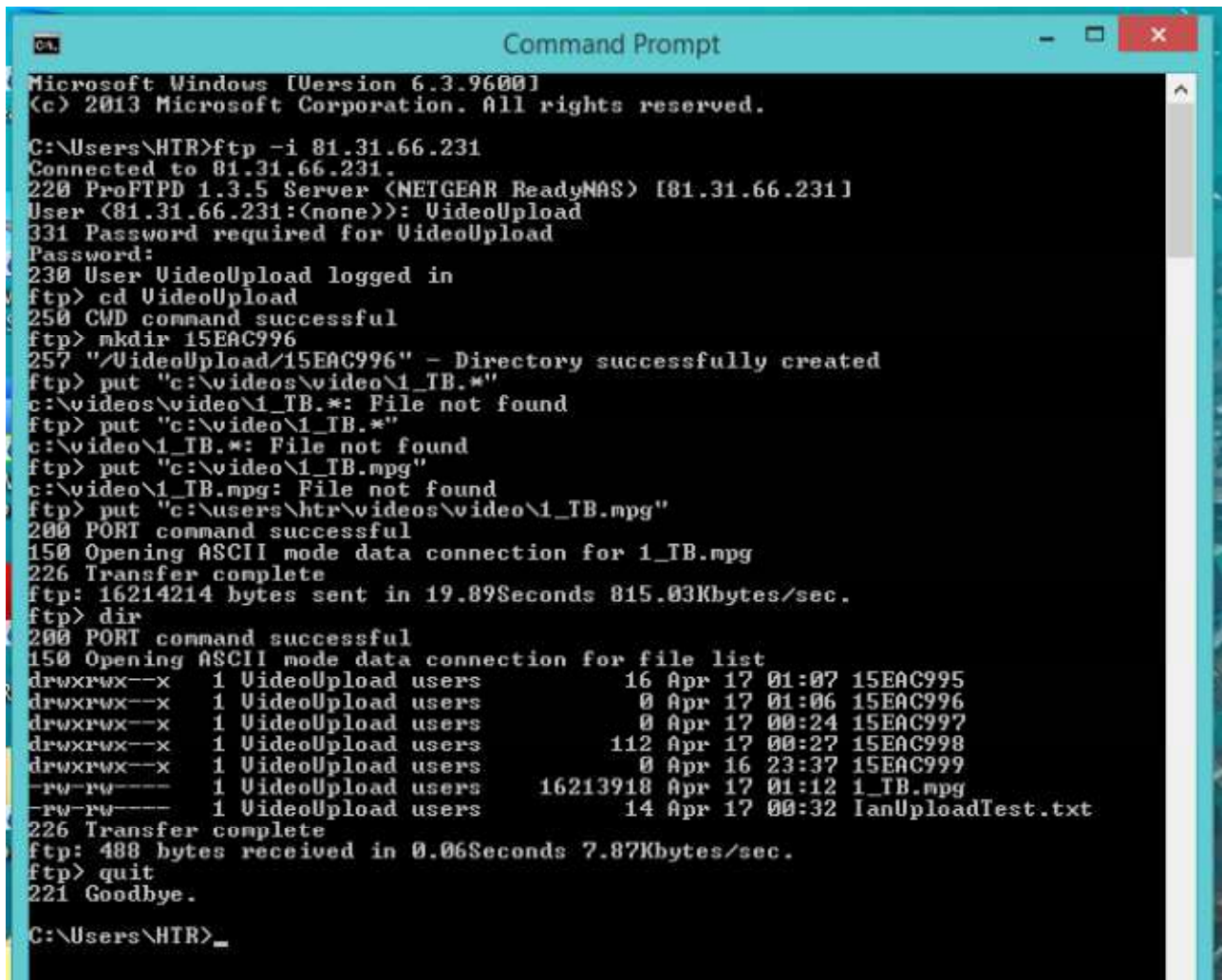
Type quit		
---------------------	--	---

Vous verrez le message suivant démontrant que vous avez déconnecté:

Vous verrez une liste comme celle ci-dessous montrant les fichiers que vous avez téléchargés:

```
221 Goodbye.
```

Exemple



```
Microsoft Windows [Version 6.3.9600]
(c) 2013 Microsoft Corporation. All rights reserved.

C:\Users\HTR>ftp -i 81.31.66.231
Connected to 81.31.66.231.
220 ProFTPD 1.3.5 Server (NETGEAR ReadyNAS) [81.31.66.231]
User (81.31.66.231:(none)): VideoUpload
331 Password required for VideoUpload
Password:
230 User VideoUpload logged in
ftp> cd VideoUpload
250 CWD command successful
ftp> mkdir 15EAC996
257 "/VideoUpload/15EAC996" - Directory successfully created
ftp> put "c:\videos\video\1_TB.*"
c:\videos\video\1_TB.*: File not found
ftp> put "c:\video\1_TB.*"
c:\video\1_TB.*: File not found
ftp> put "c:\video\1_TB.mpg"
c:\video\1_TB.mpg: File not found
ftp> put "c:\users\htr\videos\video\1_TB.mpg"
200 PORT command successful
150 Opening ASCII mode data connection for 1_TB.mpg
226 Transfer complete
ftp: 16214214 bytes sent in 19.89Seconds 815.03Kbytes/sec.
ftp> dir
200 PORT command successful
150 Opening ASCII mode data connection for file list
drwxrwx--x  1 VideoUpload users          16 Apr 17 01:07 15EAC995
drwxrwx--x  1 VideoUpload users           0 Apr 17 01:06 15EAC996
drwxrwx--x  1 VideoUpload users           0 Apr 17 00:24 15EAC997
drwxrwx--x  1 VideoUpload users          112 Apr 17 00:27 15EAC998
drwxrwx--x  1 VideoUpload users           0 Apr 16 23:37 15EAC999
-rw-rw----  1 VideoUpload users    16213918 Apr 17 01:12 1_TB.mpg
-rw-rw----  1 VideoUpload users           14 Apr 17 00:32 IanUploadTest.txt
226 Transfer complete
ftp: 488 bytes received in 0.06Seconds 7.87Kbytes/sec.
ftp> quit
221 Goodbye.

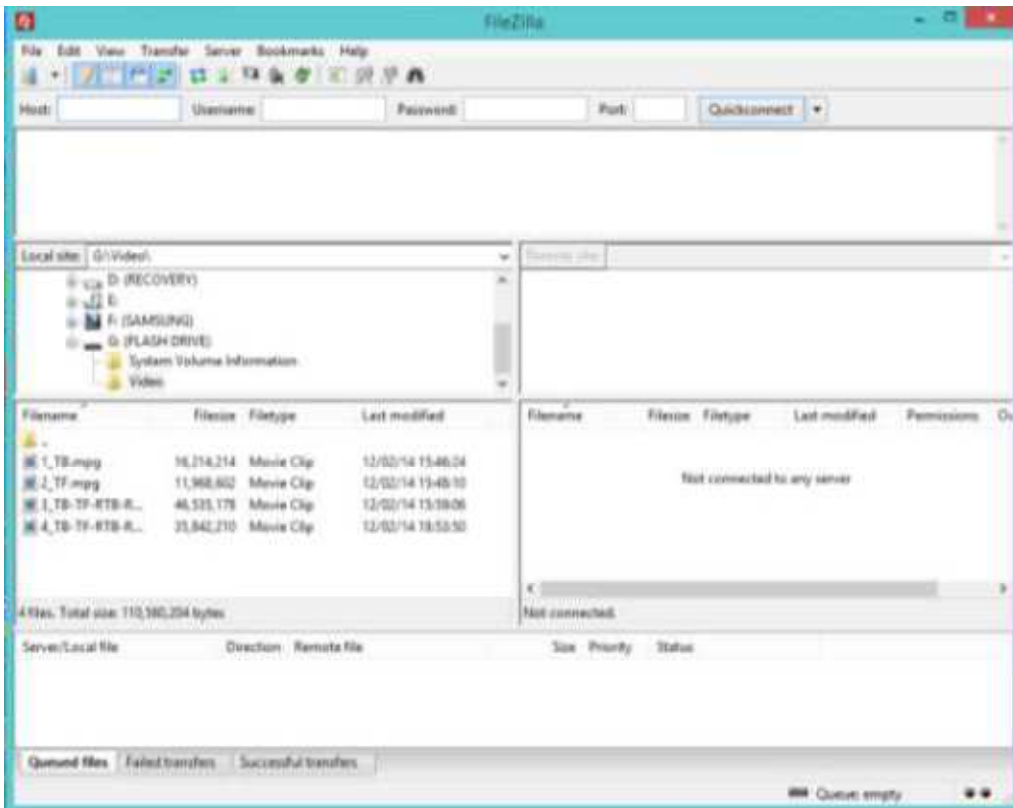
C:\Users\HTR>
```

2) En utilisant le graphique FTP

Vous pouvez utiliser **n'importe quel client FTP graphique** pour télécharger des fichiers sur le serveur FTP E & A. Cet exemple est avec FileZilla Client FTP 3,10, de sorte que certains des écrans peut sembler un peu différente de ce que vous utilisez, mais

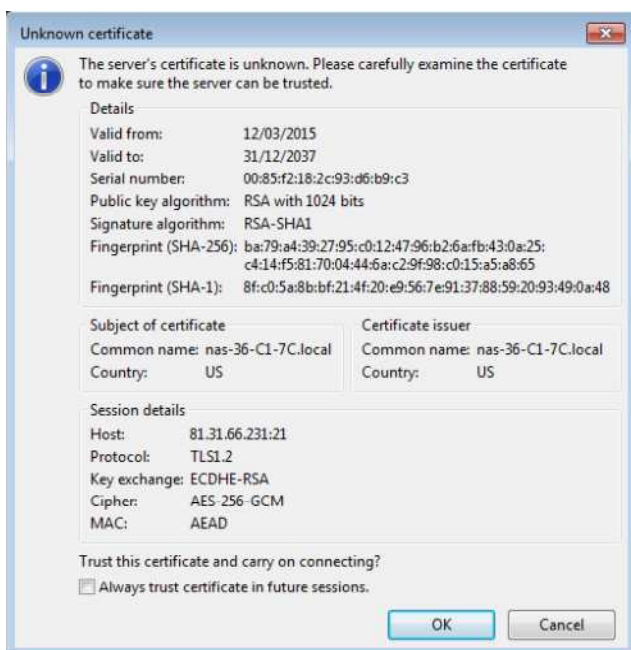
En général, le processus est le même.

Démarrez avec FileZilla et vous verrez un écran semblable à la capture d'écran ci-dessous:



In the Host field type **81.31.66.231**
in the Username field type **VideoUpload**
in the password field type **EAVideoUpload** and click the **Quickconnect** button

Si vous utilisez FileZilla, vous verrez un message comme celui ci-dessous:

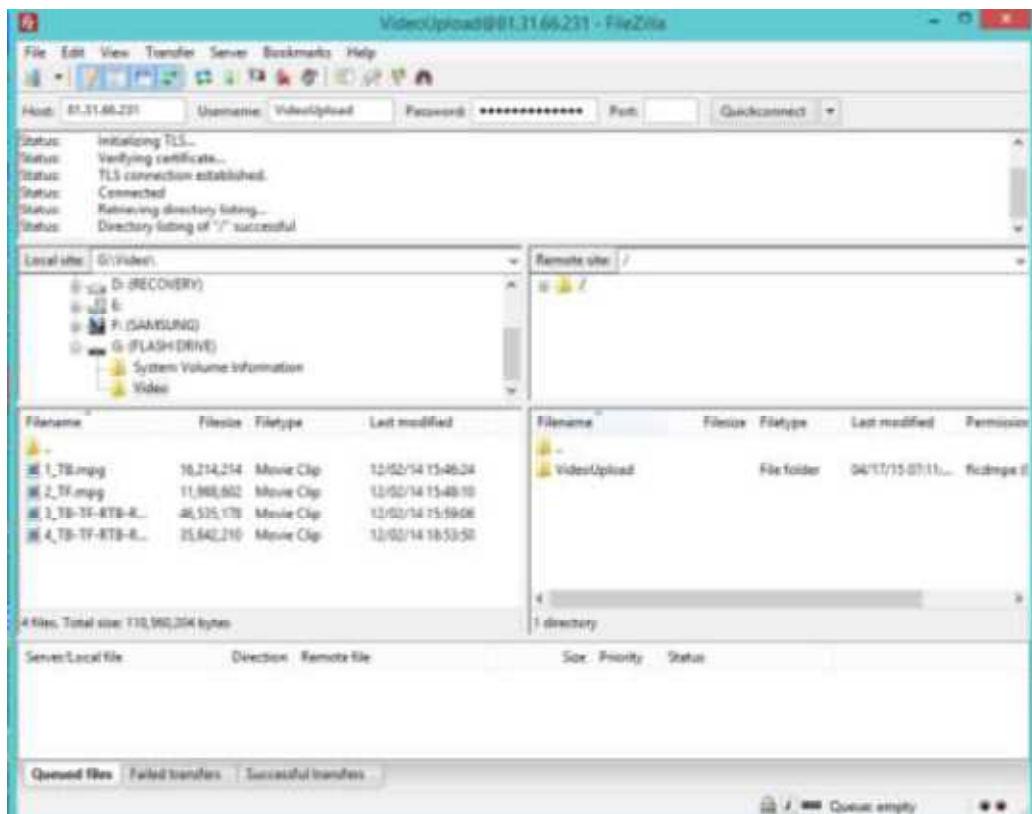


FileZilla a reconnu que le serveur FTP supporte FTP sécurisé et il vous invite avec le certificat du serveur information.

Si votre client ne est pas FileZilla et que vous utilisez quelque chose de similaire, cochez le certificat.

Toujours faire confiance aux futures sessions et cliquez sur OK.

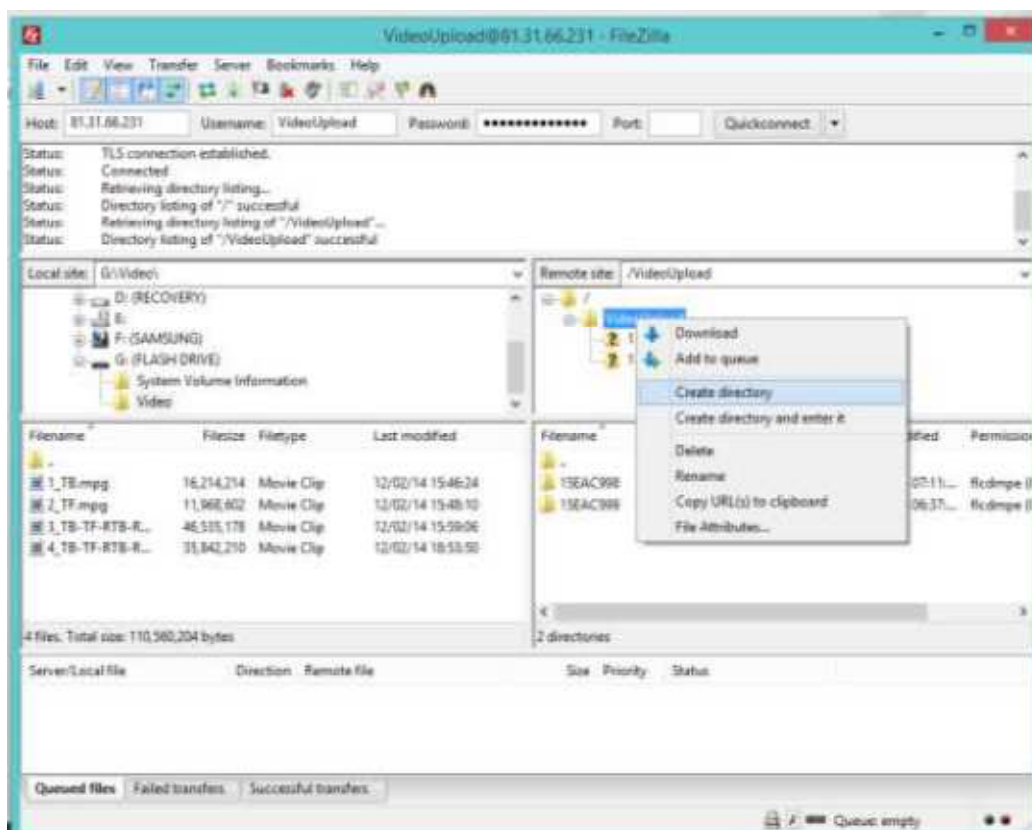
Le client FTP se connecte au serveur et vous montrera une liste des dossiers sur le serveur FTP comme ceci:



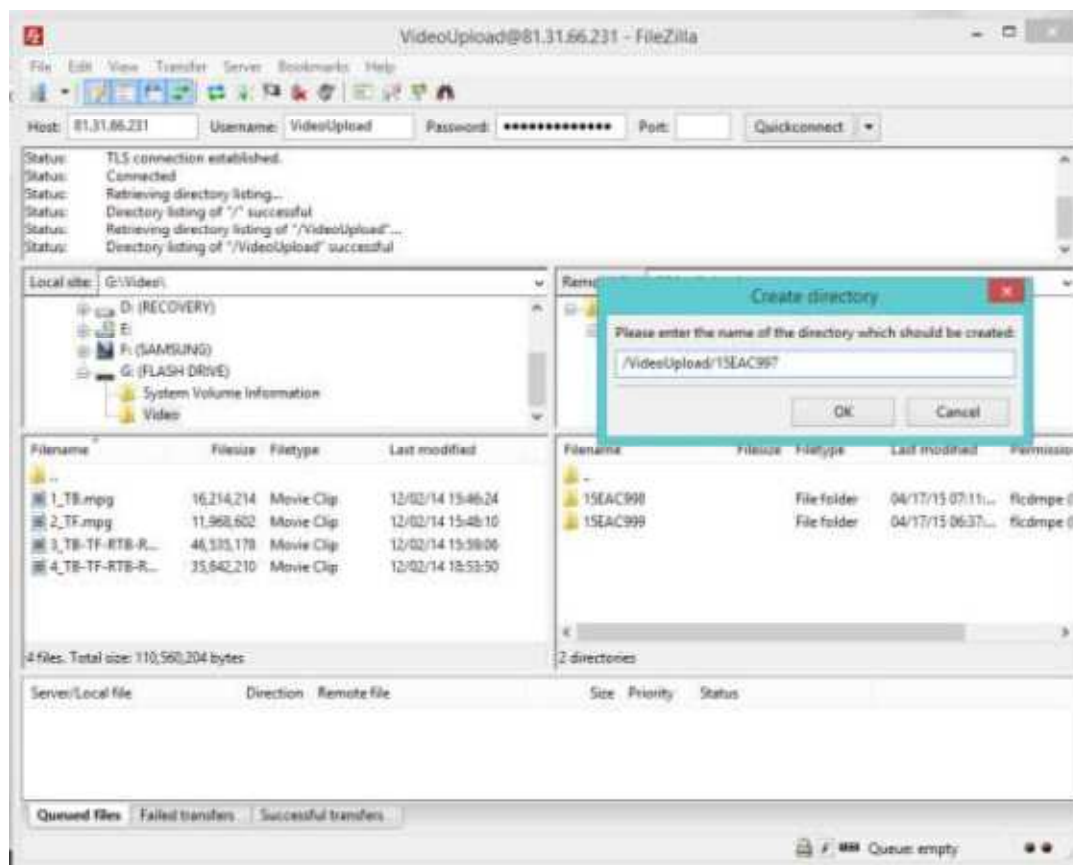
Sur le panneau de droite vous pouvez voir le site distant montrant le dossier Video Upload. Si vous double-cliquez sur Télécharger le dossier de la vidéo, le client va changer pour montrer le contenu du dossier.

Où il montre répertoire Video Upload, vous devez maintenant créer un dossier.

Dans FileZilla, vous faites un clic droit dans le Video Upload et sélectionnez "Create Directory". Vous verrez un écran similaire à ceci:

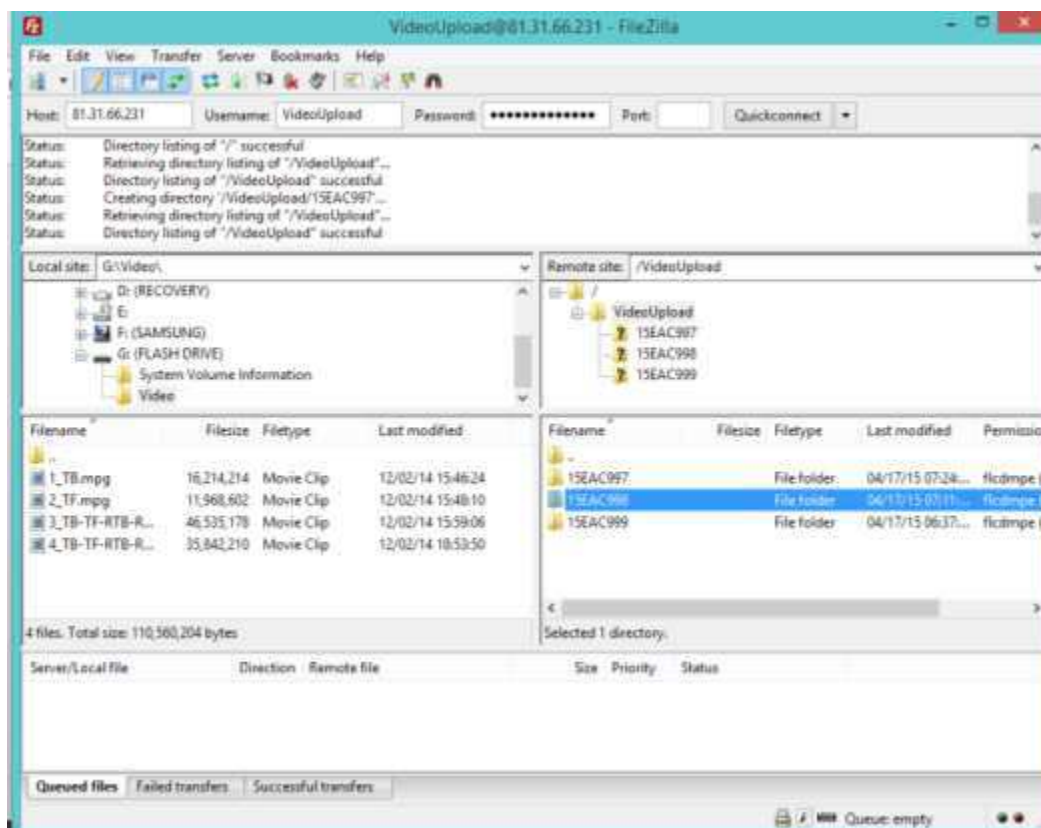


Tapez le code compétition en remplacement de l'essai "New directory" dans la fenêtre de sorte qu'il ressemble à ceci, mais avec votre code compétition:



Click OK

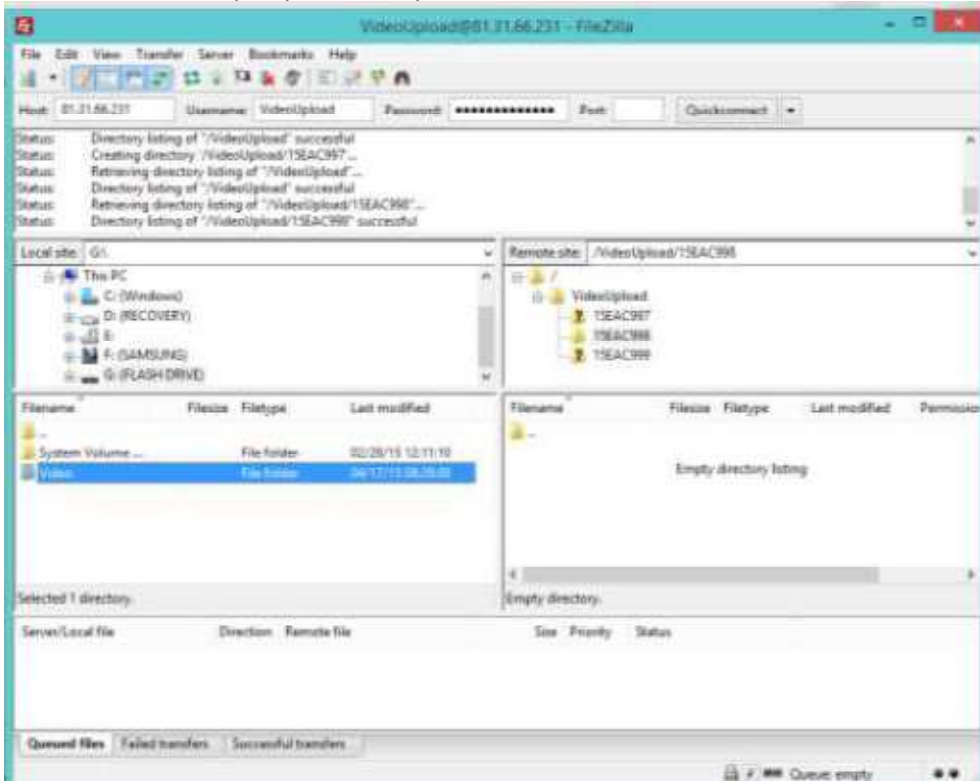
Le dossier sera créé et l'affichage vidéo ajouter comme ceci:



Double-clique sur le nouveau dossier pour l'ouvrir.

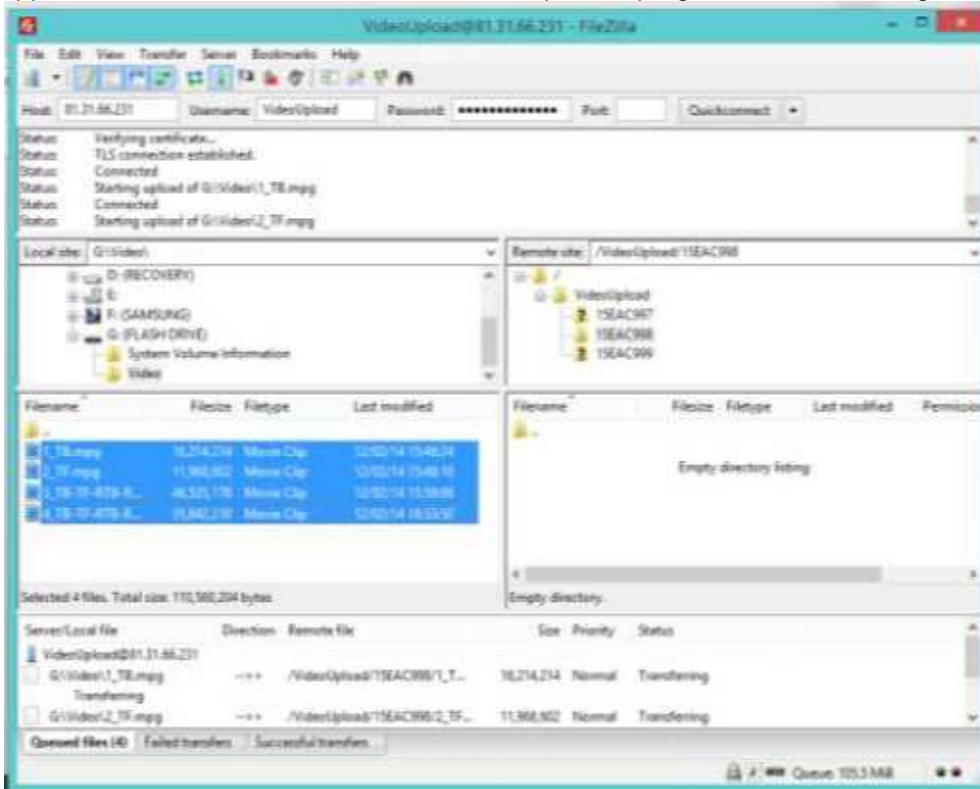
Sur le côté gauche il montre le site local, recherchez le dossier qui contient vos fichiers vidéo d'axe et double-clique dessus pour l'ouvrir.

Vous devriez avoir quelque chose qui ressemble à ceci:

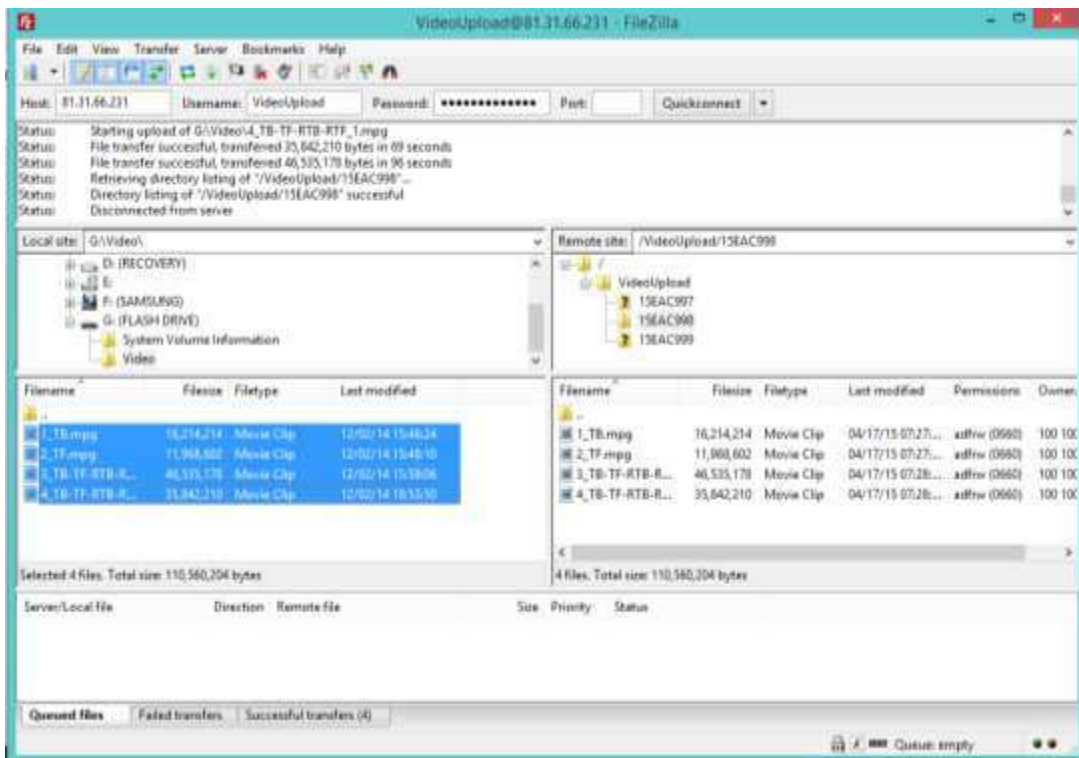


Avec les fichiers vidéo sur la gauche et le dossier vide que vous avez créé sur la droite. Maintenant, sélectionnez tous les fichiers sur la gauche que vous souhaitez télécharger et appuyez sur Entrer, FileZilla commencera alors à télécharger les fichiers sélectionnés.

Apparaît la file d'attente au bas de l'écran indiquant la progression du téléchargement



Une fois que tous les fichiers sont téléchargés, ils seront affichés sur la droite et la section file d'attente au bas sera vide.



Une fois le téléchargement terminé, vous pouvez voir que les fichiers ont été téléchargés, vous pouvez déconnecter dans FileZilla
 Pour cela en cliquez sur le menu Server et en sélectionnant Déconnecter ou en fermant simplement le client FileZilla.